

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 19 août 2020

Projet de loi

accordant une aide financière annuelle de 3 000 000 de francs à la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour les années 2021 à 2024

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Contrat de prestations

¹ Le contrat de prestations conclu entre l'Etat et la Fédération genevoise de coopération (FGC) est ratifié.

² Il est annexé à la présente loi.

Art. 2 Aide financière

¹ L'Etat verse à la Fédération genevoise de coopération un montant de 3 000 000 francs par an, sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005.

² Dans la mesure où l'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel au sens de l'article 25 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, son montant fait l'objet d'une clause unilatérale du contrat de prestations. Cette clause peut être modifiée par décision du Conseil d'Etat dans les cas visés par l'article 8, alinéa 2.

Art. 3 Programme

Cette aide financière est inscrite au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil sous le programme A04 « Développement et innovation du canton et de la région ».

Art. 4 Durée

Le versement de cette aide financière prend fin à l'échéance de l'exercice comptable 2024. L'article 8 est réservé.

Art. 5 But

Cette aide financière doit permettre à la Fédération genevoise de coopération de soutenir des projets de coopération au développement de ses organisations membres, ainsi que d'informer et de sensibiliser le public genevois aux enjeux de la solidarité internationale.

Art. 6 Prestations

L'énumération, la description et les conditions de modifications éventuelles des prestations figurent dans le contrat de droit public.

Art. 7 Contrôle interne

Le bénéficiaire de l'aide financière doit respecter les principes relatifs au contrôle interne prévus par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Art. 8 Relation avec le vote du budget

¹ L'aide financière n'est accordée qu'à la condition et dans la mesure de l'autorisation de dépense octroyée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat dans le cadre du vote du budget annuel.

² Si l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou qu'elle ne l'est que partiellement, le Conseil d'Etat doit adapter en conséquence le montant de l'aide financière accordée, conformément à l'article 2, alinéa 2.

Art. 9 Contrôle périodique

Un contrôle périodique de l'accomplissement des tâches par le bénéficiaire de l'aide financière est effectué, conformément à l'article 22 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, par le département présidentiel.

Art. 10 Lois applicables

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013, ainsi qu'aux dispositions de la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Historique

L'Etat de Genève s'est engagé à soutenir la coopération au développement dès le début des années 60.

A cette époque, les associations genevoises travaillent dans ce domaine de manière individuelle et non concertée. A la fin de l'année 1966, une douzaine d'entre elles, réunies en assemblée générale, adoptent des statuts et créent la Fédération genevoise de coopération (FGC). Depuis lors, l'Etat de Genève contribue annuellement et de manière importante au fonctionnement de la FGC. La Fédération a participé au débat sur l'aide publique au développement qui a finalement abouti à l'adoption de la loi genevoise sur le financement de la solidarité internationale, du 4 octobre 2001 (LFSI; rs/GE D 1 06).

La constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 (Cst-GE; rs/GE A 2 00), s'inscrit dans la continuité de cet esprit solidaire en consacrant son article 146 à la coopération internationale : « L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité. Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement. A ces fins, il prend toute initiative utile et met des moyens à disposition, en coordination avec la Confédération. »

La FGC regroupe actuellement 60 organisations qui ont un siège dans le canton de Genève et se consacrent à la coopération internationale au développement et/ou à l'information des élus et des citoyens sur les questions de développement et les enjeux globaux. La FGC représente ses membres devant ses bailleurs publics : elle est responsable de l'affectation des ressources financières, de la réalisation et du suivi des projets, et offre à ses partenaires des collectivités publiques une garantie de qualité sur les projets soutenus. Elle accomplit, en outre, un important travail de réflexion, d'information, de sensibilisation et de plaidoyer à travers l'organisation d'événements, des publications et des émissions pour porter la question de la solidarité internationale dans l'espace public genevois.

2. Historique du financement de la FGC par l'Etat de Genève

Conformément à sa vocation de paix et sa longue tradition humanitaire, le canton de Genève a souhaité accroître, au début des années 2000, son engagement en faveur de l'aide au développement, tout en clarifiant et en coordonnant sa politique de coopération au développement. Le canton s'est ainsi doté le 4 octobre 2001 d'une loi sur le financement de la solidarité internationale (LFSI; rs/GE D 1 06), laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2002.

Cette loi décrète que le canton consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, notamment en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux de la personne¹. Au travers du règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale, du 19 juin 2002 (RFSI; rs/GE D 1 06.01), le Conseil d'Etat a :

- défini les axes directeurs de l'action menée par l'Etat dans le cadre de la LFSI;
- fixé les critères et les modalités d'octroi des subventions aux projets d'organismes œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale;
- déterminé les autorités compétentes pour l'exécution de la loi et en a précisé les missions, ce qui a amené à la création d'un service de la solidarité internationale en 2003.

L'Etat a, dans le même temps, réaffirmé le rôle d'interlocuteur privilégié de la FGC en stipulant à l'article 8 RFSI qu'une subvention annuelle lui serait octroyée pour ses projets et ceux de ses membres sur la base d'un contrat de partenariat. Pour mettre en œuvre cette disposition, un premier contrat de prestations accordant une subvention annuelle de 2 500 000 francs à la FGC pour les années 2003 et 2004 a été conclu. Ultérieurement, le contrat de prestations liant l'Etat de Genève et la FGC a été établi sur 4 ans et renouvelé à quatre reprises. En 2008, le montant alloué annuellement à la FGC a été augmenté de 500 000 francs pour atteindre 3 000 000 francs. Par ailleurs, depuis 2011, l'aide financière octroyée à la FGC est accordée conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; rs/GE D 1 11).

Lors du renouvellement du contrat de prestations 2013-2016, une coupe budgétaire de 500 000 francs a été votée par la majorité du Grand Conseil, ramenant ainsi la subvention annuelle en faveur de la FGC à son niveau de 2007, soit à 2 500 000 francs. Au cours des débats en commission, des

¹ En réalité, ce taux n'a jamais été atteint. Depuis plusieurs années, il stagne à 0,2 %.

critiques à l'égard de certaines de ses activités et de son manque d'ouverture avaient en effet été formulées à son encontre, ce qui lui avait valu cette réduction de l'aide financière.

Cette coupe a eu un fort impact sur le travail de la FGC et de ses organisations membres (diminution des budgets des projets déjà acceptés et en cours, diminution des quotas sur le montant attribué aux organisations, moratoire d'adhésion qui a terni l'image de la FGC). La réduction de fonds a entraîné un travail d'introspection au sein de la FGC qui a eu à cœur de rectifier la perception que le monde politique genevois avait d'elle, sans pour autant renier ses principes. La Fédération a ainsi mené une réflexion sur une série d'axes stratégiques. Elle a entrepris un travail de fond pour affiner son identité, son image et son rôle.

En janvier 2015, la Fédération a levé le moratoire d'adhésion pour les nouveaux membres. Six nouvelles organisations très dynamiques ont rejoint ses rangs depuis lors et ont remplacé des organisations sortantes inactives depuis plusieurs années. Aussi, bien que le nombre d'organisations membres de la FGC reste stable, des besoins financiers importants sont devenus indispensables pour assurer le financement des projets de ces nouveaux membres, tout en continuant à soutenir les projets des autres organisations membres.

Compte tenu des ressources actuelles insuffisantes, la FGC a mis en œuvre un mécanisme de liste d'attente pour le financement des projets qui ne peuvent pas être soutenus.

La récente crise du coronavirus ne fait qu'aggraver cette situation en exerçant une pression financière supplémentaire sur la FGC. Ainsi, une augmentation des aides financières des principaux bailleurs de fonds institutionnels de la FGC pourrait sécuriser le financement d'une part plus importante des demandes et répondre aux besoins accrus liés à la pandémie.

Au vu de l'évolution favorable poursuivie par la FGC et du nombre de nouvelles demandes de financement issues de ses organisations membres, le contrat de prestations propose de restaurer le montant de 3 000 000 francs dont bénéficiait la Fédération jusqu'en 2013. Cette augmentation n'aura aucune incidence sur le budget de l'Etat puisqu'elle sera prise sur la rubrique 3638 de la solidarité internationale « subventions à distribuer à l'étranger ».

3. Fonctionnement

Pour assurer ses activités et ses prestations, la FGC dispose d'un secrétariat financé en majeure partie par les contributions de ses principaux bailleurs de fonds et composé d'une équipe de professionnels de 8 personnes (6,4 ETP). La FGC fonctionne également grâce à la quarantaine d'experts bénévoles des différentes instances (Conseil, commission technique, commission d'information, commission de contrôle financier des projets, commission du partage des savoirs) dont le nombre d'heures de travail est estimé à plus de 7 000 par année. Ses objectifs et son règlement sont définis par une déclaration de principes et des statuts auxquels adhèrent ses membres.

La participation de l'Etat de Genève aux frais de fonctionnement de la FGC, à l'instar des autres projets qu'il finance, est limitée à un maximum de 12% du montant de l'aide annuelle qu'il verse à la FGC. A titre informatif, en 2018, les frais de fonctionnement de la FGC représentaient 8,1% de ses dépenses.

La FGC a également adopté plusieurs mesures pour améliorer son fonctionnement institutionnel : elle a rendu obligatoire l'adoption des recommandations RPC 21 dans la présentation des comptes de ses organisations membres. Elle a redéfini ses procédures d'admission, de démission et d'exclusion des membres, adopté un cycle annuel de planification financière portant sur les 2 années à venir et de priorisation des demandes pour faire face à l'augmentation des besoins et à la diminution des ressources. Elle a instauré un système de cofinancement obligatoire par les organisations membres pour les nouveaux projets à partir du 1^{er} janvier 2017. Elle a également procédé à la révision de son système de contrôle interne, élaboré et mis en ligne un manuel de gestion en cours de réactualisation, notamment pour tenir compte du nouveau cadre de référence des 17 objectifs de développement durable (ODD).

En 2017, la FGC s'est dotée d'un programme qui définit ses axes stratégiques prioritaires pour les années 2017 à 2020. Ce document constitue la base sur laquelle reposent les accords-cadres signés par la Fédération avec ses partenaires institutionnels pour la même période.

Afin d'améliorer et de consolider la qualité des projets de ses organisations membres, la FGC a renforcé son secteur de partage des savoirs grâce à de nombreux espaces de formation, de réflexion et de capitalisation des expériences au sein de la FGC et de son réseau.

La Fédération s'est aussi rapprochée du monde international et académique, avec lequel elle a établi des partenariats, et contribue aux débats sur les enjeux du développement².

4. Prestations assurées

Pour les années 2021 à 2024, un nouveau programme qui a pour objectif général de contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 dans le domaine de la coopération au développement a été élaboré. Il fixe pour cette période les 4 axes stratégiques prioritaires de la FGC qui correspondent aux prestations suivantes :

- 1) garantir la qualité des projets de coopération au développement financés par le biais de la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030;
- 2) informer et sensibiliser le public genevois (grand public, jeunes, élu·e·s et milieux spécialisés) aux enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030;
- 3) soutenir la mise en œuvre des projets de développement et du travail en réseau par des activités de partage des savoirs;
- 4) renforcer la dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres.

² La culture, levier du développement

Formation et coopération, un « plus » pour les jeunes
<https://fgc.federeso.ch/news/les-tables-rondes-de-la-fgc-formation-et-cooperation-un-plus-pour-les-jeunes>

17 objectifs pour transformer le monde : stratégie et mise en œuvre
<https://fgc.federeso.ch/news/les-tables-rondes-de-la-fgc-17-objectifs-pour-transformer-le-monde>;

Objectif : pauvreté zéro, « Ne laisser personne de côté » : quelles priorités contre la pauvreté ?
<https://fgc.federeso.ch/events/les-tables-rondes-de-la-fgc-ne-laisser-personne-de-cote-queelles-priorites-contre-la-pauvrete>

Les prestations détaillées ci-après font l'objet d'un contrat de prestations annexé au présent projet de loi accordant une aide financière annuelle de 3 000 000 francs pour les années 2021 à 2024.

a) Examen des dossiers

La FGC procède à une étude approfondie et à une sélection rigoureuse des projets soumis par ses organisations membres. Les dossiers sont présentés au secrétariat de la FGC, qui vérifie les documents et valide leur conformité avant de les transmettre à l'une des commissions internes de la FGC³. Les commissions examinent les demandes et adressent un préavis au Conseil qui prend la décision de financement. Les projets de coopération au développement, de sensibilisation/information et de partage des savoirs qui ont été approuvés par les instances de la Fédération reçoivent le label FGC.

Les critères et les procédures d'appréciation des projets, les directives et règlements concernant l'attribution des fonds et leur suivi sont consignés dans le Manuel des documents de référence et de travail de la FGC, lequel sera disponible sur le site de la FGC dès sa révision terminée.

b) Projets soutenus

Dans les pays du Sud, la FGC soutient des projets et des programmes de coopération destinés tout particulièrement aux secteurs les plus défavorisés de la population. Les domaines d'intervention sont divers : développement rural et urbain, éducation et formation, emploi, santé, environnement, renforcement des organisations de la société civile et culture. La FGC ne soutient toutefois pas les projets d'aide d'urgence ou d'aide humanitaire, les projets axés sur les droits humains, ni les projets de coopération au développement avec les pays de l'Europe de l'Est. Ces domaines sont couverts directement par l'Etat de Genève, par le biais de son service de la solidarité internationale. Les projets soutenus par la FGC se concentrent principalement en Amérique latine, en Afrique et, dans une moindre mesure, en Asie.

³ La commission technique (pour les projets de coopération), ou la commission d'information (pour les petits et grands projets d'information), ou encore la commission du partage des savoirs (pour les projets et activités spécifiques de capitalisation et de partage des savoirs des organisations membres).

A Genève, la FGC soutient des projets d'information et de sensibilisation qui portent sur les problèmes de développement et les enjeux globaux (par exemple lutte contre la pauvreté, égalité de genre, environnement), ainsi que sur les activités concrètes de la FGC et de ses membres pour y remédier.

c) Echange entre membres et travail en réseau

La FGC est reconnue comme un espace de réflexion et une importante plate-forme de partage d'expériences et de connaissances, de débat et de diffusion de l'information relatifs à la coopération internationale. La FGC stimule en particulier le dialogue avec et entre ses organisations membres sur le sens et le bien-fondé des actions développées et autour des enjeux globaux.

Concernant le travail en réseau, la FGC est un membre actif du FEDERESO. Cette alliance, qui regroupe les 7 organisations faitières de coopération existant dans les cantons latins (Fribourg, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud, et Genève) et représente quelque 250 organisations actives dans la coopération au développement, favorise les activités d'échange et de partage ainsi que le renforcement des compétences dans une démarche de convergence de la qualité des projets. Tout récemment, les 7 fédérations, en partenariat avec la Direction du développement et de la coopération (DDC), ont recruté une coordinatrice pour renforcer la collaboration entre les fédérations cantonales, assurer une meilleure coordination et travailler conjointement à des objectifs communs au profit de leurs organisations membres.

5. Financement et inscription dans la durée

Avec la pandémie actuelle, il faut s'attendre à un impact direct, tant sur les petites organisations travaillant dans le développement, privées des dons qu'elles auraient pu collecter auprès du grand public en organisant ou participant à des événements, que sur les pays en développement, déjà confrontés à d'énormes défis sanitaires, économiques et sociaux (pauvreté, systèmes de santé défaillants, conséquences du changement climatique, déplacements de population, etc.) et susceptibles d'être affectés par la crise de la Covid-19 de façon considérable. Le soutien des collectivités publiques aux projets de coopération dans ces pays sera décisif pour les aider à amortir cette crise.

Hormis le canton de Genève, la FGC compte parmi ses principaux bailleurs :

- la Direction du développement et de la coopération (DDC). En tant que fédération cantonale, la FGC fait partie de l'une des 4 catégories d'ONG pouvant bénéficier de contributions de programmes de la DDC, à qui elle est liée par un accord-cadre portant sur un montant annuel de 3 350 000 francs pour les années 2017 à 2020. Cet accord va être reconduit pour la période 2021 à 2024. La DDC, consciente du besoin pour le financement des projets et des conséquences de la crise COVID-19, envisage, sous réserve de la validation par les autorités compétentes, une augmentation de sa contribution;
- la Ville de Genève, qui a établi un partenariat privilégié avec la FGC et lui attribue environ 43% du budget de son fonds de solidarité internationale, soit 2 400 000 francs/an. L'accord-cadre pour la période 2017-2020 sera vraisemblablement reconduit pour les années 2021 à 2024;
- les communes genevoises de Bernex, Carouge, Chêne-Bougeries, Confignon, Grand-Saconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Satigny, Vernier, Versoix et Veyrier, qui octroient chacune à la FGC une subvention annuelle selon un contrat de partenariat;
- plusieurs autres communes genevoises, qui financent des projets de la FGC sans accord-cadre.⁴

Chaque année, la FGC organise une conférence qui rassemble tous les partenaires institutionnels ayant conclu un accord-cadre avec elle. C'est un espace ouvert pour échanger avec les autorités cantonales et ses autres partenaires (DDC, Ville de Genève, communes genevoises) ainsi que pour confronter les points de vue sur la coopération au développement et mener une réflexion sur le sens de leurs actions.

6. Conclusion

Durant ces 4 dernières années, la FGC a poursuivi ses efforts de modernisation de sa structure et de sa communication. Les résultats de l'audit de la FGC effectué par le service d'audit interne de l'Etat de Genève (SAI) en 2018 confirment l'évolution positive que la FGC a suivie: il a été observé que, d'une manière générale, la gestion tant financière qu'opérationnelle de la FGC est satisfaisante et que la réalisation de prestations de qualité est une préoccupation de son secrétariat.

⁴ La contribution totale des communes, avec ou sans accord-cadre, est de 2 779 218 francs en 2018.

Les relations que la FGC entretient avec l'Etat de Genève sont basées sur le dialogue, la transparence, la confiance et la complémentarité. La FGC renvoie l'image d'une organisation professionnelle, forte, innovante, responsable et crédible. Centré sur les valeurs fondamentales de sa mission, son engagement s'appuie, depuis 2016, sur l'Agenda 2030 et la contribution de ses organisations membres à la mise en œuvre des 17 objectifs du développement durable (ODD). Suivant le slogan qu'elle a adopté en 2016 pour le cinquantième anniversaire de sa création – « mettre le monde en mouvement », la FGC joue pleinement son rôle de « moteur » de réflexion pour informer, sensibiliser, mobiliser les citoyens et les pouvoirs publics autour de défis futurs dont la coopération internationale est partie prenante.

En tant qu'organisation faîtière, elle anime la vie associative genevoise et offre des espaces d'engagement bénévole.

La reconnaissance de l'engagement de la FGC contribue à renforcer l'image internationale de Genève en tant que leader de la solidarité internationale.

En raison de la crise du coronavirus, les organisations de la société civile sont actuellement confrontées à des incertitudes relatives aux ajustements des projets, à des délais de mise en œuvre et à des difficultés pour garantir le financement des structures à Genève. Le soutien de l'Etat de Genève à la Fédération genevoise de coopération devient précieux pour garantir la continuité de ses activités et l'aide aux populations vulnérables. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de solidarité internationale définie par les autorités genevoises.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis financier*
- 2) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant du projet*
- 3) *Contrat de prestations*
- 4) *Rapport d'évaluation*
- 5) *Comptes audités 2019*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département Présidentiel.
- ♦ Objet : Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 3 000 000 F à la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour les années 2021 à 2024
- ♦ Rubrique(s) budgétaire(s) concernée(s) : 01220401.363.800 S140690000
- ♦ Numéro(s) et libellé(s) de programme(s) concernés : A04 Développement et innovation du canton et de la région
- ♦ Planification des charges et revenus de fonctionnement du projet de loi :
 oui non Le tableau financier annexé au projet de loi intègre la totalité des impacts financiers découlant du projet

(en mio de fr.)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Dès 2028
Ch. personnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens et services et autres ch.	-	-	-	-	-	-	-	-
Ch. financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions	3.0	3.0	3.0	3.0	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-
Total charges	3.0	3.0	3.0	3.0	-	-	-	-
Revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Total revenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-3.0	-3.0	-3.0	-3.0	-	-	-	-

- ♦ Inscription budgétaire et financement (modifier et cocher ce qui convient) :
 oui non L'aide financière sera inscrite au projet budget de fonctionnement dès 2021, conformément aux données du tableau financier.

ELK
HB

oui non L'aide financière est inscrite à hauteur de 2 500 000 F dans le PFQ 2020-2023. Elle sera inscrite pour un montant de 3 000 000 F au plan financier quadriennal 2021-2024 lors de sa prochaine actualisation. L'effet de cette augmentation sera neutre sur le résultat de l'Etat puisqu'elle sera compensée par une diminution équivalente de la nature 3638 de la solidarité internationale intitulée "subvention à redistribuer à l'étranger"

oui non L'aide financière prendra fin à l'échéance comptable 2024.

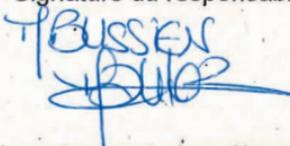
oui non Autre(s) remarque(s) : L'aide financière actuelle versée à la FGC s'élève à 2 500 000 F. Elle est augmentée dès 2021 à 3 000 000 F pour les motifs invoqués dans le PL. Cette augmentation est neutre sur le résultat de l'Etat.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

Signature du responsable financier :

30.06.2020

T. BUSSET


2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque(s) complémentaire(s) du département des finances : _____

Genève, le :

Visa du département des finances :

30 juin 2020

B. W. ad. Kadi.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL, son exposé des motifs, le tableau financier et ses annexes transmis le 19 juin 2020.

**PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DU PROJET
Projet de loi accordant une aide financière annuelle de 3 000 000 F à la Fédération genevoise de
coopération (FGC) pour les années 2021 à 2024**

Projet présenté par le département Présidentiel

<i>(montants annuels, en mios de fr.)</i>	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	dès 2028
TOTAL charges de fonctionnement	3.00	3.00	3.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges de personnel [30]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Biens et services et autres charges [31]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Intérêts [34]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements [33 + 366 - 466]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Subventions [363+369]	3.00	3.00	3.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres charges [30-36]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL revenus de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Revenus [40 à 46]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RESULTAT NET FONCTIONNEMENT	-3.00	-3.00	-3.00	-3.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Remarques :

L'aide financière versée à la FGC est augmentée à partir du contrat de prestation 2021 à 2024 à 3'000'000 F. Cette augmentation est neutre puisqu'elle sera compensée par une diminution équivalente de la nature 3638 intitulée "subventions à redistribuer à l'étranger" du service de la solidarité internationale.

Date et signature du responsable financier :

[Signature] le 30.06.2020

- 1 -



**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement

Contrat de prestations 2021-2024

entre

- **La République et canton de Genève (l'État de Genève)**

représentée par

Monsieur Antonio Hodgers, président du Conseil d'Etat,

d'une part

et

- **La Fédération genevoise de coopération (La FGC)**

représentée par

Monsieur René Longet, président,

et

Madame Catherine Schümperli Younossian,
secrétaire générale,

d'autre part

TITRE I - Préambule

Introduction

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département présidentiel, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

Historique

2. La Fédération genevoise de coopération (FGC) est une organisation faîtière qui a été créée en 1966. Elle regroupe soixante organisations qui ont leur siège dans le canton de Genève et se consacrent à la coopération internationale au développement et/ou à l'information du public sur les questions de développement et les enjeux globaux.

3. Depuis sa création, la FGC reçoit une subvention annuelle de l'Etat de Genève. Le 4 octobre 2001, la loi genevoise sur le financement de la solidarité internationale (LFSI) a été votée par le Grand Conseil. A la suite de l'entrée en vigueur du règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale (RFSI), le 1^{er} juillet 2002, et de la création du service de la solidarité internationale, en 2003, les relations entre l'Etat de Genève et la FGC ont été formalisées par la signature d'un premier contrat de prestations, en 2003. Ce contrat a régulièrement été renouvelé depuis lors.

4. Afin de répondre aux exigences de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF; D 1 11), l'aide financière annuelle dont bénéficie la FGC est octroyée, depuis 2011, par une loi à laquelle est annexé le contrat de prestations.

5. Le contrat de prestations 2017-2020 arrivant à échéance le 31 décembre 2020, l'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, entend poursuivre sa collaboration avec la FGC sur la base du présent contrat conclu pour les années 2021 à 2024.

But des contrats

6. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'aide financière ;
- préciser le montant et l'affectation de l'aide financière consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements ;
- définir les prestations offertes par la FGC ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci ;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

Principe de proportionnalité

7. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- 3 -

- le niveau de financement de l'État par rapport aux différentes sources de financement de la FGC ;
- l'importance de l'aide financière octroyée par l'État ;
- les relations avec les autres instances publiques.

Principe de bonne foi

8. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

TITRE II - Dispositions générales

Article 1

Bases légales et conventionnelles

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur le financement de la solidarité internationale, du 4 octobre 2001 (D 1 06) ;
- le règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale, du 19 juin 2002 (D 1 06.01) ;
- la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21), du 23 mars 2001 (A 2 60) ;
- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 4 octobre 2013 (D 1 05) ;
- la loi sur la surveillance de l'Etat, du 13 mars 2014 (D 1 09) ;
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF, D 1 11) et son règlement d'application du 20 juin 2012 (D 1 11.01) ;

Article 2

Cadre du contrat

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme A04 – Développement et innovation du canton et de la région, et plus particulièrement, dans le cadre des actions de solidarité internationale qui ont pour objectif de favoriser la coopération au développement et l'information dans ce domaine.

Article 3

Bénéficiaire

1. La FGC est un partenaire important de l'Etat de Genève pour la mise en œuvre des objectifs de la loi sur le financement de la solidarité internationale, du 4 octobre 2001 (D 1 06) et du règlement d'application de la loi sur le financement de la solidarité internationale, du 19 juin 2002 (D 1 06.01).

- 4 -

2. Elle est organisée sous la forme d'une association de droit privé, selon les articles 60 et suivants du Code civil suisse, du 10 décembre 1907. Son siège se trouve à Genève.
3. La FGC regroupe soixante organisations genevoises œuvrant dans le domaine de la coopération internationale au développement et de l'information et la sensibilisation sur les enjeux globaux.
4. L'une des activités de la FGC consiste en la recherche de fonds auprès des collectivités publiques pour les projets et programmes présentés par les organisations membres.
5. Conformément à l'article 6 des statuts de la FGC, les organisations membres s'engagent à ne pas solliciter de contributions directement auprès des collectivités publiques genevoises et de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères.
6. Les organisations membres ont en revanche librement accès au fonds destiné à la lutte contre la drogue et à la prévention de la toxicomanie du canton de Genève, pour autant que les recettes dudit fonds le permettent. En cas d'attribution de fonds, elles en informent la FGC.
7. Il convient de préciser que l'alinéa 5 du présent article n'est pas applicable lorsque le projet présenté par une organisation membre porte sur l'une des trois thématiques de la solidarité internationale non couvertes par la FGC (aide humanitaire, droits humains, la coopération avec les pays de l'Est). Dans ces cas, l'organisation membre peut s'adresser directement au département présidentiel pour un soutien financier. Toutefois, elle a l'obligation d'en aviser la FGC qui doit donner son accord écrit. Si la procédure aboutit à une attribution de fonds, le département présidentiel en informe la FGC.

Buts statutaires

1. La FGC a pour but de favoriser dans le monde un développement fondé sur la justice et la dignité humaine (art. 2 des statuts). Les buts statutaires doivent s'interpréter à la lumière de la « Déclaration de principes ».
2. Pour réaliser son but, la FGC, en application de l'art. 3 de ses statuts :
 - demande à ses membres d'élaborer une stratégie générale. Les organisations membres sollicitant moins de 400'000 F par année sont, quant à elles, encouragées à déposer une stratégie générale ;
 - soutient des projets de développement et d'information avec une approche par projet ou par programme (plan d'action) ;
 - informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des opérations soutenues ;
 - participe à l'information sur les enjeux globaux ;

- 5 -

- organise les échanges entre ses membres et favorise leur travail en réseau ;
- recherche des fonds pour financer les projets.

Titre III - Engagement des parties

Article 4

*Prestations attendues
du bénéficiaire*

La FGC s'engage à fournir les prestations suivantes :

- Prestation 1 : renforcer la dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres ;
- Prestation 2 : garantir la qualité des projets de coopération au développement financés par la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 ;
- Prestation 3 : assurer le travail en réseau et promouvoir le partage des savoirs ;
- Prestation 4 : informer et sensibiliser le public aux enjeux du développement dans le cadre de l'Agenda 2030.

Article 5

*Engagements financiers
de l'État*

1. L'État de Genève, par l'intermédiaire du département présidentiel, s'engage à verser à la FGC une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.

2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'État si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.

3. Les montants engagés sur 4 années sont les suivants :

Année 2021 : 3 000 000 F
Année 2022 : 3 000 000 F
Année 2023 : 3 000 000 F
Année 2024 : 3 000 000 F

4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lors que la loi de ratification est exécutoire.

*Principe de l'aide
financière*

5. L'aide financière inclut :

- a) le financement à des projets de coopération internationale réalisés par les organisations membres ;

- 6 -

- b) un montant plafonné à 30% de l'aide financière cantonale destiné aux projets de la filière « plan d'action » ;
- c) un montant plafonné à 200'000 F par année, destiné au financement des activités d'information de la FGC et des organisations membres ;
- d) une participation au financement des frais de fonctionnement nécessaires à la gestion administrative de la FGC qui ne doit pas dépasser 12% du montant de l'aide financière.

Article 6

Plan financier pluriannuel

1. Un plan financier quadriennal figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type d'activités.
2. Annuellement, la FGC remettra au département une actualisation de son plan de financement de l'année en cours.

Article 7

Rythme de versement de l'aide financière

1. L'aide financière est versée chaque année sur une base mensuelle.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013.

Article 8

Conditions de travail

1. La FGC est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.
2. La FGC tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

- 7 -

Article 9

Développement durable La FGC s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable (Agenda 21) (LDD), du 15 mai 2016 (A 2 60).

Article 10

Système de contrôle interne La FGC s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

Article 11

Suivi des recommandations du service d'audit interne La FGC s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

Article 12

Reddition des comptes et rapports La FGC, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 4 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département présidentiel :

- ses états financiers établis et révisés conformément aux normes Swiss GAAP RPC et révisés.
- le rapport de l'organe de révision ;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord et comprenant une analyse critique des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés pour l'année précédente ;
- son rapport d'activité et ses comptes approuvés ;
- le rapport financier annuel indiquant la liste des projets bénéficiant d'une contribution cantonale et le montant affecté ;
- les tableaux de synthèse des projets en cours ;
- la liste de ses organisations membres ;
- les procès-verbaux de ses assemblées générales.

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives

- 8 -

et règlements qui lui sont applicables, notamment :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012 ;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-04 relative à la présentation et à la révision des états financiers ;
- directive du Conseil d'Etat EGE-02-07 relative au traitement du résultat ;
- directive du groupe interdépartemental LIAF relative au contrôle périodique de l'accomplissement des tâches (art. 22 LIAF).

Article 13

Traitement des bénéfices et des pertes

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et les autres bailleurs de fonds et la FGC selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de la FGC. Elle s'intitule « Subventions non dépensées à affecter aux projets ». La part conservée par la FGC est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part de subvention non dépensée » figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La FGC conserve 25 % de son résultat annuel relatif à la participation de l'Etat sur le fonctionnement. Le solde restant (75%) peut être conservé par la FGC pour autant qu'il soit réaffecté à des projets spécifiques de développement.
5. A l'échéance du contrat, la FGC conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, la FGC assume ses éventuelles pertes reportées.

Article 14

Bénéficiaire direct

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, la FGC s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière qu'elle utilise pour les projets présentés par ses organisations membres, les actions d'information qu'elle

- 9 -

assure en propre et son budget de fonctionnement, comme prévu par les articles 4 et 5, alinéa 4, du présent contrat.

Article 15

Communication

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par la FGC auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que partenaire institutionnel.
2. Le département présidentiel aura été informé au préalable des actions envisagées.

Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

Article 16

Objectifs, indicateurs, tableau de bord

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

Article 17

Modifications

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'État", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préteritamment la poursuite des activités de la FGC ou la réalisation du présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.
3. Ces événements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

Article 18*Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
 - veiller à l'application du contrat ;
 - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par la FGC ;
 - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.

Dialogue

2. Le département présidentiel et la FGC mènent un dialogue régulier sur les orientations de la FGC, ses priorités institutionnelles ainsi que les stratégies et activités des organisations membres. Ce dialogue couvre également le contexte plus large dans lequel les activités s'inscrivent.
3. Chaque année, au plus tard à la fin du premier semestre, la FGC organise une conférence avec l'Etat de Genève, la DDC, la Ville de Genève et les autres collectivités publiques genevoises ayant un accord-cadre avec la FGC. Cette conférence a notamment pour but de faire le bilan de l'année précédente, de déterminer les perspectives d'avenir et de favoriser le dialogue institutionnel et la réflexion commune.

Suivi des organisations membres de la FGC

4. La FGC encourage l'échange et la collaboration entre les organisations membres afin de favoriser une plus grande cohérence de leurs projets et d'améliorer la qualité et la pertinence des interventions sur le terrain. Elle s'assure que les organisations membres disposent d'instruments de suivi et d'évaluation pour les projets et plans d'actions afin d'en garantir la qualité.
5. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'art. 22 de la LIAF.

Titre V - Dispositions finales**Article 19***Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

Article 20*Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'État peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
 - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue ;
 - b) la FGC n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure ;
 - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.

La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.

2. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
3. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

Article 21*Entrée en vigueur,
durée du contrat et
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2024.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 12 -

Fait à Genève, le 19 août 2020

en 2 exemplaires originaux.

Pour la République et canton de Genève :

représentée par



Monsieur Antonio Hodgers
Président du Conseil d'Etat

Pour la FGC

représentée par



Monsieur René Longet

Président



**Madame Catherine Schümperli
Younossian**
Secrétaire générale

Annexes au présent contrat :

- 1 - Tableau de bord des objectifs et des indicateurs
- 2 - Statuts de la FGC, déclaration de principes, organigramme et liste des membres du conseil et du secrétariat
- 3 - Programme stratégique 2021-2024
- 4 - Plan financier quadriennal 2021-2024
- 5 - Budget 2020
- 6 - Mécanisme d'attribution de l'aide financière annuelle de l'Etat de Genève à la FGC
- 7 - Liste d'adresses des personnes de contact
- 8 - Utilisation des armoiries de l'État de Genève
- 9 - Directives transversales de l'Etat
 - EGE – 02 – 04 Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
 - EGE-02-07 Traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées

Tableau de bord des objectifs et indicateurs

Objectif général: contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 dans le domaine de la coopération au développement

Prestation 1: Garantir la qualité des projets de coopération au développement financés par la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
1. Garantir le processus d'examen des dossiers présentés par les AM	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de nouveaux projets présentés à la FGC 	40 par année
2. Assurer la qualité des projets soutenus	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de projets qui reçoivent le label de qualité FGC sur le nombre de projets déposés 	95%
3. Assurer le suivi des projets financés	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de rapports intermédiaires et finaux dus, reçus dans l'année 	85% finaux reçus par année 80% intermédiaires dans le délai
Prestation 2 : Informer et sensibiliser le public aux enjeux de la solidarité internationale dans le cadre de l'agenda 2030		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
4. Garantir l'information et la communication sur le travail de la FGC et de ses AM.	<ul style="list-style-type: none"> Audience atteinte selon les sources officielles (nombre de personnes informées par les activités de la FGC) 	Au moins 300'000 personnes dont au moins 100 jeunes qui font l'expérience de l'installation de la réalité virtuelle 360° sur le monde
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de visites sur le site internet de la FGC 	35 000 visites par année
5. Garantir la réalisation de projets d'information et de sensibilisation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de projets d'informations financés 	7 grands projets par année 8 petits projets (montant < 60 000 F)

Annexe 1

Assurer le travail en réseau et promouvoir le partage des savoirs		
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
6. Soutenir le processus de capitalisation par le partage des savoirs	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'AM qui participent aux activités d'échange et de formation continue (café-débat, ateliers et formations). 	60%
	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'activités qui ont favorisé la réflexion et les échanges sur les questions de développement (ateliers, événements.) Nombre de produits de capitalisation livrés par les AM (vidéos, publications, fiches...) 	10 par année 2 produits par année
7. Développer la collaboration avec les autres membres du FEDERESAU et d'autres partenaires publics et privés actifs dans le domaine de la solidarité internationale.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre total de collaborations avec d'autres réseaux suisses (académiques, internationaux...) Nombre total de réunions avec le FEDERESAU 	2 par année 4 par année
	Prestation 4 : Renforcer la dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres	
Objectifs	Indicateurs	Valeurs cibles
8. Renforcer les capacités institutionnelles des AM	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'associations prenant une part active dans les instances et activités de la FGC. Pourcentage d'AM actives qui ont intégré tous les outils de gestion des risques 	80 % 60 %
	9. Entretien des échanges et les dialogues avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> La FGC augmente et consolide le nombre de ses partenariats institutionnels et renforce les partenariats non institutionnels.

Statuts

Version révisée lors de l'AG 21 mars 2019

Mise en forme provisoire

1. Dénomination, siège, durée, but

Article 1

Sous le nom de «Fédération genevoise de coopération», dénommée ci-après «FGC», il a été constitué une fédération d'associations, régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse (CCS). Sa durée est illimitée. Son siège est à Genève.

Article 2

La FGC a pour but de favoriser dans le monde un développement fondé sur la justice et la dignité humaine. La «Déclaration de principes» annexée aux présents statuts, et qui en fait partie intégrante, vaut interprétation authentique du but ainsi énoncé.

Article 3

Pour réaliser son but, la FGC :

- a. demande à ses membres d'élaborer une stratégie générale. Les associations membres sollicitant moins de 400 000 francs suisses annuels sont quant à elles encouragées à déposer une stratégie générale;
- b. soutient des projets de développement, d'information et de partage des savoirs;
- c. informe le public, les bailleurs de fonds et ses membres des actions soutenues;
- d. participe à l'information sur les enjeux du développement;
- e. organise les échanges entre ses membres et favorise leur travail en réseau;
- f. recherche des fonds pour financer les projets.

2. Associations membres

Article 4

Peut devenir membre de la FGC toute personne morale ayant son siège¹ dans le canton de Genève, un ancrage genevois et qui y exerce des activités propres² et répondant aux conditions suivantes:

- a. qui est régie par les articles 60 et suivants, ou 80 et suivants du CCS ou d'autres formes de personne morale, sans but lucratif, dévolues au bien public;
- b. qui coopère activement depuis au moins deux ans dans un ou plusieurs pays du Sud en faveur du développement économique, social et culturel, et peut démontrer ses compétences dans ces domaines;
- c. ou qui se consacre depuis deux ans au moins à l'information du public sur ces thématiques ou sur les relations nord-sud;
- d. qui adhère sans réserve aux Statuts et à la Déclaration de principes de la FGC.

Article 5

Les associations membres de la FGC sont tenues de :

- a. verser les cotisations fixées par l'Assemblée générale;
- b. présenter chaque année les documents statutaires et financiers mentionnés dans les directives de contrôle financier. Cette disposition s'applique également pour les associations ayant quitté ou étant exclues de la FGC, ou en dissolution, aussi longtemps que les projets déposés ne sont pas audités positivement;
- c. se conformer aux directives relatives à la présentation et au suivi des projets ainsi qu'aux protocoles d'accord signés avec la FGC;
- d. participer activement à la vie de la FGC.

¹ Disposition adoptée en AG le 31.03.2015, ne s'applique qu'aux nouveaux membres, soit ceux reçus après le 31 mars 2015.

² Disposition adoptée en AG le 22.6.2017, ne s'applique qu'aux nouveaux membres, soit ceux reçus après le 22 juin 2017.

Article 6

Pour tout projet de développement, d'information et de partage des savoirs, les associations membres de la FGC s'engagent à ne pas solliciter directement de contributions de la Confédération, de l'Etat, de la Ville de Genève ou des communes du canton de Genève; le Conseil peut au cas par cas accorder des dérogations.

Article 7

La qualité de membre de la FGC se perd :

- a. par démission donnée par écrit;
- b. par dissolution de l'association membre;
- c. par exclusion sur décision du Conseil.

3. Organisation

Article 8

Les organes de la FGC sont :

- a. l'Assemblée générale
- et les instances suivantes :
- b. le Conseil;
 - c. la Commission technique ;
 - d. la Commission d'information ;
 - e. la Commission partage des savoirs ;
 - f. la Commission de contrôle financier des projets ;
 - g. les vérificateurs et vérificatrices des comptes ;
 - h. le Secrétariat.

Tous les membres des instances sont bénévoles sauf le personnel du Secrétariat.

Article 9

Principes de fonctionnement des instances et gestion des conflits d'intérêts :

Les membres des instances sont élus à titre personnel, ils-elles se prononcent en toute indépendance et sans instruction. Ils-Elles sont tenu-e-s de remplir les devoirs de leurs fonctions consciencieusement et avec diligence. Ils-Elles doivent notamment veiller à assister assidûment aux séances de l'instance et se rendre disponibles pour les travaux de celle-ci. Ils-Elles sont également soumis-e-s au secret de fonction pour les informations confidentielles dont ils-elles ont connaissance dans l'exercice de leur mandat.

Les règlements de chaque instance précisent les droits et devoirs de leurs membres.

Les membres des instances sont tenus de se récuser en cas de conflit d'intérêt, notamment lorsqu'ils-elles sont appelé-e-s à examiner ou se prononcer sur un objet pour lequel ils-elles :

- a. ont un intérêt personnel ;
- b. sont parents ou allié-e-s d'une partie en ligne directe (parents, enfants et petits-enfants) ou jusqu'au deuxième degré (grands-parents, frères/sœurs) ou s'ils-elles mènent une vie de couple avec une personne ayant un intérêt dans le dossier ;
- c. représentent, ou ont agi, ou ont des liens avec une partie (Association membre, prestataire, partenaire institutionnel) qui a un intérêt dans le dossier ;
- d. sont membres d'une instance dirigeante, salarié-e ou ancien-ne salarié-e (depuis moins d'un an) ou membre actif-ve d'une association membre de la FGC concernée par le dossier ;
- e. ou s'il existe des circonstances de nature à mettre en doute leur impartialité.

Il est de la responsabilité des membres des instances de signaler tout conflit d'intérêts pouvant exister selon les critères susmentionnés, en début de mandat ou lorsque celui-ci survient, et de se récuser pour les décisions pour lesquelles un conflit d'intérêts pourrait survenir.

En cas de manquement d'un membre d'une instance à ces obligations, une procédure de sanction auprès du Conseil peut être initiée par le ou la président-e, secrétaire général-e, ou président-e de l'instance concernée. Après avoir respecté son droit d'être entendu, le Conseil peut prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à la révocation d'un membre d'une instance ayant violé ses obligations et à l'invalidation partielle ou complète des décisions concernées.

Le secrétariat tient et actualise régulièrement un registre des conflits d'intérêt.

Assemblée générale

Article 10

L'Assemblée générale est l'organe souverain de la FGC.

L'Assemblée générale se réunit deux fois par an.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées sur décision du Conseil ou sur demande écrite d'au moins un cinquième des associations membres. Dans ce dernier cas, les requérants doivent indiquer avec précision l'objet à porter à l'ordre du jour.

Les convocations sont adressées par voie électronique ou sur demande par voie postale au siège de l'association membre au moins 14 jours avant la date de l'assemblée et mentionnent l'ordre du jour.

Article 11

L'Assemblée générale se prononce sur tous les objets qui lui sont soumis dans l'ordre du jour.

L'Assemblée générale élit :

- les membres du Conseil, son ou sa président·e et son ou sa vice-président·e ;
- les membres de la Commission technique et sa présidence (selon les modalités internes et le règlement de la CT);
- les membres de la Commission d'information et son ou sa président·e ;
- les membres de la Commission partage des savoirs et son ou sa président·e ;
- les membres (titulaires et suppléant·e·s) de la Commission de contrôle financier des projets;
- deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes issu·e·s des associations membres;

Les candidatures aux instances de la FGC doivent être déposées au plus tard 8 semaines avant la date de l'assemblée générale concernée, qui sera prénotifiée selon les mêmes formes qu'une convocation au moins trois mois à l'avance avec mention des élections prévues. Le Conseil formule un préavis sur ces candidatures à l'attention de l'assemblée générale.

Elle :

- a. veille à l'équilibre de la représentativité au sein des instances;
- b. adopte la Déclaration de principes, ainsi que les critères d'appréciation des projets de développement, d'information et de partage des savoirs;
- c. adopte le rapport d'activités annuel;
- d. adopte les comptes et bilan et en donne décharge;
- e. adopte le budget et veille à ce que chaque proposition des membres entraînant une dépense supplémentaire au budget soit obligatoirement accompagnée d'une proposition de ressources nouvelles propres à en assurer la couverture;
- f. adresse des recommandations et des propositions au Conseil;
- g. discute et valide la stratégie présentée par le Conseil;
- h. décide en dernier ressort sur les recours qui lui sont soumis;
- i. fixe le montant des cotisations annuelles;
- j. modifie les statuts;
- k. désigne l'organe de révision indépendant (fiduciaire);
- l. adopte le règlement et cahier des charges du Conseil.

Article 12

L'Assemblée générale siège valablement quel que soit le nombre d'associations membres présentes, sous réserve des dispositions de l'article 28. Chaque association membre a droit à une voix; en cas d'égalité, une procédure sera proposée par le ou la président·e.

Les décisions se prennent à la majorité simple, sauf lors de modifications de statuts où les décisions sont adoptées à la majorité absolue et sauf lors de la dissolution où la majorité des trois quarts est nécessaire.

L'assemblée est présidée par le ou la président·e de la FGC, en cas d'empêchement par le ou la vice-président·e ou, si tous deux sont absents, par l'un ou l'une des membres du Conseil.

Conseil

Article 13

Le Conseil est composé de 9 à 13 membres, élu·e·s pour deux années et rééligibles. La présidence de la Commission technique (cf. article 11), le ou la président·e de la Commission d'information et le ou la président·e de la Commission partage des savoirs sont membres de droit du Conseil.

Pour délibérer valablement, le Conseil doit réunir la majorité des membres élus.

Article 14

Le Conseil a notamment pour fonction :

- a. de promouvoir et de gérer la FGC et de défendre ses intérêts;
- b. de maintenir une vision d'ensemble sur la planification financière à moyen terme;
- c. de mener la réflexion et prendre les décisions aux niveaux politique et stratégique; il suit et participe au débat sur l'évolution des politiques de développement tant nationales qu'internationales;
- d. de veiller au dynamisme du réseau de la FGC en favorisant la participation des associations membres;
- e. de décider de la participation de la FGC à d'autres réseaux;
- f. de coordonner avec le ou la secrétaire général·e la représentation de la FGC auprès de ses différents partenaires;
- g. de veiller à la bonne application des engagements et accords signés par la FGC avec ses partenaires (associatifs, financiers et institutionnels) et avec ses membres;
- h. de décider de l'admission et de l'exclusion des membres;
- i. d'être responsable du Secrétariat dont il engage les collaborateurs permanents ;
- j. de statuer sur les propositions et préavis que lui soumettent les commissions, notamment en matière de financement de projets.

Article 15

Le Conseil engage la FGC par la signature conjointe à deux: du ou de la président·e et du ou de la secrétaire général·e. En cas d'empêchement du ou de la président·e, d'un ou d'une autre membre du Conseil et, en cas d'empêchement du ou de la secrétaire général·e, d'un ou d'une membre du Secrétariat en fonction du système de contrôle interne.

Commission technique

Article 16

- a. La Commission technique est composée d'au moins 12 membres élu·e·s par l'Assemblée générale pour deux années et rééligibles.
- b. La Commission technique examine les dossiers qui lui sont soumis par les associations membres (projets de développement, stratégies générales, plans d'action, etc.).
- c. Le fonctionnement de la Commission technique est régi par un règlement et cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil.

Commission d'information

Article 17

- a. La Commission d'information est composée d'au moins six membres élu·e·s par l'Assemblée générale pour deux années et rééligibles.
- b. La Commission d'information examine les dossiers qui lui sont soumis par les associations membres (projets d'information, stratégie générale, etc.).
- c. La Commission d'information soumet à l'approbation du Conseil la stratégie d'information de la FGC.
- d. Le fonctionnement de la Commission d'information est régi par un règlement et cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil.

Commission partage des savoirs

Article 18

- a. La Commission partage des savoirs est composée d'au moins six membres élu·e·s par l'Assemblée générale pour deux années et rééligibles, soit :
 - Un ou une membre du Conseil et/ou son ou sa suppléant·e ;
 - Un ou une membre de la Commission technique et/ou son ou sa suppléant·e ;
 - Un ou une membre de la Commission d'information et/ou son ou sa suppléant·e ;
 - Et de trois commissaires au moins non membres d'instances de la FGC.
- b. La Commission partage des savoirs examine les dossiers qui lui sont soumis par les associations membres (projets partage des savoirs et stratégies des plateformes).
- c. La Commission partage des savoirs propose au Conseil la stratégie du partage des savoirs de la FGC et impulse la réflexion stratégique et prospective de la FGC.

Le fonctionnement de la Commission est régi par un règlement et cahier de charges soumis à l'approbation du Conseil.

Commission de contrôle financier des projets

Article 19

a. La Commission de contrôle financier des projets est composée de trois personnes élues par l'Assemblée générale pour deux années et rééligibles, soit :

- un ou une membre du Conseil ou son ou sa suppléant·e;
- un ou une membre de la Commission technique ou son ou sa suppléant·e;
- un vérificateur ou une vérificatrice des comptes de la FGC ou son ou sa suppléant·e.

b. Pour délibérer valablement, la Commission de contrôle financier des projets doit être au complet.

c. La Commission donne décharge aux associations membres pour les décomptes financiers des projets.

d. Le fonctionnement de la Commission de contrôle financier des projets est régi par un règlement et cahier des charges soumis à l'approbation du Conseil.

Commission de contrôle financier des comptes

Article 20

Les deux vérificateurs ou vérificatrices des comptes sont élu·e·s pour une année par l'Assemblée générale et rééligibles, mais en aucun cas plus de cinq années consécutives.

Les vérificateurs ou vérificatrices des comptes sont chargé·e·s de soumettre un rapport à l'Assemblée générale sur les comptes qui leur sont présentés. Ils ont le droit d'exiger en tout temps la production des livres et pièces comptables et de vérifier l'état de la caisse.

Article 21

L'organe de révision indépendant est désigné par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil. Son mandat ne doit pas excéder cinq années consécutives. Sur mandat du Conseil, l'organe de révision indépendant vérifie les comptes de la FGC selon un contrôle ordinaire (art. 728 du Code des obligations) et soumet à l'Assemblée générale un rapport sur ces comptes. Il peut exiger en tout temps la production des livres et pièces comptables et vérifier l'état de la caisse.

Secrétariat

Article 22

Le Secrétariat est placé sous la responsabilité du ou de la secrétaire général·e.

Le Secrétariat prépare les travaux du Conseil et des commissions. Il y participe et veille au suivi des décisions. Il ne dispose pas du droit de vote.

Le Secrétariat conduit les travaux de la FGC selon le cahier des charges des collaborateurs et collaboratrices. Les conditions de travail sont régies par le statut du personnel, adopté par le Conseil.

Le Secrétariat contribue à la réflexion et aux propositions d'actions. Il met en oeuvre les décisions et stratégies établies par l'Assemblée générale ou le Conseil.

4. Limite de financement des projets

Article 23

Afin de garantir une répartition équitable des ressources, la FGC respecte par ordre de priorité les principes suivants:

a. Chaque association membre peut recevoir le versement de la contribution correspondant au budget annuel d'au moins un projet.

b. Une association peut recevoir, selon le principe d'équité, au maximum 15 % des recettes disponibles à la FGC sur un an. Sur cette base, en fin d'année, le Conseil fait une estimation des contributions prévisibles pour l'année suivante et fixe un montant (quota) qui est communiqué aux associations membres.

c. Le montant maximum annuel alloué à chaque projet de développement est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil (actuellement 200 000 francs suisses).

d. Le montant maximum annuel alloué aux associations membres travaillant avec un seul partenaire est fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil (actuellement 400 000 francs suisses).

e. Le montant maximum annuel alloué aux associations membres dont le siège principal est à Genève et qui sont au bénéfice d'une contribution programme de la DDC est fixé au maximum à la

moitié du quota selon article 23 lettre b ci-dessus.

f. Le montant maximum annuel alloué aux autres associations membres qui sont au bénéfice d'une contribution programme de la DDC est fixé au maximum au tiers du quota selon article 23 lettre b ci-dessus.

5. Recours

Article 24

Les décisions du Conseil en matière d'exclusion d'une association membre ou de refus d'un projet présenté par une association membre peuvent faire l'objet d'un recours de l'association membre destinataire de la décision devant l'Assemblée générale dans un délai d'un mois à compter de la notification. Le recours motivé est à adresser au Secrétariat de la FGC et doit être traité lors de la plus proche assemblée générale.

En cas de recours à l'Assemblée générale portant sur un projet, celle-ci nommera cinq délégué·e·s issu·e·s de cinq associations membres différentes et n'ayant aucune relation particulière avec l'association recourante, la commission ayant examiné le projet ou le Conseil. Ces personnes seront chargées d'analyser l'intégralité du dossier et de rencontrer la recourante, ainsi que les représentant·e·s des instances ayant étudié le dossier. Sur la base de ces informations et en suivant les critères d'évaluation de projets en vigueur à la FGC, ils formulent, à la majorité simple, une recommandation argumentée à l'attention d'une prochaine assemblée générale qui tranche en dernier ressort.

6. Ressources

Article 25

Les ressources de la FGC se composent notamment :

- a. des cotisations des membres ;
- b. de dons et legs ;
- c. de contributions publiques et privées ;
- d. de toutes recettes provenant de manifestations organisées par la FGC.

Article 26

L'exercice financier commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

7. Responsabilité

Article 27

Aucune association membre ne peut être tenue responsable des dettes de la FGC. Aucun membre d'organe ou d'instances de la FGC ne peut être tenu responsable des dettes de la FGC.

8. Dissolution

Article 28

La dissolution de la FGC ne peut être décidée que par une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet un mois à l'avance.

La majorité des trois quarts des membres présents est nécessaire pour prononcer la dissolution.

Article 29

En cas de dissolution, le solde disponible de l'actif social devra être affecté à plusieurs associations qui poursuivent les mêmes buts.

Association constituée le 14 décembre 1966

Statuts révisés par l'Assemblée générale du 21 juin 2018



Déclaration de principes

Créée en 1966 par 12 associations, la Fédération genevoise de coopération (FGC) compte en 2013 une soixantaine d'associations membres¹.

Après des années d'expérience à Genève, en Suisse et à l'étranger, l'Assemblée générale du 7 février 1990 a une première fois actualisé sa Déclaration de principes de mai 1975. Suite à la consultation « Quelle FGC voulons-nous? », réalisée en 2001-2002, une nouvelle révision de la Déclaration de principes a été approuvée par l'Assemblée générale du 10 juin 2003 pour définir le cadre de son action.

Préambule /

1. Les phénomènes d'inégalités socio-économiques, de domination, de violence et de violation des droits de la personne et des peuples, d'uniformisation culturelle, de dégradation de l'environnement et de gaspillage des ressources naturelles, loin de se réduire s'accroissent aux plans local et international. La Suisse fait partie des systèmes économiques et politiques responsables dans une large mesure de ces phénomènes.
2. Des stratégies de développement existent et évoluent, mais ces phénomènes persistent.

Les objectifs de la FGC /

3. La FGC vise deux grands objectifs :
 - contribuer à l'élimination de ces divers phénomènes;
 - contribuer à augmenter la liberté de choix des sociétés dans leur recherche d'un mieux-être économique, social et culturel.
4. Pour atteindre ces objectifs, une large gamme de mesures peut être envisagée aux niveaux local, régional et global qui vont de l'aide humanitaire et de la défense des droits de la personne aux changements de structures au niveau international. La FGC a choisi deux modes d'action qui sont à sa portée :
 - la coopération internationale au développement avec le Sud;
 - l'information, la sensibilisation et le débat au Nord.

Le partenariat /

5. La coopération n'est pas un simple transfert de fonds ou de technicité à sens unique, mais un courant d'échanges de toutes natures entre partenaires qui doit favoriser partout une prise de responsabilités par les populations elles-mêmes.

1. 62 associations membres début 2014.

6. Les partenaires dans le Sud des associations membres de la FGC sont principalement les suivants :
- ONG;
 - fédérations ou regroupements d'ONG;
 - organisations d'appui aux ONG;
 - organisations populaires (communautés ou groupements de base, de quartier, de villages, de femmes etc.);
 - organisations paysannes et autochtones;
 - coopératives;
 - syndicats;
 - services publics et collectivités publiques dont le mode d'intervention participatif permet à la population d'exprimer ses besoins et priorités et facilite son engagement.

Les principes d'action /

7. Les associations membres :
- analysent et prennent en compte l'impact du contexte macro-économique sur les sociétés où sont insérés les projets;
 - s'efforcent d'intégrer leurs activités dans des stratégies globales cohérentes;
 - soutiennent la promotion des droits humains, incluant les droits économiques, sociaux et culturels;
 - s'efforcent de prendre en considération la perspective de genre et de promouvoir l'accès des femmes au pouvoir social;
 - promeuvent l'économie solidaire et la souveraineté alimentaire;
 - prennent en considération les effets des programmes sur l'environnement;
 - étudient l'influence des projets sur les systèmes micro-économiques;
 - encouragent la pratique de l'auto-évaluation au sein des programmes.

Les domaines d'intervention /

8. Dans les pays du Sud, les programmes de coopération, destinés tout particulièrement aux secteurs défavorisés de leur population, peuvent toucher des domaines très divers, notamment :
- culture;
 - développement rural;
 - développement urbain;
 - éducation et formation;
 - emploi;
 - environnement;
 - renforcement des organisations de la société civile;
 - santé.
9. Au Nord, l'information, la sensibilisation et le débat portent sur les problèmes de développement inégal et sur les activités concrètes de la FGC et de ses membres pour y remédier. Elle vise aussi à sensibiliser le public, les acteurs de la société civile et les responsables poli-

tiques et économiques à cette problématique et à susciter le débat sur ses enjeux.

1

Les modalités de travail /

10. Dans la coopération au développement, les associations membres de la FGC utilisent les modalités de travail suivantes :

5

- programmes;
- projets;
- plans d'action;
- mécanismes financiers visant à l'autonomie;
- soutien institutionnel aux partenaires du Sud;
- échanges et capitalisation d'expériences.

10

11. En matière d'information, de sensibilisation et de débat, la FGC et ses membres recourent aux modalités suivantes :

15

- formation des formateurs et animateurs;
- appui aux institutions spécialisées dans l'information;
- publications et productions audiovisuelles;
- utilisation des médias;
- participation à des, ou organisation de manifestations publiques;
- échanges entre associations membres, partenaires et FGC;
- participation à des réseaux;
- contacts réguliers avec les collectivités publiques;
- prises de position publiques.

20

25

Les associations membres de la FGC adhèrent aux principes énoncés ci-dessus et s'engagent à déployer tous leurs efforts pour les faire partager à leurs membres et les traduire dans leurs projets comme dans leur sphère d'influence.

30

35

40

45

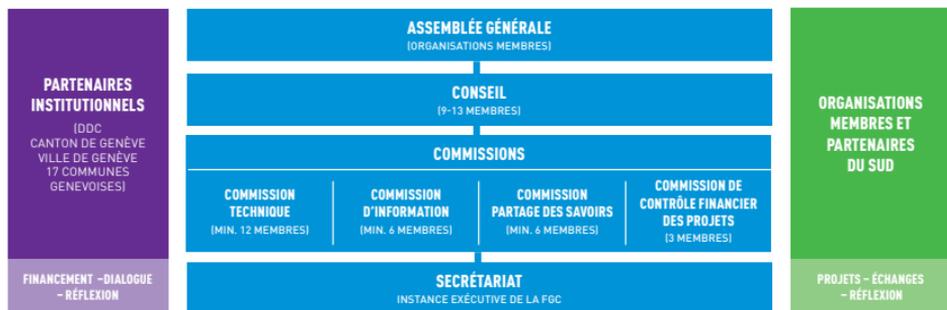
50

ORGANIGRAMME ET SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE LA FGC

INSTANCES DÉCISIONNELLES : AG et Conseil (articles 10 à 15 des Statuts de la FGC)

LIEUX D'EXAMEN ET DE PRÉAVIS : Quatre Commissions technique, d'information, de partage des savoirs et de contrôle financier des projets (articles 16 à 20 des Statuts de la FGC).*

LIEUX DE MISE EN ŒUVRE : le Secrétariat pour la garantie du label de qualité FGC (article 22 des Statuts de la FGC). *



* La FGC ne pourrait exister sans le travail d'une quarantaine d'expert-e-s bénévoles qui lui consacrent plus de 7000 heures, correspondant à l'engagement de 4 collaborateur-trice-s à plein temps. Le travail bénévole permet d'évaluer les projets de développement, d'information et de partage des savoirs, de vérifier les comptes et de définir des orientations stratégiques de la FGC. La Fédération s'appuie également sur le travail d'un Secrétariat composé de 8 collaborateur-trice-s, équivalents à 6,4 postes à plein temps.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

MEMBRES DU CONSEIL DE LA FGC

René LONGET, Président

Serge GHINET, Vice-président

Christiane BRUTTIN

Ousmane DIANOR

Isabelle MILBERT

Pierre OLIVIER

Christophe RODUIT

Dominique ROSSIER

Liliana SOLER-GOMEZ

Giselle TOLEDO VERA

Renate VON DAVIER

Élu·e·s lors de l'Assemblée générale du 19 mars 2020

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

PERSONNEL SALARIÉ DU SECRETARIAT DE LA FGC

Catherine SCHÜMPERLI YOUNOSSIAN
Secrétaire générale 100%

Florian TISSOT
Secrétaire exécutif 80%

Bruno CARVAS
Chargé de la comptabilité et de l'administration 80%

Catherine DUBOULOZ CHANTRE
Chargée de communication 80%

Emilie ANDERSON MOTTIER
Coordinatrice des projets développement 80%

Luisa CRUZ HEFTI
Coordinatrice des projets développement 80%

Mélanie ROUQUIER
Coordinatrice des projets d'information 60%

Michaela BÜSCHI
Coordinatrice du partage des savoirs 80%

6,4 postes fixes en équivalents plein temps au 31.12.2019
Auxquels s'ajoutent l'appui ponctuel de civilistes et de stagiaires de la
Haute école en travail social (HETS)

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

**PROGRAMME STRATÉGIQUE 2021-2024
DE LA
FÉDÉRATION GENEVOISE DE
COOPÉRATION (FGC)**

**FÉDÉRER, MOBILISER ET INNOVER
POUR L'AGENDA 2030**

Décembre 2019



FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement



« Sans la société civile, la Genève internationale perdrait une bonne partie de sa pertinence et de son âme. La Genève internationale ne serait pas crédible sans un engagement associatif solidaire, dont la FGC est une importante expression ».

Programme stratégique 2017-2020 de la FGC

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Notre mission	5
Organigramme et schéma institutionnel de la FGC	7
Notre vision et nos valeurs	8
Nos partenariats	9
Le contexte de nos actions	11
Perspectives et priorités pour la période 2021-2024.....	16
Objectif spécifique 1 : la dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres est renforcée	18
Les indicateurs de l'objectif spécifique 1.....	19
Objectif spécifique 2 : la qualité des projets de coopération au développement financés par le biais de la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 est garantie	20
Les indicateurs de l'objectif spécifique 2.....	22
Objectif spécifique 3 : la mise en œuvre des projets et le travail en réseau sont soutenus par les activités de partage des savoirs.....	24
Les indicateurs de l'objectif spécifique 3.....	25
Objectif spécifique 4 : le public genevois (grand public, jeunes, élu-e-s et public spécialisé) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030	26
Les indicateurs de l'objectif spécifique 4.....	28
Plan de financement.....	30

INTRODUCTION

Fédérer, mobiliser et innover pour l'Agenda 2030 : c'est autour de ces actions que la Fédération genevoise de coopération (FGC) conçoit son programme stratégique pour les années 2021-2024.

Fédérer les énergies

Depuis plus de 50 ans, la FGC fédère et démultiplie l'énergie de ses organisations membres (OM) - des associations, des fondations et des coopératives - et de leurs partenaires en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. La FGC les soutient en assurant une partie du financement de leurs projets avec des fonds publics. Le succès du modèle de la Fédération repose sur ce partage des responsabilités.

La Fédération incarne aussi, à travers les ONG genevoises et leurs partenaires du Sud, l'engagement de la société civile mobilisée pour construire des sociétés plus justes et équitables, dans lesquelles chacun et chacune puisse vivre dignement. L'Agenda 2030 des Nations Unies qui appelle à un partenariat mondial pour réaliser les 17 Objectifs de développement durables visant à ne laisser personne de côté, forment le cadre général de nos actions. Un partenariat qui s'incarne notamment dans le FEDERESO, réseau de Suisse latine des sept fédérations cantonales au service de la coopération au développement.

Au vu des déséquilibres du monde, de la montée des inégalités, des tensions croissantes dans certaines zones d'intervention, comme le Sahel, des effets du dérèglement climatique sur les populations vulnérables des pays du Sud, seul le travail en réseau et des partenariats efficaces permettront de construire des solutions durables.

Mobiliser pour l'action

Fidèle à ses engagements, la FGC représente un espace dynamique et vivant au service de ses membres et de leurs partenaires sur le terrain, afin de répondre aux besoins des populations marginalisées au Sud. Avec un haut niveau d'exigence, elle permet de soutenir de nombreux projets de développement. Leur qualité et leur efficacité sont certifiées par le label FGC, comme celles des projets d'information et de partage des savoirs.

Le succès du modèle de la Fédération repose également sur la confiance qu'elle inspire aux collectivités publiques qui, depuis 50 ans, lui délèguent une partie de leur action de solidarité internationale. Notre existence même est un message politique fort. Outre les fonds qu'elles reçoivent par l'intermédiaire de la FGC, les organisations membres mobilisent également d'autres financements auprès du public, de fondations privées ou d'autres bailleurs, ce qui permet une mutualisation des ressources pour le suivi des projets.

Les activités d'information et de sensibilisation permettent de faire connaître les activités de la FGC et les projets de ses membres auprès du public, ainsi que d'alimenter la réflexion sur la coopération au développement, gage d'une meilleure compréhension de l'opinion publique quant aux enjeux de la solidarité internationale et des politiques publiques menées dans ce domaine, fondées aussi bien sur la Constitution suisse que sur des bases légales cantonales genevoises.

Innover pour l'avenir

Dans une période de forte mutation de la coopération au développement, il s'agira durant les années 2021-2024 de mener des réflexions prospectives et stratégiques sur l'évolution dans ce secteur, afin d'être en mesure d'ajuster nos pratiques pour pouvoir continuer à assumer nos engagements à l'avenir.

L'innovation se marquera aussi dans le développement des outils de gestion et de communication, afin de pouvoir informer nos publics à l'aide d'outils digitaux qui correspondent aux usages actuels. Innovation encore dans les outils de mesure de nos actions : de nouveaux indicateurs seront développés pour évaluer de manière plus fine le pilotage de projets, ainsi que l'impact des activités d'information et de sensibilisation. Les méthodes et outils de la capitalisation seront formalisés et diffusés auprès des membres, permettant ainsi de rendre plus accessibles les processus de partage des savoirs et des connaissances.

L'ensemble du programme stratégique 2021-2024 s'inscrit dans la vision de la DDC¹ à l'égard des ONG suisses de développement, qui vise à créer des synergies et des effets multiplicateurs en vue d'atteindre les objectifs de la coopération internationale. La FGC s'appuie sur ses atouts dans le domaine de la réduction de la pauvreté, son savoir-faire dans la gestion des projets de développement portant notamment sur la gouvernance, la formation professionnelle ou l'agroécologie, son ancrage auprès de la population et des acteur-trice-s politiques genevois-e-s, ainsi que sur son travail d'information et de sensibilisation à Genève.

L'enjeu de notre époque est aussi de s'assurer que nos actions seront poursuivies par les générations futures. Consciente de ces enjeux, la FGC poursuivra son travail en répondant aux exigences et aux besoins du monde d'aujourd'hui et de demain.

¹ DDC, *Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses*, Berne, juillet 2019.

NOTRE MISSION

Créée en 1966, la Fédération genevoise de coopération (FGC) regroupe 60 organisations² (des associations, des fondations et des coopératives) de la société civile genevoises actives dans la coopération au développement et/ou la sensibilisation du public à la solidarité internationale et aux enjeux globaux.

La FGC joue un rôle d'interface entre ses membres et les collectivités publiques qui les financent en lui déléguant une partie de leur action de solidarité internationale. La Fédération a développé des partenariats institutionnels avec la DDC (Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères), le Service de la solidarité internationale du canton de Genève, la Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève et, actuellement, dix-sept communes genevoises.

Ainsi, grâce aux fonds publics, elle finance:

- les projets de coopération au développement de ses organisations membres (OM), élaborés avec des partenaires locaux en Afrique, en Amérique latine et en Asie
- des activités de sensibilisation et d'information sur les enjeux globaux à Genève
- des activités de partage des savoirs entre ses membres, de formation et de capitalisation

Soutenir des projets de développement

A travers les projets de développement, la FGC soutient les actions et les capacités des populations vulnérables pour la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. La Fédération inscrit son action dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies, de ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et de ses 169 cibles. Elle se mobilise pour tenir l'engagement central de « ne laisser personne de côté » en éliminant l'extrême pauvreté (ODD1) et en réduisant les inégalités (ODD 10) ; dans tous les projets, elle s'engage fortement pour réaliser l'ODD 5 assurant l'égalité des genres.

De plus, les projets actuellement soutenus sur le terrain contribuent principalement à la réalisation des objectifs suivants³ : 16 (promouvoir la paix, la justice et des institutions efficaces), 8 (assurer à toutes et tous un travail décent dans le cadre d'une croissance économique partagée et durable), 2 (éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire), 4 (assurer l'accès de toutes et tous à l'éducation et à la formation), 12 (établir des modes de consommation et de production responsables), 15 (préserver la vie terrestre) et 3 (permettre à toutes et tous de vivre en bonne santé). Un label de qualité certifie les projets approuvés par les instances d'analyse et de suivi des projets de la FGC (voir en page suivante).

Qu'elles se déploient à travers des projets de renforcement de la gouvernance, de développement d'activités génératrices de revenu, d'agroécologie, d'éducation, de formation, de préservation des ressources naturelles et de l'environnement, d'amélioration de la santé, etc., les activités des membres de la FGC bénéficient annuellement à plus de 325 000 enfants, femmes ou hommes en Afrique, en Amérique latine et en Asie.

Informier et sensibiliser le public

A travers sa mission d'informer et de sensibiliser le public, la Fédération met en discussion les enjeux du mal-développement, les questions globales telles que la migration et le développement, les changements climatiques ou la souveraineté alimentaire⁴. Elle vise par là à favoriser au Nord l'adoption de comportements justes et responsables et des politiques publiques cohérentes et équitables. A Genève, plus de 100 000 personnes par an sont sensibilisées aux enjeux de la coopération, des déséquilibres mondiaux et informées des résultats obtenus par les projets conduits par les organisations membres.

La FGC participe activement au débat sur la politique publique de développement aux niveaux local, cantonal, fédéral et international, elle en partage les enjeux et réflexions au sein de son réseau, ainsi qu'avec le public. Elle défend et promeut l'engagement des pouvoirs publics pour la coopération à tous les niveaux, en particulier en atteignant l'objectif internationalement convenu dès 1970 d'y consacrer 0,7% du PIB pour les Etats et 0,7% du budget de fonctionnement pour les collectivités locales.

² Situation au 31 décembre 2019.

³ Situation au 31 décembre 2019.

⁴ Telle que définie par la Déclaration adoptée en AG par la FGC, <https://fgc.federeso.ch/news/la-fgc-adopte-une-declaration-en-faveur-de-la-souverainete-alimentaire>.

Partager les savoirs et les expériences

La FGC valorise une culture de partage des savoirs et de capitalisation des expériences, elle se veut une communauté d'apprentissage dans laquelle les membres viennent chercher et apporter savoirs et connaissances. Parce que la qualité se construit aussi sur la base d'échanges constants et en tirant partie des expériences vécues, elle soutient les activités qui permettent de documenter les processus et les leçons apprises dans les projets ; la restitution des acquis pour les populations locales est rendue largement accessible.

La Fédération est également un lieu de formation : elle offre un programme annuel de renforcement des compétences et des appuis concrets liés tant à la formulation et la gestion des actions, qu'au renforcement institutionnel (recherche de fonds ou système de contrôle interne, par exemple). Des thématiques particulières, telles que les questions de genre, l'appropriation des ODD, les enjeux de l'agroécologie et de la consommation locale, sont régulièrement approfondies.

LE LABEL DE QUALITÉ FGC

Le label certifie les projets approuvés par les instances d'analyse et de suivi de la FGC.



Pour obtenir ce label et pouvoir être financés au moyen de fonds publics par l'intermédiaire de la FGC, les projets doivent répondre aux critères suivants :

- **SÉLECTION** : une procédure exigeante garantit une sélection rigoureuse des projets.
- **PARTENARIATS** : les partenaires terrain doivent être solides, reconnus et ancrés dans le contexte local.
- **CONCERTATION** : l'identification des projets doit garantir d'une part une approche concertée entre les OM, leurs partenaires et les bénéficiaires locaux et d'autre part une prise en compte du contexte et de la problématique locale.
- **FAISABILITÉ** : les cadres opérationnel et financier doivent assurer l'efficacité du projet et la faisabilité de sa mise en œuvre.
- **EFFICACITÉ** : le projet doit atteindre les objectifs fixés pour répondre à la problématique à résoudre.
- **VIABILITÉ** : les actions prévues doivent s'inscrire dans la durée pour assurer la viabilité des projets.
- **AUTONOMISATION** : l'autonomie des populations bénéficiaires doit être favorisée.
- **COHÉRENCE** : les projets doivent être cohérents par rapport aux enjeux de développement durables définis par l'Agenda 2030 à travers les 17 ODD, ainsi que par rapport au cadre politique national des pays dans lesquels ils sont mis en œuvre.
- **SUIVI** : un suivi minutieux des résultats et des dépenses des projets est assuré, ainsi qu'un contrôle financier à Genève et sur le terrain.

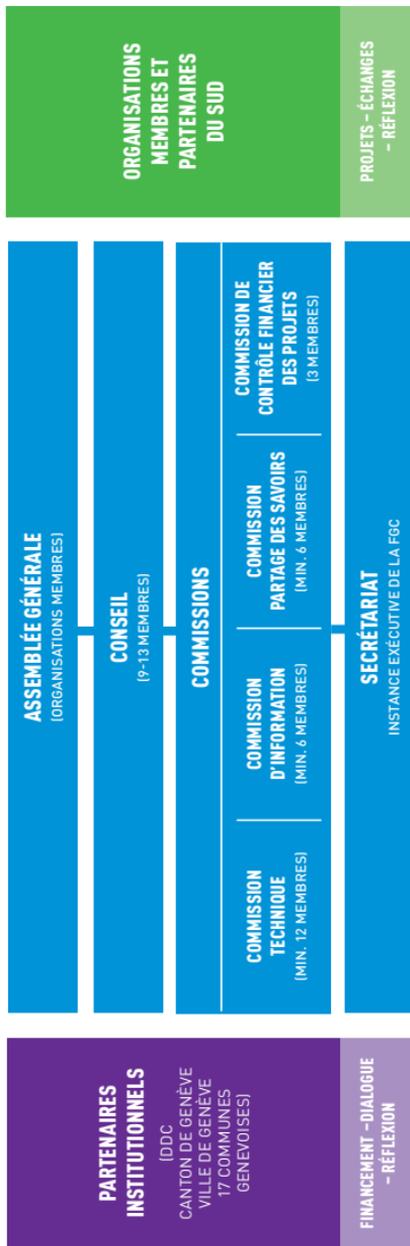
ORGANIGRAMME ET SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE LA FGC

ORGANIGRAMME ET SCHÉMA INSTITUTIONNEL DE LA FGC

INSTANCES DÉCISIONNELLES : AG et Conseil (articles 10 à 15 des Statuts de la FGC)

LIEUX D'EXAMEN ET DE PRÉAVIS : Quatre Commissions technique, d'information, de partage des savoirs et de contrôle financier des projets (articles 16 à 20 des Statuts de la FGC). *

LIEUX DE MISE EN ŒUVRE : le Secrétariat pour la garantie du label de qualité FGC (article 22 des Statuts de la FGC). *



* La FGC ne pourrait exister sans le travail d'une quarantaine d'experts bénévoles qui lui consacrent plus de 7000 heures, correspondant à l'engagement de 4 collaborateur-trice-s à plein temps. Le travail bénévole permet d'évaluer les projets de développement, d'information et de partage des savoirs, de vérifier les comptes et de définir des orientations stratégiques de la FGC. La Fédération s'appuie également sur le travail d'un Secrétariat composé de 8 collaborateur-trice-s, équivalents à 6,4 postes à plein temps.

NOTRE VISION ET NOS VALEURS

La FGC a été fondée il y a plus de 50 ans à l'initiative d'une dizaine d'associations, constituées principalement par un groupe de personnes bénévoles mues par la volonté de s'impliquer pour un monde meilleur, un monde où chacun et chacune puisse se développer dans des sociétés justes, équitables, et bénéficier de conditions de vie dignes. Depuis lors, le bénévolat et l'engagement sont au cœur de sa philosophie : ils expriment directement les potentialités d'engagement de la société civile.

Les membres de la FGC, de ses instances et de son Secrétariat sont unis par des valeurs communes exprimées par sa Déclaration de principe. Ils partagent une volonté claire de promouvoir la justice sociale et l'égalité entre les genres, en s'attaquant aux origines de la pauvreté, en luttant contre les inégalités et en participant aux efforts pour remédier aux déséquilibres qui entravent le développement durable. Ils font également preuve d'un engagement commun pour promouvoir la solidarité internationale auprès de la population genevoise, des collectivités publiques, des acteurs et actrices politiques.

Solidarité et partenariats : valeurs cardinales

La solidarité est une valeur cardinale pour la FGC. Les maillons verts et bleus de son graphisme illustrent la chaîne de solidarité que participe à construire, jour après jour, la Fédération. Son travail permet de mettre en relation les représentant-e-s des collectivités publiques genevoises avec des partenaires du Sud, par le biais des organisations membres. Tous les acteurs et actrices impliqué-e-s recherchent et co-construisent des solutions adaptées au contexte local, en privilégiant des valeurs humanistes et en favorisant un échange constant.

Équité et égalité de genre

Forte des valeurs universelles d'égalité et de dignité qu'elle promeut, la FGC s'engage activement en faveur de l'égalité de genre dans les projets comme dans son fonctionnement à Genève, conformément à l'ODD 5. S'agissant des projets, ils sont passés au crible d'une grille de lecture genre qui permet de s'assurer que chaque ONG porteuse d'un projet tient compte de cette dimension. Au niveau de son Secrétariat, la politique des ressources humaines assure l'égalité, salariale notamment, entre les collaborateurs et les collaboratrices, et favorise la conciliation entre vie professionnelle et vie privée ; le langage inclusif a été introduit dans l'ensemble des textes. Pour la Fédération et ses membres, la construction de relations équitables entre les femmes et les hommes constitue l'un des critères de développement durable d'une société.

Ethique et transparence

Les valeurs de la FGC s'incarnent aussi dans sa vie interne. Celle-ci se base sur la diversité et la complémentarité de ses membres et partenaires. La pluralité des opinions et leur mise en commun dans le respect de valeurs partagées sont constitutives de la Fédération. La tolérance et le respect sont des valeurs centrales. Chaque organisation membre doit pouvoir se sentir respectée dans ses idées et ses activités, et chacune se reconnaître dans l'action de la FGC.

En cohérence avec les valeurs de bonne gouvernance qu'elle défend, la FGC assure un fonctionnement transparent, cohérent et efficace de son Secrétariat et de l'ensemble de ses instances bénévoles. Elle promeut des standards éthiques exigeants.

NOS VALEURS :

- Solidarité
- Partenariat
- Équité et égalité de genre
- Confiance, respect, participation et démocratie
- Responsabilité, engagement, compétence
- Bénévolat

NOS PARTENARIATS

Le dernier et non le moindre des Objectifs de développement durable, l'ODD 17, met en avant les partenariats pour parvenir à réaliser le programme de développement durable : partenariats mondiaux entre les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé (dont l'économie sociale et solidaire), les milieux académiques ou scientifiques, les acteurs et actrices de la société civile. La FGC contribue directement à sa réalisation.

Précurseure et innovante dans ce domaine, la FGC se situe depuis son origine au cœur d'un réseau de partenariats, qui a évolué et s'est enrichi au fil du temps :

- Partenariat entre les organisations membres et leurs partenaires dans le Sud.** Le développement est d'abord l'affaire des populations du Sud, auxquelles la coopération apporte un soutien et un appui pour évoluer vers les objectifs partagés. Les projets s'inscrivent dans une volonté de participation, de pérennisation et de construction d'un avenir meilleur sur le terrain, à travers le droit à la santé, à l'éducation, des emplois locaux, la valorisation des ressources locales, l'autonomie agro-alimentaire et énergétique, une gouvernance participative. Les partenaires de terrain sont des organisations de la société civile fortement ancrées dans le contexte local, ce qui leur permet de proposer des réponses adaptées aux besoins des populations. Dans la mesure du possible, ces ONG travaillent en collaboration avec les autorités du pays. La FGC encourage le travail avec du personnel local plutôt qu'avec des collaborateurs et collaboratrices expatrié-e-s.
- Partenariat entre les organisations membres, qui constitue la Fédération.** La FGC existe par et pour ses membres, elle représente la mise en commun de valeurs partagées, de méthodes, d'expériences, de constats, de doutes aussi. Il importe que notre Fédération soit conviviale et apporte un plus à tous ses membres: elle permet ainsi de mutualiser les savoirs, les analyses et d'exprimer des valeurs communes. Ce partenariat permet un partage des rôles dans la recherche de financement: à la FGC de rassembler des fonds publics (voir ci-dessous), aux organisations membres de lever des fonds auprès du grand public, de fondations privées ou d'autres financeurs.
- Partenariat entre la FGC et les pouvoirs publics,** qui lui confient une partie, parfois très importante, de leur budget dévolu à la solidarité internationale, dont la continuité n'est jamais garantie et doit être en permanence revendiquée. Or la Genève internationale ne serait pas ce qu'elle est sans son volet citoyen, engagé aux côtés des plus démunis du Sud. A ce titre, la FGC salue les articles de la Constitution cantonale inscrivant la solidarité internationale et la complémentarité de l'action de la société civile et des pouvoirs publics parmi les devoirs des collectivités publiques ; cette complémentarité fait la spécificité du modèle FGC. A ce titre, la FGC développe des relations fortes, fondées sur la confiance et la transparence, avec ses partenaires financiers, notamment lors de sa Conférence annuelle et en fonction des engagements contractuels définis.
- Partenariat entre les fédérations latines de coopération.** Dans les cantons romands et au Tessin, les sept fédérations cantonales de coopération réunies au sein du FEDERESO regroupent environ 250 ONG. Elles ont en commun d'assurer la qualité et la pertinence des projets qu'elles soutiennent. Toutes entretiennent des liens étroits avec les collectivités publiques, qui leur attribuent des ressources pour la coopération. Au sein du FEDERESO, les fédérations développent leur réflexion sur les partenariats, coordonnent les activités, échangent sur les pratiques et conduisent des projets d'intérêt commun (élaboration de la stratégie de lutte contre les abus sexuels, par exemple).
- Partenariats non institutionnels** avec les milieux académiques, des fondations privées, le secteur de l'économie sociale et solidaire. Ces dernières années, s'appuyant sur l'un des objectifs du Programme 2017-2020, la FGC a développé de nouveaux partenariats non institutionnels innovants : elle a concrétisé des collaborations avec des hautes écoles (Haute école de travail social de Genève, Université de Genève, Institut des Hautes études internationales et du développement), des ONG (Biovision, Unité Jamm), de même qu'avec des médias locaux (Léman Bleu) et le SDG Lab de l'ONU. Ces collaborations, qui permettent d'élargir les réflexions sur les enjeux globaux, seront développées et renforcées afin d'élargir l'audience et de toucher d'autres publics. Les partenariats culturels, vecteurs à la fois de développement, de sensibilisation et d'engagement, seront également favorisés.

17

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



LE CONTEXTE DE NOS ACTIONS

La période actuelle est marquée par de forts champs de tension. Les crises économiques, l'augmentation des inégalités, la corruption et l'évasion des capitaux, la montée des tendances autoritaires, les manifestations populaires réprimées, la mise en question des droits humains voire de la démocratie, la fragilisation du multilatéralisme, ainsi que les guerres, la violence et le terrorisme qui brisent les perspectives d'avenir de millions d'hommes, de femmes et d'enfants, sont autant de défis. Toutefois, une prise de conscience collective émerge, constatant les limites du modèle de développement actuel (réchauffement climatique, pression sur les ressources naturelles, perte de la biodiversité et érosion des sols), sans qu'il ne soit possible à ce jour de faire adopter un plan d'urgence universel et contraignant. Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de renforcer l'engagement pour un monde plus solidaire, condition indispensable pour une vie digne pour toutes et tous, et de réaffirmer la réalité fondamentale d'un monde fait d'interrelations et d'interdépendances.

Les organisations non gouvernementales jouent un rôle central. Depuis des années, elles ont alerté sur les défis environnementaux, dénoncé la montée des inégalités et leurs conséquences individuelles et collectives, proposé des alternatives favorisant une consommation et une production responsables et conduit des projets de développement, à leur échelle, soutenant des populations marginalisées, fortement impactées par ce contexte mondial.

Comment s'inscrit l'action de la FGC et de ses organisations membres dans ce contexte et sur quels soutiens pourront-elles compter pour poursuivre leurs actions ?

Au niveau international

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 par les Nations Unies, forment le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions visant un monde plus juste. De par leur portée universelle, les ODD s'appliquent à tous les États et aux secteurs non gouvernementaux, milieux économiques, académiques, ONG. Les bilans intermédiaires conduits régulièrement par l'ONU doivent encourager l'ensemble des acteurs et actrices à développer des projets innovants permettant de tendre vers ces objectifs et à rendre compte des résultats atteints.

Ainsi, la FGC comme ses organisations membres et leurs partenaires au Sud, sont mobilisés pour tenir l'engagement central de l'Agenda 2030 de ne « Laisser personne de côté », matérialisé en particulier par l'ODD 1 consistant à éliminer l'extrême pauvreté, l'ODD 10 visant à réduire les inégalités, ainsi que l'ODD 5 consacré à l'égalité des genres. L'ODD 17 consacré aux partenariats décrit le rôle de la FGC comme interface entre ses 60 organisations membres et les pouvoirs publics. Les projets de terrain contribuent pour leur part à la réalisation de nombreux autres objectifs (actuellement, il s'agit principalement des ODD 16, 8, 5, 2, 4, 12, 15 et 3, voir ci-contre).

L'engagement de la FGC et de ses membres s'appuie également sur d'autres textes internationaux à vocation universelle. Parmi eux : la Déclaration sur le droit au développement, la Déclaration sur les droits des paysans-ne-s, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui permet d'intenter des actions juridiques auprès d'instances internationales.

Néanmoins la période 2021-2024 s'ouvre sur des inconnues qui peuvent avoir un impact fort sur la coopération internationale au développement, au niveau des orientations générales et du financement de l'aide publique au développement (APD), ceci au niveau fédéral, cantonal et communal, quand bien même le cadre juridique est explicite (voir encadré en page 14).

Au niveau fédéral

Les orientations stratégiques de la coopération internationale de la Suisse pour la période 2021-2024, soumises à consultation, ont provoqué de fortes et nombreuses réactions. En résumé, le fait d'assujettir les objectifs de la coopération aux intérêts suisses, le recentrage des priorités thématiques et géographiques, ainsi que la place réservée au(x) secteur(s) privé(s) ont suscité de nombreux questionnements. De plus, les perspectives d'une diminution du pourcentage d'APD dévolu à cette politique publique ont soulevé l'incompréhension. Dans ce contexte, la FGC et ses OM n'ont pas manqué de partager leurs préoccupations. **A actualiser au moment de l'édition publique.**

Le changement d'orientation envisagé a également suscité les inquiétudes du Rapporteur spécial des Nations Unies durant sa visite en Suisse en septembre 2019. L'expert onusien s'est étonné que « le projet de Message sur la coopération internationale de la Suisse 2021-2024, dans lequel figurent les plans stratégiques du pays dans ce domaine, propose de nouveaux critères en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement, en l'occurrence les intérêts de la Suisse et les avantages relatifs pour la Suisse au niveau international »⁵.

Les élections fédérales de l'automne 2019 offrent un nouveau visage au Parlement fédéral qui se résume par le slogan « plus vert et plus violet », témoignant d'une avancée significative des partis verts et d'une meilleure représentation des femmes. Le Message 2021-2024, ainsi que le vote des crédits de la coopération internationale pour les quatre prochaines années, seront soumis au Parlement ainsi renouvelé. **A actualiser au moment de l'édition publique.**

Au niveau genevois

A Genève, 2021 marquera le 20^e anniversaire de la loi sur le financement de la solidarité internationale (SI). Un anniversaire auquel la FGC ne manquera pas de participer, tout en relevant un bilan contrasté. Si les fonds dédiés à la solidarité internationale n'atteignaient que le 0,2% du budget de fonctionnement de l'État en 2015, 14 des 45 collectivités ayant participé à l'enquête statistique quinquennale menée par la FGC ont alloué à la solidarité internationale 0,7% ou plus⁶. Quelles que soient les contraintes budgétaires ou liées aux recettes fiscales, la FGC veillera à ce que l'aide publique au développement genevoise ne soit pas une variable d'ajustement budgétaire au détriment des plus pauvres de la planète.

Défis contextuels pour les ONG

« Depuis une dizaine d'années, le contexte de la coopération internationale a radicalement changé. La résolution des problèmes globaux et la coopération internationale durable passent de plus en plus souvent par une collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques ». C'est par ce constat que sont introduites les nouvelles directives de la Direction du développement et de la coopération (DDC) pour sa collaboration avec les ONG suisses⁷. Ces orientations auront un impact sur le travail et le financement des ONG, tant en Suisse que dans les pays d'intervention. Il convient d'en comprendre les enjeux et de s'y préparer.

Dans l'ouvrage du FEDERESO⁸ publié en 2010, les grands changements impactant le contexte de la coopération internationale (CI) et des ONG en particulier avaient déjà été identifiés :

- le nombre d'organisations intervenant dans le champ de la CI a fortement augmenté ;
- les situations d'inégalité, de pauvreté et d'exclusion, dans lesquelles les ONG interviennent, sont devenues plus complexes ;
- les frontières entre les actions de développement et d'urgence humanitaire deviennent plus floues ;
- les ONG du Nord sont appelées à travailler plus étroitement avec les institutions locales, premières responsables du développement ;
- le rôle des acteurs et actrices, la place de la société civile, les attentes vis-à-vis des ONG ont changé, les États au Nord comme au Sud perdent en influence sur le champ opérationnel, pour gagner en influence sur le plan de la régulation des affaires publiques.

A cela s'ajoutent aujourd'hui les enjeux suivants :

- l'Agenda 2030 et les agences étatiques de coopération internationale demandent un renforcement des partenariats entre les ONG ou des ONG avec le secteur privé, appelant de nouveaux types de collaboration ou leur renforcement ;
- la complexité des situations sur le terrain met particulièrement sous pression les petites ONG, dont certaines seront amenées à conclure des alliances ;
- les exigences en matière de renforcement institutionnel des ONG accroissent également la pression ;
- les risques sur le terrain, en particulier dans des zones comme le Sahel, secouées par des attentats terroristes, constituent un défi supplémentaire pour le suivi et la continuité des projets.

⁵ Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Un changement d'orientation en matière de politiques de développement suscite des inquiétudes malgré de nombreuses bonnes pratiques », Genève, 2 octobre 2019.

⁶ FGC, *Solidarité Genève Sud*, Statistiques 2015, édition 2016. Disponible en ligne : <http://e1.messaggio.agency/tgc/#view/tgc-statistics>

⁷ DDC, *Directives de la DDC pour la collaboration avec les ONG suisses*, DFAE, Berne, septembre 2019.

⁸ FOSIT, FEDEVACO, FGC, FICD, Fribourg Solidaire, Latitude 21, Valais Solidaire, *Outils de gestion pour projets de coopération au développement*, avril 2010, p. 8 et 9, sous la plume de Daniel Fino.

Dans ce contexte en évolution, les ONG ont une carte importante à jouer, mais sont confrontées à des défis importants. Fort de ce constat, la FGC souhaite ouvrir des espaces de réflexion, de dialogue pour renforcer ses organisations membres et leurs partenaires dans un cadre institutionnel qui se recompose. Il s'agira en particulier d'assurer une veille stratégique sur le contexte de la coopération, les conditions qui lui sont faites et les réponses possibles, ainsi que sur le rôle spécifique de la FGC et ses développements sur les axes internes et externes.

Perspectives

Afin d'être au cœur de ces débats, la FGC assurera une présence active, tant au niveau fédéral que cantonal et communal, et documentera les enjeux de la coopération, notamment à travers des publications et des tables rondes, en partenariat avec divers milieux impliqués dans les enjeux traités. Ce processus aboutira à l'organisation d'assises sur l'évolution de la coopération au développement et ses impacts sur le travail des organisations membres et de leurs partenaires.

La Fédération, offrant la qualité de l'expertise citoyenne de ses instances et de ses OM, aspire à élargir sa collaboration avec les communes qui n'interagissent encore pas ou peu avec elle. La FGC a en outre pour objectif d'augmenter les contributions des collectivités qui la soutiennent et n'ont pas progressé au rythme des engagements desdites collectivités. Ceci permettra de mieux faire face à la croissance quantitative et qualitative des demandes et à l'adhésion de nouveaux membres. En ce sens, le Conseil veillera à un bon équilibre entre l'arrivée de nouveaux membres et l'augmentation des financements.

Fort de ces constats, la Fédération genevoise de coopération réitère son engagement en vue d'un monde plus solidaire et contribue activement à la réalisation de l'Agenda 2030 dans le domaine de la coopération au développement, par le biais de quatre objectifs qui sont au cœur de son programme 2021-2024.

Elle entend :

- Porter des valeurs d'humanisme et de solidarité.
- Assurer son ancrage dans la société genevoise.
- Contribuer au débat sur le développement et favoriser la compréhension des enjeux globaux.
- Démontrer le savoir-faire et la pertinence de la société civile.
- Mettre en réseau les compétences de nos OM et celles des milieux académiques et internationaux de Genève.
- Informer sur les résultats des activités des OM via des médias de grande audience.
- Promouvoir la Genève solidaire et internationale, éléments complémentaires et indissociables.
- Etre un lieu de convivialité, de réflexion, de dialogue, de propositions et de renforcement des compétences.

LA COOPÉRATION AU DEVELOPPEMENT, UNE POLITIQUE PUBLIQUE DE PLEIN DROIT

La coopération au développement est une politique publique inscrite de plein droit dans les textes fondateurs de la politique fédérale et cantonale. Elle doit être reconnue comme telle, valorisée et renforcée.

Au niveau fédéral

Constitution fédérale (1999) à l'article 54 alinéa 2 : « *La Confédération s'attache à préserver l'indépendance et la prospérité de la Suisse ; elle contribue notamment à soulager les populations dans le besoin et à lutter contre la pauvreté ainsi qu'à promouvoir le respect des droits de l'homme, la démocratie, la coexistence pacifique des peuples et la préservation des ressources naturelles* ».

Loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire (1976) à l'article 2 alinéa 1 : « *La coopération au développement et l'aide humanitaire internationales expriment la solidarité qui figure au nombre des principes régissant les relations de la Suisse avec la communauté internationale et répondent à la situation d'interdépendance qui existe entre les diverses parties du monde. [...]* ». Et à l'aliné 2 : « *Les mesures prises en vertu de la présente loi tiennent compte de la situation des pays partenaires ainsi que des besoins des populations auxquelles elles sont destinées* ».

A l'article 5 alinéa 1, Buts : « *La coopération au développement soutient les efforts des pays en développement en vue d'améliorer les conditions de vie de leurs populations. Elle doit contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement par leurs propres forces. Elle tend, à long terme, vers un meilleur équilibre au sein de la communauté internationale* ». Et à l'aliné 2 : « *Elle soutient en priorité les efforts des pays en développement, régions et groupes de population les plus défavorisés* ».

Au niveau cantonal

Constitution genevoise (2012) à l'article 146 alinéa 1 : « *L'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale, fondé sur la tradition humanitaire et le droit, ainsi que sur les valeurs de paix et de solidarité* ». Alinéa 2 : « *Il mène une politique de solidarité internationale soutenant la protection et la réalisation des droits de l'homme, la paix, l'action humanitaire et la coopération au développement* ».

Constitution genevoise à l'article 211 : « *L'Etat reconnaît et soutient le rôle des associations et du bénévolat dans la vie collective. Il respecte l'autonomie des associations. Il peut nouer des partenariats pour des activités d'intérêt général* ».

Loi sur le financement de la solidarité internationale (2001) à l'article 1, Objectif : « *La République et canton de Genève, en tant que cité internationale reconnue pour sa vocation de défense de la paix et de coopération internationale, s'engage à mener une politique active en faveur de la solidarité internationale* ». Et à l'article 2, Moyens : « *Pour concrétiser l'objectif mentionné à l'article 1, la République et canton de Genève consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne* ».



Au Pérou, des bénéficiaires de projets d'organisations membres de la FGC (Genève Tiers-Monde, Kallpa, Terre des Hommes Suisse), rencontrés durant la mission de terrain 2019.
©Catherine Dubouloz Chantre



Des bénéficiaires de projets soutenus par ASED et Glocal rencontrés lors de la visite de terrain à Madagascar en 2018.
©Catherine Schümperli Younossian

PERSPECTIVES ET PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2021-2024

Le programme stratégique 2021-2024 ancre l'action et les activités de la FGC dans l'Agenda 2030 des Nations Unies : la Fédération se fixe pour objectif général de contribuer à sa réalisation à travers et dans la coopération au développement. Plus spécifiquement, le nouveau programme s'inscrit de manière volontaire dans le 17^e Objectif de développement durable qui vise à renforcer les moyens pour mettre en œuvre le partenariat pour le développement durable et le revitaliser.

La stratégie 2021-2024 s'inscrit dans la continuité du programme quadriennal précédent, tout en se dotant d'un nouvel objectif spécifique qui vise le renforcement de la dynamique institutionnelle de la FGC, de ses organisations membres et de leurs partenaires terrain.

Les trois autres objectifs spécifiques demeurent :

- Garantir la qualité des projets de coopération au développement financés par le biais de la FGC.
- Sensibiliser et informer le public genevois aux enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030, en s'adressant en particulier au grand public, aux jeunes, aux acteurs et actrices politiques, aux milieux spécialisés.
- Soutenir la mise en œuvre des projets de développement et le travail en réseau par des activités de partage des savoirs.

Les points saillants pour la période 2021-2024 sont les suivants :

- **Réflexion sur les perspectives de la coopération au développement**

Dans un contexte de coopération internationale en profonde mutation, il s'agira d'une part d'assurer une veille stratégique sur les évolutions dans ce domaine, les conditions nouvelles de la coopération au développement et les mutations qu'elles entraînent. D'autre part, divers espaces de réflexion, d'information et d'échanges seront mis en place afin de comprendre les changements et de les analyser pour pouvoir faire évoluer les pratiques, tant au sein de la FGC que parmi ses membres.

- **Réflexion prospective sur les partenariats**

Durant la période 2021-2024, il est également prévu de lancer une réflexion prospective sur la nature du partenariat avec les ONG du Nord et du Sud en prenant en compte l'évolution de la coopération au développement et en intégrant de nouvelles thématiques sociétales, telle que la lutte contre les abus et le harcèlement sexuels. La nature du partenariat entre les organisations membres et les partenaires terrain sera également interrogée. On visera notamment à améliorer, dans les cas où cela est pertinent, les capacités des partenaires locaux à mobiliser des ressources de financement pour les projets en cours et on encouragera les processus de capitalisation d'expériences.

- **Impact du sondage**

Le programme stratégique 2021-2024 intègre les résultats du sondage «La FGC à l'écoute de ses membres», mené en 2019. Les besoins des membres relatifs aux procédures d'acceptation des projets et à leur financement, mais aussi par rapport aux prestations de la FGC (communication interne et externe, offres relatives au partage des savoirs) y sont pris en compte. La FGC ouvrira par ailleurs des espaces de discussions en fonction des besoins exprimés.

Les informations factuelles recueillies sur les membres contribueront à dresser un panorama plus lisible de la Fédération. Cette cartographie sera un instrument utile pour établir une typologie des organisations membres, favoriser des synergies entre elles et définir les caractéristiques requises dans le cadre du processus d'éventuelles nouvelles adhésions.

- **Outils de gestion et de communication performants**

Pour la période 2021-2024, la FGC entend se doter de nouveaux outils de gestion informatiques et d'un site internet répondant aux besoins de communication actuels, permettant de diffuser des informations de manière plus hiérarchisée et plus fluide, vers les publics externes et internes. Pour les organisations membres, il s'agira d'établir un système de contrôle interne (SCI et matrice de risque) et de mettre place de mesures de lutte contre les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH).

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME STRATÉGIQUE 2021-2024

OBJECTIF GÉNÉRAL

**LA FGC CONTRIBUE À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030
DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT**

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

En se basant sur son objectif général, la FGC s'est donnée les **4 objectifs spécifiques** suivants :

1.



DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE

LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA FGC
ET DE SES MEMBRES EST RENFORCÉE

2.



QUALITÉ DES PROJETS

LA QUALITÉ DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT
FINANCÉS PAR LE BIAIS DE LA FGC POUR CONTRIBUER
À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030 EST GARANTIE

3.



PARTAGE DES SAVOIRS

LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT
ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU SONT SOUTENUS PAR DES
ACTIVITÉS DE PARTAGE DES SAVOIRS

4.



INFORMATION ET SENSIBILISATION

LE PUBLIC GENEVOIS (GRAND PUBLIC, JEUNES, ÉLU·E·S ET MILIEUX SPÉCIALISÉS) EST INFORMÉ ET SENSIBILISÉ AUX ENJEUX GLOBAUX DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : LA DYNAMIQUE INSTITUTIONNELLE DE LA FGC ET DE SES MEMBRES EST RENFORCÉE

Pour la période 2021-2024, outre les activités de gestion, de suivi, de financement des projets des membres pour en garantir la qualité, la FGC entend renforcer sa dynamique institutionnelle et celle de ses membres. Une série de mesures permettra à la Fédération, ainsi qu'à ses organisations membres et leurs partenaires de terrain, de disposer d'instruments de gestion plus actuels et plus performants.

- Pour les organisations membres : il s'agira de s'approprier le Manuel de procédures FGC révisé, d'établir un système de contrôle interne (SCI) et de matrice de risque, et de mettre en place des mesures de lutte contre les abus et le harcèlement sexuels (PSEAH). Pour ces différentes actions, la FGC offrira son soutien par le biais de formations et d'appuis ponctuels.
- Pour la FGC (Secrétariat) : la dotation de nouveaux outils de gestion informatiques et un site internet répondant aux besoins de communication actuels permettront de diffuser des informations de manière plus hiérarchisée et plus fluide, vers les publics externes et internes.
- Au niveau des partenariats et du FEDERESO : la dynamique sera renforcée par la conduite de projets communs tels que la mise en place de mesures de prévention pour les questions d'abus ou de harcèlement sexuels, ainsi que d'autres projets fédérateurs.

Pour répondre au contexte national et international en évolution et aux défis à venir, la FGC entend mener un travail de réflexion approfondi sur les enjeux de politique de développement, sur le positionnement et le rôle des organisations non gouvernementales, en Suisse, à Genève et dans les pays d'intervention des organisations membres. Sous ce point seront notamment questionnés : l'évolution de l'insécurité dans les pays d'intervention, la question des périmètres d'action et du nexus entre coopération au développement et aide humanitaire, le rétrécissement de l'espace public (*shrinking public space*) pour les acteurs et actrices de la société civile, les difficultés de travail en fonction des évolutions politiques de certains pays du Sud, la remise en question du multilatéralisme.

Assurer des relations constructives et collaboratives avec les collectivités publiques qui financent la FGC est essentiel. Il s'agira également d'encourager les partenaires institutionnels genevois à assurer les engagements pris, notamment celui de consacrer 0,7 % des budgets à l'aide publique au développement. Comme tous les cinq ans, la FGC publiera, en 2021, la statistique *Genève solidarité Sud*, dressant pour la 8^e fois le panorama de l'engagement des collectivités publiques genevoises pour la solidarité internationale.

L'élargissement des partenariats non financiers de la FGC renforce en premier lieu notre assise et favorise une meilleure connaissance de la Fédération dans la société genevoise et auprès des acteurs du développement présents à Genève. En deuxième lieu, il permet aux savoirs et messages portés par nos membres d'avoir une plus large diffusion, notamment en les faisant valoir lors de débats.

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

Objectif spécifique 1	Indicateurs	Valeurs cibles en 2024
La dynamique institutionnelle de la FGC et de ses membres est renforcée	Pourcentage d'organisations membres (OM) prenant une part active dans la vie de la FGC (AG, tables rondes, cafés-débats, formation), dans les instances et dans la réflexion sur l'évolution des partenariats	80% (Ligne de base : 80%)
	Pourcentage d'OM actives qui ont intégré tous les outils de gestion des risques (système de contrôle interne SCI, matrice de risque pour les projets et PSEAH)	60% à la fin de la période (Ligne de base : SCI = 28%)
	La FGC a augmenté le nombre de ses partenariats institutionnels et renforcé les partenariats non institutionnels	Partenaires institutionnels : au moins 22 (Ligne de base pour les partenaires institutionnels : 20) Partenaires non institutionnels : 4 nouveaux sur l'ensemble de la période

QUELQUES ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Organisation d'espaces de réflexion et d'échanges sur l'évolution des partenariats.
- Révision des procédures pour une prise en compte de l'évolution des partenariats.
- Révision des pratiques par l'exploitation de manière participative des résultats et des analyses du sondage «La FGC à l'écoute de ses membres».
- Choix et mise en service d'un nouveau logiciel de gestion de comptabilité, projets et contacts.
- Refonte du site web de la FGC.
- Formation des OM pour qu'elles se dotent d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une matrice de risque institutionnelle et pour les projets.
- Sensibilisation des OM à la prévention de l'exploitation sexuelle, des abus et du harcèlement (PSEAH) et information sur les procédures de traitement des cas.
- Rencontre et présentation des activités de la FGC et des projets des OM auprès des départements/service de la solidarité des communes genevoises.
- Levée de fonds publics auprès des partenaires institutionnels.
- Partenariats avec des acteur-trice-s du domaine de la coopération internationale et d'autres domaines d'intérêt pour la FGC lors de tables rondes et événements de la Fédération.
- Collaboration/partenariat lors de tables rondes/colloques/événements organisés par d'autres acteur-trice-s du domaine de la solidarité internationale (DGVS, SSI, ONG, universités, etc).
- Rencontres dans le cadre du FEDERESO afin de développer une réflexion commune sur les partenariats, coordonner les activités, échanger sur les pratiques (SCI, matrices de risque), conduire des projets communs (élaboration de la stratégie PSEAH).
- Promotion du label FGC auprès des fondations privées.
- Activités conjointes avec le secteur de l'économie sociale et solidaire.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : LA QUALITÉ DES PROJETS DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT FINANÇÉS PAR LE BIAIS DE LA FGC POUR CONTRIBUER À LA RÉALISATION DE L'AGENDA 2030 EST GARANTIE

Les projets menés par les organisations membres de la FGC et financés par son intermédiaire continueront à s'inscrire dans le cadre de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de ses 17 Objectifs de développement durable. Ils soutiennent les actions et les capacités des populations vulnérables en Afrique, en Amérique latine et en Asie pour la réalisation de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Les projets contribuent à réaliser l'ODD 1 visant à éliminer l'extrême pauvreté, l'ODD 10 de réduction des inégalités, ainsi que l'ODD 5 consacré à l'égalité des genres. A titre d'exemple, ils visent également, en particulier, à développer des activités génératrices de revenu, à assurer le développement rural et développer des méthodes de production agro-écologique, à renforcer l'éducation des enfants et la formation professionnelle des jeunes, à préserver des ressources naturelles, à améliorer la santé des populations, notamment des mères, des enfants et des personnes atteintes du VIH, à renforcer la gouvernance.

La stratégie d'intervention de la FGC et de ses membres se base sur deux documents de référence : la Déclaration de principe et le Manuel de la FGC. La première définit le cadre de travail et les valeurs de la Fédération et de ses OM. Elle précise que « la coopération n'est pas un simple transfert de fonds (...) mais un courant d'échange (...) qui doit favoriser une prise de responsabilité des populations elles-mêmes ». Ainsi, les OM doivent intégrer leurs activités dans des stratégies globales et cohérentes en soutenant la promotion des droits humains, incluant les droits économiques, sociaux et culturels. Le bon ancrage local du projet est essentiel dans la perspective que celui-ci puisse, à court ou moyen terme, s'autonomiser ou être repris par les autorités locales ou régionales.

Le Manuel présente les procédures et les documents de travail visant à remplir les exigences pour le dépôt d'un dossier ainsi que les obligations de rendre compte (rapports intermédiaire et final, technique et financier). Des grilles thématiques sont également proposées comme outils de réflexion et liste de contrôle. Elles s'adosent aux objectifs de développement durable.

Enfin, un questionnaire permet d'analyser les éléments principaux des projets soumis par les OM, à savoir : le partenaire local (identité, expérience, éventuels liens d'intérêt, nature du partenariat); le processus d'identification du projet (problématique et contexte, articulation avec le cadre de référence national, analyse de risques); le cadre opérationnel (objectifs principaux, stratégie, activités, planification d'autonomisation et de pérennité du projet); l'aspect genre; les bénéficiaires; le cadre financier; le système de pilotage prévu.

L'objectif spécifique 2 est consacré à la qualité des interventions dans le Sud menées par les organisations membres (environ 150 projets en cours par année). Cette qualité est assurée par la FGC grâce à une sélection rigoureuse des projets et à un suivi minutieux de leur mise en œuvre, de leurs résultats et de leurs dépenses. Le Secrétariat et les différentes instances bénévoles de la FGC, dont la Commission technique, le Conseil et la Commission de contrôle financier en sont les garants.

Label de qualité

Une fois approuvés par les instances d'analyse et de suivi de la FGC, les projets bénéficient du label de qualité FGC (voir en page 6) : celui-ci atteste de l'utilisation rigoureuse et efficiente des fonds publics. Les éléments qui sont particulièrement vérifiés sont la solidité des partenaires, la prise en compte du contexte et de la problématique locale, la concertation pour identifier les projets, leur faisabilité, leur efficacité et leur viabilité, leur cohérence avec les ODD et le cadre politique national des pays d'intervention, ainsi que la visée d'autonomisation des bénéficiaires.

Le travail de suivi se fait dans le dialogue, le conseil et l'accompagnement des organisations membres porteuses de projets durant l'intégralité du cycle du projet (voir infographie ci-dessous).

Sur la période 2021-2024, l'analyse des projets, primordiale pour vérifier leur qualité, continuera d'être assurée par le Secrétariat et la Commission technique (CT). Le Secrétariat étudie les premières versions des projets dans le but de soutenir les OM dans l'amélioration de leur projet. Lors de l'analyse des dossiers finaux par la Commission technique, des rencontres entre les rapporteurs et l'OM sont un élément essentiel favorisant la réflexion des OM pour renforcer la qualité du projet.

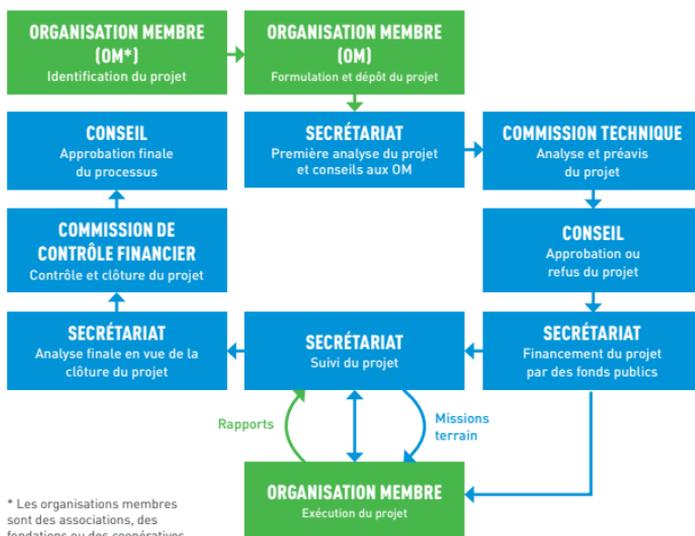
Développement d'une grille d'analyse

Le suivi des projets, de leur mise en œuvre à leur clôture, consiste en l'étude des rapports intermédiaires et finaux, des évaluations externes et des audits de projets fournis par les organisations membres. Afin de pouvoir mieux suivre l'évolution de la qualité des projets, cet examen sera renforcé en 2021-2024 par le développement d'une grille d'analyse visant à mesurer la qualité du pilotage des projets en se basant sur les trois aspects suivants : le contexte du projet, son processus de mise en œuvre, les résultats obtenus. Cette évaluation prendra également en compte le suivi des recommandations formulées par la Commission technique.

A la fin d'un projet, suite à l'analyse des documents techniques et financiers par le Secrétariat, un dernier contrôle est effectué par la Commission de contrôle financier. Il permet de clôturer les projets, validation qui est ensuite entérinée par le Conseil. En 2021- 2024, la FGC s'engage à garantir la continuité du suivi de tous les projets financés par son intermédiaire. Enfin, au moins deux missions sur le terrain sur la période 2021-2024 permettront à la FGC de se rendre compte in situ de l'avancement et des résultats des projets visités. Ces missions sont complémentaires aux visites sur le terrain effectuées par l'organisation membre.

Le cycle de vie des projets à la FGC présenté ci-dessous montre les étapes (en vert) d'identification, de formulation et d'exécution du projet assuré par les organisations. En bleu, figurent les actions d'analyse, d'approbation et de suivi menées par le Secrétariat et les différentes instances de la FGC.

LE CYCLE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT À LA FGC



LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

Objectif spécifique 2	Indicateurs	Valeurs cibles en 2024
La qualité des projets de coopération au développement financés par le biais de la FGC pour contribuer à la réalisation de l'Agenda 2030 est garantie	Pourcentage et nombre de projets qui reçoivent le label de qualité FGC par rapport au nombre de projets déposés	95% (Ligne de base = 90%) 33 des projets déposés -> à valider en fonction du plan de financement (Ligne de base : moyenne 2017-18 = 38) 30 pour les projets acceptés car répondant aux critères de qualité du label FGC (Ligne de base : moyenne 2017-18 = 34)
	Pourcentage de projets présentés à la Commission de contrôle financier, dont le pilotage est considéré comme satisfaisant par le Secrétariat suite à une analyse basée sur le contexte du projet, le processus de mise en œuvre et les résultats obtenus.	Au moins 30% de très satisfaisant Au moins 60% de satisfaisant (Ligne de base inexistante - nouvel indicateur)
	Montant alloué aux projets de développement qui ont reçu le label de qualité FGC	Valeur cible = 11,7 millions -> à revoir en fonction du plan de financement (Ligne de base = 9,8 millions en 2019)

QUELQUES ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Dialogue, conseil et accompagnement en continu entre le Secrétariat et l'OM durant le cycle du projet.
- Étude des rapports intermédiaires et finaux, des évaluations externes et des audits de projets par le Secrétariat.
- Révision des rapports financiers finaux des projets par la Commission de contrôle financier.
- Développement d'une grille d'analyse pour mesurer la qualité du pilotage des projets en se basant sur les trois aspects suivants : le contexte du projet, le processus de mise en œuvre et les résultats obtenus.
- Recrutement des commissaires de la Commission technique, des membres du Conseil et de la Commission de contrôle financier, garantissant l'adéquation aux exigences de la fonction.
- Rencontres entre les rapporteur-re-s et les OM lors de l'analyse des projets.
- Organisation de missions de terrain du Secrétariat.
- Organisation de rencontres à Genève entre les partenaires de terrain, le Secrétariat et la Commission technique.



Un projet soutenu par Enfants du Monde en Haïti. Il vise à améliorer la santé des mères et des nouveaux-nés. Ce projet a été présenté dans l'émission *Esprit solidaire* sur Léman Bleu.

©Simone Arcila



Un projet soutenu par Helvetas en Bolivie qui vise à améliorer la sécurité alimentaire de populations touchées par les dérèglements climatiques.

©Helvetas



Un projet de promotion du théâtre en milieu scolaire, soutenu par l'Assotic à Kinshasa (République démocratique du Congo).

©ASSOTIC



Un projet de formation professionnelle des jeunes soutenu par ACCED au Mali.

©ACCED

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET LE TRAVAIL EN RÉSEAU SONT SOUTENUS PAR LES ACTIVITÉS DE PARTAGE DES SAVOIRS

Pour la période 2021-2024, la FGC souhaite consolider son positionnement d'espace de réflexion, de formation et d'échange au service de ses organisations membres et des milieux spécialisés. Il s'agit d'ancrer toujours mieux la culture de la capitalisation et du partage des savoirs au sein de la Fédération. Les activités qui seront développées avec l'appui de la Commission de partage des savoirs, créée en 2019, permettront de soutenir la mise en œuvre des projets, ainsi que le travail en réseau.

Une communauté d'apprentissage

Afin que la FGC déploie son rôle de communauté d'apprentissage, où ses organisations membres échangent leurs expériences et contribuent à une réflexion collective, des réunions régulières par le biais des cafés-débats et d'ateliers thématiques continueront d'être proposées. Elles permettront de s'informer sur des sujets d'actualités ou de travailler sur des thèmes issus des pratiques et des projets des organisations et du réseau de la FGC.

La FGC est également un lieu de formation avec un programme annuel développé en collaboration avec différents partenaires. Il a pour objectif d'apporter des appuis concrets liés à la formulation et la gestion des actions, de contribuer au renforcement institutionnel des organisations membres, ainsi qu'à traiter des thématiques particulières. La FGC accompagnera ses membres dans le renforcement de leurs compétences pour répondre aux changements, aux nouvelles exigences et à l'évolution du secteur de la coopération internationale. Les formations sont organisées de manière à favoriser l'apprentissage mutuel et valoriser les savoir-faire issus de l'expérience.

Favoriser la réflexion

La FGC ouvre des espaces de réflexion dans les domaines de la coopération au développement et de la solidarité internationale en s'appuyant sur le cadre de référence des Objectifs de développement durable (ODD). Elle organise des conférences et des débats, principalement destinés à ses membres et à des publics spécialisés, visant à décloisonner savoirs et pratiques : la capitalisation des expériences des organisations membres permet d'alimenter la réflexion et, dans le même temps, les apports théoriques améliorent la pratique sur le terrain.

Pour la période 2021-2024, afin de créer un espace de discussion dynamique et créatif, la FGC continuera à s'appuyer sur le savoir et les expériences de ses organisations membres et de leurs partenaires, ainsi que sur des collaborations avec les milieux académiques ou/et institutionnels, le secteur privé de l'économie sociale et solidaire, des expert-e-s de la coopération au développement.

Renforcer la capitalisation

Parce que c'est en apprenant du terrain que l'on forge l'expérience, il est crucial de documenter les processus, les résultats obtenus sur la durée et les leçons apprises dans les différents projets. La FGC continuera de soutenir les démarches de capitalisation afin que les acquis et les expériences des projets soit plus largement documentés pour être utiles à la réflexion et à l'amélioration des actions. La Fédération encouragera également le développement de formations et d'outils spécifiques pour accompagner les démarches liées à la capitalisation d'expérience et la production de connaissances.

Pour circuler, les idées et les savoirs doivent être publiés. Ainsi, la FGC encouragera la production de documents de réflexion, de documentation de cas concrets, de méthodologies ou autres produits de connaissance (livres, guides, vidéos). Elle favorisera le développement de nouveaux canaux de communication pour mieux diffuser les résultats de capitalisation des organisations et de leurs partenaires au Sud.

La FGC poursuivra son soutien aux dynamiques collectives de réflexion et d'échange organisées en plateformes géographiques ou thématiques, sur des enjeux tels que le changement climatique, la souveraineté alimentaire ou les liens entre développement et migration. Elle pourra ainsi encourager les organisations membres qui travaillent sur ces sujets à former des communautés de pratiques.

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

Objectif spécifique 3	Indicateurs	Valeurs cibles en 2024
La mise en œuvre des projets de développement et le travail en réseau sont soutenus par des activités de partage des savoirs	Pourcentage d'OM qui participent aux activités d'échange et de formation continue (cafés-débats, ateliers et formations)	Valeur cible : 60% (Ligne de base [participation à au moins une activité] : 60%)
	Nombre d'activités qui ont favorisé la réflexion et les échanges sur les questions de développement (nombre de cafés-débats, ateliers, événements)	Valeur cible : 10 par année (Ligne de base : 14)
	Nombre de produits livrés par les OM issus des processus de capitalisation (études, livres, films)	Valeur cible : 2 sur la période (Ligne de base : 2 sur la période)

QUELQUES ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Organisation d'une table ronde au printemps destinée à un public spécialisé et au réseau FGC, organisés avec la collaboration des OM et de leurs partenaires.
- Organisation d'activités d'échange d'expérience comme les ateliers et les cafés-débats.
- Organisation de formations ou proposition de formations en partenariat destinées aux OM et aux membres des instances.
- Promotion d'outils pour favoriser le renforcement institutionnel des OM.
- Suivi et soutien aux plateformes thématiques et géographiques.
- Organisation d'assises sur l'évolution de la coopération au développement (en 2023 ou 2024).
- Suivi des projets « études et bilan » et « échanges et apprentissage » des OM par le Secrétariat, la Commission de partage des savoirs et la Commission de contrôle financier des projets.
- Contribution à la diffusion des produits de capitalisation des OM (études, livres, films, fiches, etc. qui valorisent les acquis des projets).
- Production d'un guide sur les concepts et outils de la capitalisation.
- Organisation d'ateliers pour ancrer les leçons apprises dans les projets et favoriser leur appropriation par les OM.



Débat sur les enjeux de genre dans les projets de développement lors d'un café-débat organisé à la Parfumerie en partenariat avec la Ville de Genève, le 14.11.2019. Le débat a été suivi d'une représentation de la pièce «Nazali Lokola Yo» soutenue par l'Assotic.

©David Wagnières

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 : LE PUBLIC GENEVOIS (GRAND PUBLIC, JEUNES, ÉLU-E-S ET PUBLIC SPÉCIALISÉ) EST INFORMÉ ET SENSIBILISÉ AUX ENJEUX GLOBAUX DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2030

Depuis la création de la FGC, informer et sensibiliser le public fait partie des missions de la FGC. Il en va de même du soutien aux projets d'information des organisations membres, qui participent également à la sensibilisation du public aux enjeux du développement.

A travers ces missions, il s'agit notamment de :

- Mieux faire connaître la FGC, ses activités et celles de ses membres, qu'il s'agisse de leurs projets en Afrique, en Amérique latine et en Asie, ou de leurs activités d'information menées à Genève.
- Stimuler et alimenter la réflexion sur les enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030, à un moment où la coopération au développement est soumise à de nombreux champs de tensions.
- Assurer la compréhension du public quant à l'importance de la solidarité internationale et de la coopération au développement : ces thématiques, tout comme l'interconnexion des destins dans le cadre de l'Agenda 2030, sont des sujets souvent méconnus du grand public. Une meilleure connaissance de ces domaines permet de consolider le soutien à la politique de coopération et l'engagement des pouvoirs publics en charge de cette politique, conformément aux engagements pris tant au niveau international (en 1970, les Nations Unies ont décidé que chaque pays industrialisé consacrerait 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement), qu'au niveau fédéral et cantonal.

Les publics cibles

Durant la période 2021-2024, la FGC s'adressera prioritairement au grand public genevois et aux jeunes, peu informés et sensibilisés à la solidarité internationale, aux élu-e-s, acteurs et actrices politiques, ainsi qu'à un public plus spécialisé, au sein des ONG, des milieux académiques, des fondations privées, notamment. Pour cela, la Fédération veillera à déployer un éventail diversifié de moyens de communication, y compris visuels et artistiques, adaptés à chacun des publics. Elle s'appuiera aussi sur des outils de communication innovants, comme ceux de la réalité virtuelle.

A la fin de la période 2017-2020, les activités d'information et de sensibilisation de la FGC permettaient de toucher chaque année 100 000 personnes dans la région genevoise, essentiellement à travers l'émission mensuelle *Esprit solidaire* sur Léman Bleu, les pages spéciales publiées deux fois par an dans le quotidien la *Tribune de Genève*, les articles sur les projets publiés dans les journaux communaux, l'audience du site web et de la page Facebook de la FGC, la participation du public aux événements organisés par la FGC ou sa présence sur les stands de la Fédération lors de manifestations publiques organisées par des partenaires institutionnels ou non institutionnels.

Les activités 2021-2024

Pour contribuer et stimuler la réflexion sur les enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030, la FGC organisera des tables rondes et d'autres espaces de débats. Chaque 4 octobre, la Journée Genève solidaire constitue l'événement principal de l'année destiné au grand public, ainsi qu'aux élu-e-s, acteurs et actrices politiques, rappelant l'adoption par le Grand Conseil genevois, le 4 octobre 2001, de la Loi sur le financement de la solidarité internationale. Celle-ci prescrit que le canton de Genève « consacre au moins 0,7% de son budget annuel de fonctionnement à la solidarité internationale, particulièrement en soutenant des projets de coopération, d'aide au développement, de promotion de la paix et de défense des droits sociaux et de la personne ».

En 2021, les 20 ans de l'adoption de la loi seront dûment commémorés. Une édition actualisée de la brochure *Solidarité Genève Sud* qui tire le bilan statistique des montants versés au titre de la solidarité internationale par l'Etat de Genève et les communes, permettra d'évaluer l'atteinte des 0,7% par les différentes collectivités publiques genevoises.

Dans le but d'alimenter la réflexion sur la coopération internationale, un dossier thématique *Réflexions et Débats* sera publié tous les deux ans. Les deux derniers numéros ont porté sur l'Agenda 2030 et ses «17 objectifs pour transformer le monde», ainsi que sur les enjeux de genre : «Genre et développement, un duo gagnant». [A actualiser lors de la publication](#)

En tant qu'actrice de la solidarité internationale au sein de la cité et de la Genève internationale, la FGC participera également à des manifestations, tables rondes et événements organisés par d'autres acteur-trice-s de la société

civile ou par des partenaires institutionnels sur des thèmes touchant la coopération internationale. Elle y apportera ses réflexions et son expertise dans ses domaines de compétences.

Dans la perspective de renforcer l'information du public, la période 2021-2024 verra le développement de la stratégie numérique de la FGC, ainsi que la modernisation de son site web afin qu'il soit davantage centré sur les besoins des utilisateur-trice-s et réponde aux usages actuels en matière d'information digitale. La communication et l'information sur les réseaux sociaux seront également renforcées, notamment en direction du public jeune.

Pour s'adresser aux jeunes, les sensibiliser à la coopération internationale, leur permettre de s'immerger dans des projets de développement et faire émerger la relève, la FGC a développé une installation de réalité virtuelle *360° sur le monde*. L'installation et les vidéos sont présentées notamment dans des manifestations destinées aux adolescent-e-s, ainsi que dans des écoles genevoises. L'installation est animée par un groupe de bénévoles, encadré-e-s par un-e stagiaire HETS et le Secrétariat. Ces activités seront développées durant la période 2021-2024.

Grâce à leurs projets d'information (tables rondes, débats, expositions, publications, spectacles, campagnes d'information), les organisations membres de la FGC participent également à la sensibilisation du public aux enjeux du développement. Les projets d'information déposés par les organisations membres pour demander un financement suivent un processus d'analyse et de suivi par le Secrétariat et la Commission d'information qui garantit leur pertinence et leur qualité. Au même titre que les projets de développement, les projets d'information bénéficient également du label de la FGC. Les synergies entre la FGC et ses membres porteurs de projets d'information seront encouragées.

Enfin, durant la période 2021-2024, la FGC compte ouvrir un chantier méthodologique : en plus des mesures d'audience quantitatives basées sur des sources officielles, il s'agira de développer une méthode et des outils appropriés permettant d'évaluer les effets des activités d'information et de sensibilisation sur le public, qu'il s'agisse des activités propres à la FGC ou de celles de ses membres à travers leurs projets d'information.

Renforcer les partenariats

Pour atteindre ses publics cible, pour élargir son rayonnement et enrichir la réflexion, la FGC développera des partenariats également dans le domaine de l'information et de la sensibilisation :

- Partenariats avec des collectivités publiques, des hautes écoles, des ONG et des membres de la société civile, des acteurs et actrices de la Genève internationale, ainsi que d'autres milieux spécialisés dans le cadre de tables rondes, débats et autres événements d'une part.
- Partenariats avec des médias à large audience dans le public genevois, d'autre part. Ainsi, la co-production avec la chaîne de télévision locale Léman Bleu de l'émission *Esprit solidaire* qui présente des projets d'organisation membre soutenus par la FGC ou des thématiques portées par plusieurs membres sera poursuivie au moins pour une troisième saison, de même que la publication de pages spéciales dans la *Tribune de Genève*.
- Partenariats avec les milieux culturels, qui s'appuie sur les projets artistiques développés par des organisations membres et sur la culture comme vecteur de sensibilisation et d'expression, notamment des jeunes, autour de valeurs humanistes.

LES INDICATEURS DE L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4

Objectif spécifique 4	Indicateurs	Valeurs cibles en 2024
Le public genevois (grand public, jeunes, élu-e-s et milieux spécialisés) est informé et sensibilisé aux enjeux globaux dans le cadre de l'Agenda 2030	Audience atteinte par la FGC dans les médias, sur son site et dans les événements publics, attestée par des sources officielles (en nombre de personnes informées et sensibilisées par les activités de la FGC)	Valeur cible : au moins 100 000 (Ligne de base 2017 : 40 000 Ligne de base 2019 : 100 000, avec l'émission sur <i>Léman Bleu</i> (chiffres d'audience fournis par Léman Bleu), les pages spéciales de la <i>Tribune</i> (tirage fourni par la <i>Tribune</i> - 105 000 lecteurs en moyenne par édition en 2018), nombre de participants aux événements de la FGC, nombre de visite sur le site (en moyenne plus de 40 000 par an).
	Nombre d'événements que la FGC initie et auxquels elle participe pour contribuer et stimuler la réflexion sur les enjeux globaux	Valeur cible = 5 événements, dont 2 organisés par la FGC (Journée Genève solidaire, table ronde du printemps (Ligne de base : 5)
	Une méthodologie appropriée existe pour évaluer l'effet auprès du public des activités de sensibilisation et d'information de la FGC et des projets d'information des OM	1 (Ligne de base = 0)

QUELQUES ACTIVITÉS INDICATIVES :

- Publication des pages dans la *Tribune de Genève* et autres reportages dans les médias.
- Co-production de l'émission de Léman Bleu *Esprit solidaire*.
- Développement de la stratégie digitale et publication de *posts* sur les réseaux sociaux.
- Poursuite du projet *360° sur le monde* et création de nouvelles vidéos.
- En collaboration avec la Commission d'information, développement d'une méthodologie appropriée pour mesurer les effets (à court terme) et les impacts (à long terme) des activités de sensibilisation et d'information de la FGC et des projets d'information présentés par les OM.
- Participation de la FGC à des manifestations organisées par des OM ou des tiers destinées au grand public (Filmar, Alternatiba, Fêtes communales de la solidarité, tables rondes ou débats).
- Participation de la FGC à des manifestations destinées aux jeunes et en milieu scolaire avec l'installation de réalité virtuelle *360° sur le monde* (écoles, Step into action, Cité des Métiers, etc.).
- Organisation d'activités destinées aux décideurs et décideuses politiques et/ou aux ambassadeurs et ambassadrices de la FGC.
- Organisation d'événements prioritairement destinés au grand public : tables rondes, débats, conférences, Journée Genève solidaire.
- Publication et diffusion du *Réflexions et Débats*.
- Édition et diffusion de la brochure statistique *Genève Solidarité Sud* et organisation d'une conférence de presse (2021).
- Analyse et suivi par le Secrétariat des projets d'information déposés par les OM.
- Échanges réguliers entre le Secrétariat, les rapporteur-re-s, l'OM relatifs au dépôt et au suivi des projets d'information.



Table ronde sur l'Agenda 2030, organisée à l'Université de Genève, le 4.10.2018, pour la 5e Journée Genève solidaire, en partenariat avec le SDJ Lab de l'ONU, l'Université de Genève et Biovision.
©David Wagnières



Débat et spectacle à l'occasion des 30 ans de la Convention sur les droits de l'enfant. Soirée organisée à la Cité bleue, le 4.10.2019, pour la 6e Journée Genève solidaire, en partenariat avec l'association 30 Ans de Droits de l'Enfant, la Ville de Genève et cinq organisations membres de la FGC.
©Magali Girardin



L'installation de réalité virtuelle «360 ° sur le monde» proposée lors du Festival Filmar en América Latina, visitée par plusieurs classes, en novembre 2019.
©David Wagnières

PLAN DE FINANCEMENT

À VENIR :

BUDGET EN COURS D'ÉLABORATION AVEC LES BAILLEURS

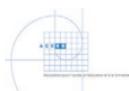
À VENIR :

BUDGET EN COURS D'ÉLABORATION AVEC LES BAILLEURS

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

LES ORGANISATIONS MEMBRES DE LA FGC*



AccEd, Association pour l'accès à l'Éducation et à la Formation
ACCÉ www.acced.ch

KOMBIT

Association Kombat
KOMB fgc.federeso.ch/associations



Commission tiers-monde de l'Église catholique
COTC www.cotmec.ch



Actares, Actionariat pour une économie durable
ACTA www.actares.ch



Association La Florida - Pérou
FLOR fgc.federeso.ch/associations



E-CHANGER - Genève
ECHA www.e-changer.ch



Action de soutien à l'enfance démunie
ASED www.asedswiss.org



Association pour le développement des aires protégées
ADAP www.adap.ch



Éducation et Futur - Bolivie
EDFU www.educationfuture.com



Afghanistan's Women Rights Association
AWRA www.awra.ch



Association Protierradentro
PRTI protierradentro.net/suisse



Eirene
EIRE www.eirenesuisse.ch

ASACH

Aide suisse à l'action communautaire en Haïti
ASAC fgc.federeso.ch/associations



Association Suisse Cameroun
ASC fgc.federeso.ch/associations



Enfants du Monde
EDM www.edm.ch



Assafi, Association d'appui aux femmes Ivoiriennes - RD Congo
ASSA www.assafi.org



Assotic, Association de Soutien au Théâtre des Intrigants - Congo
ASSO fgc.federeso.ch/associations



Espace Femmes International
EFI fgc.federeso.ch/associations



Association Amis suisses Villages Dogons
ASVD www.asvdogons.org



ATD Quart-Monde
ATDQ www.atdqm.ch



Espoir pour ceux qui ont faim - FH Suisse
ESFA www.fhsuisse.org



Association CEAS - Genève
CEAS www.ceas-ge.ch



Centrale Sanitaire Suisse Romande
CSS www.css-romande.ch



Fondation Aide aux enfants - Foyers Bambi
AIDE www.fondation-bambi.org



Association de solidarité Nicaragua - El Salvador
ANS fgc.federeso.ch/associations



Centre Europe TiersMonde
CETI www.cetim.ch



Fondation CIOMAL
CIOMAL www.ciomal.org



Association Kalpa - Genève
KALL www.kalpa.ch



Cinémas des trois mondes
CTM www.filmarlatino.ch



Fondation Le Balafon
BALA www.lebalafon.ch

* Etat au 31 décembre 2019

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement



Frères de nos Frères
 FDF www.fdfn.org



Les Jardins de Cocagne,
 Solidarité Nord et Sud
 JACO www.cocagne.ch



Société religieuse des Amis
 en Suisse, Quakers – Genève
 QUAK www.swiss-quakers.ch



Genève Tiers-Monde
 GETM www.getm.ch



Madre Tierra Suisse
 MADR www.madretierra.ch



Solidar Suisse Genève
 SOLIDAR www.solidar.ch



Glocal
 GLGC www.association-glocal.ch



Magasins du Monde – Genève
 MAD www.mdm.ch



Swissaid Genève
 SWSE www.swissaid.ch/fr/Benevo



Graine de Baobab – Burkina
 BAB www.grainedebaobab.org



Mouvement Populaire
 des Familles – Genève
 MPF www.mpf-ch.org



Syndicat interprofessionnel
 de travailleuses
 et travailleurs – SIT
 SIT www.sit-syndicat.ch



Groupe de réalisations et
 d'accompagnement pour
 le développement - Grad-s
 GRAD www.grad-s.net



Mouvement pour la
 Coopération Internationale
 MCI www.mci-fgc.ch



Terre des Hommes Suisse
 TDH www.terredeshommesuisse.ch



Helvetas Swiss
 Intercooperation,
 section de Genève
 HELV www.helvetas.ch



Omoana Genève
 OMOA www.omoana.org



Tourism for Help
 TOUR www.tourismforhelp.com

HUMANITEL

Humanitel
 HUMA fgc.fedresco.ch/associations



Philéa
 PHILEA www.philea.coop



Traditions pour Demain
 TRAD www.trad.info



IDH Suisse, Institut pour
 le développement humain
 IDH www.idhsuisse.ch



Public Eye
 PE www.publiceye.ch/fr/



Uniterre, Commission
 Internationale
 UNIT www.uniterre.ch



Institut de hautes études
 internationales
 et du développement
 IHEID www.graduateinstitute.ch



Recherches et applications
 de financements alternatifs
 au développement
 RAFA www.rafad.org



urbaMonde
 URBA www.urbamonde.org



Innovations et réseaux
 pour le développement
 IRED www.ired.org



SeCoDev (CARI)
 SECODEV www.secodev.ch



Utopie Nord-Sud
 UNS www.utopie-nord-sud.ch

A ajouter dans la version éditée :

Encadré sur le nouveau Manuel de gestion

LISTE DES ACRONYMES

OM : Organisations membres

APD : Aide publique au développement

CI : Commission d'information

CT : Commission technique

DDC : Direction du développement et de la coopération du Département fédéral des affaires étrangères

DGVS : Délégation Genève Ville solidaire (DGVS) de la Ville de Genève

FEDERESO : Le réseau de Suisse latine au service de la coopération internationale, formé des sept fédérations romandes et tessinoises de coopération au développement

FGC : Fédération genevoise de coopération

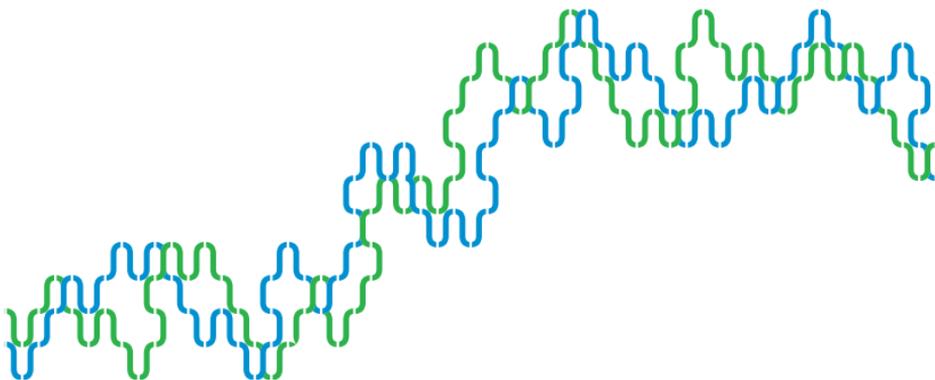
ODD : Objectif de développement durable

PSEAH : *Preventing sexual exploitation, abuse and harassment* (prévention de l'exploitation, du harcèlement et des abus sexuels)

SCI : Système de contrôle interne

SI : Solidarité internationale

SSI : Service de la solidarité internationale du canton de Genève



Mettons le monde en mouvement

Fédération genevoise de coopération

Rue Jean-Charles Amat 6

1202 Genève

+41 22 908 02 80

www.fgc.ch

Rédaction :

Catherine Schümperli Younossian, secrétaire générale

Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication

Décembre 2019

Annexe 4 : Plan financier quadriennal de la FGC 2021-2024

Name federation: Fédération genevoise de coopération

in Swiss Francs

TITLE	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024
Total Costs International Program (1+2), 100%	12 867 750	12 887 757	12 957 939	12 958 577	51 672 023
1. Total Direct Program Costs	12 234 502	12 259 184	12 329 845	12 337 222	49 160 753
% Total Direct Program Costs	95.08%	95.12%	95.15%	95.21%	95.14%
Outcome 1 : Dynamique institutionnelle FGC et AM	94 790	94 985	95 499	96 013	381 287
Salaires suivi institutionnel et consolidation des partenariats	19 790	19 985	20 499	21 013	81 287
Coordination Federeso	70 000	70 000	70 000	70 000	280 000
Outils de gestion	5 000	5 000	5 000	5 000	20 000
Outcome 2 : Qualité projets de coopération	11 005 793	11 027 543	11 094 953	11 099 078	44 227 366
Contributions versés pour projets de développement	10 699 653	10 717 859	10 781 724	10 782 305	42 981 541
Salaires analyse etsuivi des projets de développement	306 140	309 684	313 229	316 773	1 245 826
Outcome 3 : Partage des savoirs	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
Salaires PDS	114 786	115 675	116 564	117 453	464 478
Projets PDS	85 214	84 325	83 436	82 547	335 522
Projets E&B	50 000	50 000	50 000	50 000	200 000
Outcom 4 : Information et sensibilisation	883 919	886 656	889 394	892 131	3 552 100
Contributions versés pour projets d'information des OM	545 000	545 000	545 000	545 000	2 180 000
Salaires information et sensibilisation	198 919	201 656	204 394	207 131	812 100
Fonds information	140 000	140 000	140 000	140 000	560 000
2. Total Transaction Costs (Non-program related)	633 248	628 573	628 094	621 355	2 511 270
% Transaction Costs	4.92%	4.88%	4.85%	4.79%	4.86%
Salaires administration	404 647	408 933	414 499	420 066	1 648 146
Autres frais de fonctionnement	228 601	219 640	213 594	201 290	863 125

Budget FGC 2021-2024

Name federation: Fédération genevoise de coopération

in Swiss Francs

TITLES	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2021-2024
Total Costs International Program	12 867 750	12 887 757	12 957 939	12 958 577	51 672 023
Contribution DDC pour la FGC	4 365 000	4 365 000	4 365 000	4 365 000	17 460 000
Contribution DDC pour la coordination du Federeso	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
Total Contribution SDC	4 400 000	4 400 000	4 400 000	4 400 000	17 600 000
% Contribution SDC in relation to International Program	34.19%	34.14%	33.96%	33.95%	34.06%
Total Own Income/Revenues	237 750	257 757	257 939	258 577	1 012 023
% Own Income/Revenues	1.85%	2.00%	1.99%	2.00%	1.96%
Cotisations des organisations membres	115 000	135 007	135 189	135 827	521 023
Cotisations des Fédérations Cantonales	22 750	22 750	22 750	22 750	91 000
Autres	100 000	100 000	100 000	100 000	400 000
Total Other Income/Revenues	8 230 000	8 230 000	8 300 000	8 300 000	33 060 000
% Other Income/Revenues	63.96%	63.86%	64.05%	64.05%	63.98%
Secteur public	8 230 000	8 230 000	8 300 000	8 300 000	33 060 000
Canton de Genève	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	12 000 000
Ville de Genève	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	10 000 000
Autres Communes genevoises	2 730 000	2 730 000	2 800 000	2 800 000	11 060 000
Autres	0	0	0	0	0

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Notice explicative du budget 2020 de la FGG pour AG du 21.11.2019

6.11.2019 / FT

Le résultat global budgété se présente avec un déficit (- 161'785 CHF) qui s'explique comme suit :

- - 129'885 CHF imputés sur le fonds information qui doit être dépensé conformément aux demandes des contributeurs de ce fonds.
- - 31'900 CHF sur les fonds propres de la FGC, dont :
 - 15'525 CHF de déficit sur le fonctionnement.
 - 11'375 CHF de déficit lié aux frais de la coordination de Federeso qui s'explique comme suit. Ce poste est géré administrativement par la FGC. Les recettes s'élèvent à 32'500 CHF à charge de la DDC et 21'125 CHF à charge des fédérations cantonales. La différence (11'375 CHF) entre les charges (65'000 CHF) et les produits sur cette rubrique (53'625 CHF) correspond à la contribution FGC pour cette coordination.
 - 5'000 CHF pour de nouveaux outils de gestion, dont les dépenses, sont budgétés à hauteur de 100'000 CHF et seront couvertes pour 75'000 CHF par de la recherche de fonds et 25'000 CHF à charge de la FGC, répartie sur 5 années (5'000 CHF en 2020, et 20'000 CHF amortis sur 4 ans).

Produits :

Les montants budgétés pour la DDC, le Canton et la Ville de Genève sont conformes aux accords-cadres 2017-2020.

Le montant pour les communes genevoises (hors VGEN) dépendent de la stratégie 2017-2020 avec un engagement de financement des projets s'élevant à 9'694'500 CHF. Cette année, nous nous fixons un objectif de recettes auprès des communes de 2'729'300 CHF.

Charges :

Les frais de fonctionnement augmentent en 2020 principalement sur deux postes :

- Le personnel : le montant budgété de 805'000 CHF était insuffisant pour 2019 par rapport aux frais réels en raison de la sous-budgétisation des charges patronales et de l'embauche d'une aide temporaire pour traiter la surcharge de travail lié au suivi et à l'analyse des projets. Le montant pour ce poste devrait dépasser les 830'000 CHF en 2019. La budgétisation à 841'000 CHF en 2020 permet également de couvrir les annuités et un renforcement du service civil.
- Les fonctionnements des commissions, réunions et représentation : Ces dépenses ont été regroupées sur cette même ligne budgétaire dans un souci d'harmonisation. Ce poste regroupe l'ensemble des frais liés au fonctionnement participatif et bénévole de la FGC, de l'AG aux diverses commissions, ainsi que l'organisation de la conférence annuelle entre la FGC et ses partenaires institutionnels. Le budget alloué n'apparaît plus suffisant pour couvrir l'ensemble des dépenses regroupées dans ce poste, qui devrait dépasser le 35'000 CHF en 2019.

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

BUDGET POUR L'ANNEE 2020

	Projets et plans d'actions	Fonds PDS	Coordi. Federeso	Fonds pour l'information	Outils de gestion	Fonctionnement	Budget 2020	2019 Budget	Réel 2018
PRODUITS									Produits
DDC	2 771 000	250 000	32 500	35 000		294 000	3 382 500	3 350 000	1 922 000
Etat GE	2 180 000			20 000		300 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Ville GE	2 124 000			36 000		240 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Communes genevoise (hors Ville GE)	2 629 500			34 800		65 000	2 729 300	2 607 000	2 779 218
Autres bailleurs					75 000		75 000		
Autres recettes (cotisations, intérêts, divers)			21 125				21 125		
Cotisations						123 475	123 475	113 420	122 480
Intérêts et divers						1 000	1 000	1 000	84 580
Remboursements soldes projets AM									196 046
TOTAL PRODUITS	9 704 500	250 000	53 625	125 800	75 000	1 023 475	11 232 400	10 971 420	10 004 324

Estimation du temps de travail bénévole accompli par les membres des instances de la FGC : 7000 heures par année (estimées à Fr. 385'000)

Réserves

Le capital de la FGC était au 1.1.2019 de 329'149 CHF

Le montant disponible sur le Fonds pour l'Information au 1.1.2019 était de CHF 165'668 CHF

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

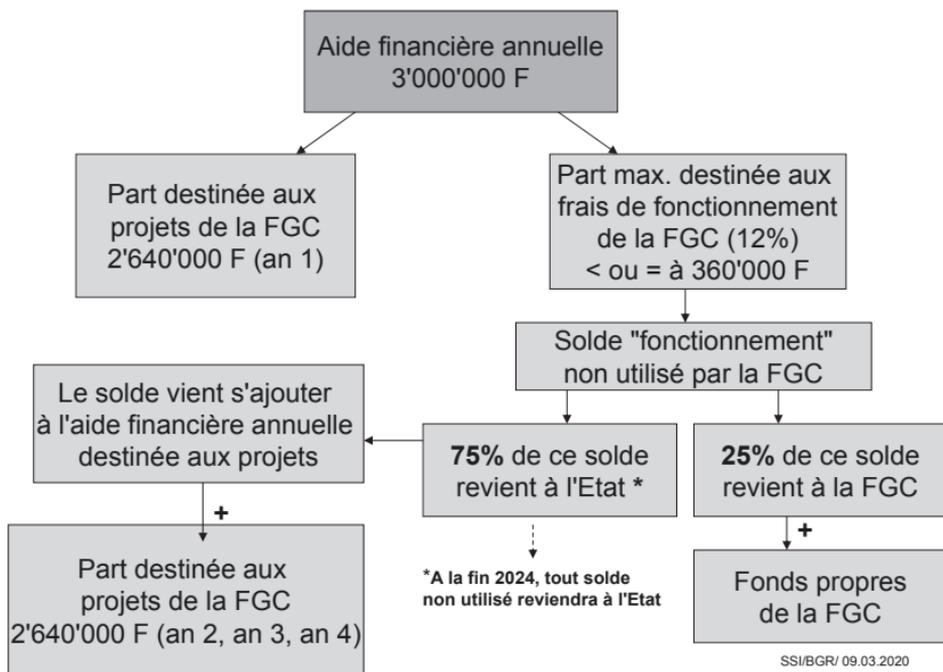
BUDGET POUR L'ANNEE 2020

	Projets et plans d'actions	Fonds PDS	Coordi. Federeso	Fonds pour l'information	Outils de gestion	Fonctionnement	Budget 2020	2019 Budget	Réel 2018
CHARGES									Charges
Projets et plans d'action	9 704 500						9 704 500	9 632 000	10 547 477
Fonds PDS (E&B + Echanges réseau)		250 000					250 000	250 000	161 540
Coordination renforcée du Federeso			65 000				65 000	200 000	0
Fonds pour l'information				255 685			255 685	126 000	173 691
Outils de gestion				100 000			100 000		
Amortissement sur 4 ans				-20 000			-20 000		
Fonctionnement									
Personnel						841 000			789 936
Loyer et frais généraux						53 000			52 081
Matériel, mobilier et équipement						10 000			16 836
Frais administratifs et informatique						40 000			38 141
Fonctionnement commissions, réunions et représentation						40 000			32 416
Mission terrain / Formation continue Secrétariat						20 000			7 210
Contributions réseaux institutionnels						15 000			8 763
Contrôle comptes						15 000			14 854
Suivi et contrôle des projets						5 000			5 000
Perte sur débiteurs									
Sous-total Fonctionnement									
							1 039 000	991 330	960 237
TOTAL CHARGES	9 704 500	250 000	65 000	255 685	80 000	1 039 000	11 394 185	11 199 330	11 842 945
Résultats	0	0	-11 375	-129 885	-5 000	-15 525	-161 785	-27 910	40 134

	Soledébut 2020			Soledébut 2020
Impact sur le capital des fonds				
Fonds propres (selon solde au 1.1.2019)	329 149		-31 900	297 249
Fonds info (selon projections)	142 333		-129 885	12 448

Mécanisme d'attribution de l'aide financière annuelle de l'Etat de Genève à la FGC

Annexe 6



Annexe 7

Liste d'adresses des personnes de contact

Présidence et secrétariat général du département présidentiel	Monsieur Antonio Hodgers Conseiller d'Etat Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 1204 Genève Tél : 022 327 94 00 ✉ : secretariatdt@etat.ge.ch
Direction des affaires internationales	Madame Béatrice Ferrari Directrice Rue du Vieux-Marché 4 1207 Genève Tél : +41 22 388 15 96 ✉ : Beatrice.Ferrari@etat.ge.ch
Service de la solidarité internationale	Madame Maria Jesus Alonso Lormand Directrice Rue du Vieux-Marché 4 1207 Genève Tél : +41 22 388 15 40 ✉ : mariajesus.alonso-lormand@etat.ge.ch Madame Béatrice Grossen Chargée de projets Rue du Vieux-Marché 4 1207 Genève Tél : +41 22 388 15 40 ✉ : beatrice.grossen@etat.ge.ch
Service financier du département présidentiel	Madame Malika Bussien Cheffe du service des finances de la Chancellerie d'Etat de Genève Rue de l'Hôte-de-Ville 2 1204 Genève Tél : +41 22 3279545 ✉ : malika.bussien@etat.ge.ch
Fédération genevoise de coopération	Monsieur René Longet Président Rue Amat 6 1202 Genève Tél : +41 22 908 02 80 ✉ : president@fgc.ch Madame Catherine Schümperli Younossian Secrétaire générale Rue Amat 6 1202 Genève Tél : +41 22 908 02 80 ✉ : Catherine.Schumperli@fgc.ch Monsieur Florian Tissot Secrétaire exécutif Rue Amat 6 1202 Genève Tél : +41 22 908 02 80 ✉ : florian.tissot@fgc.ch

Annexe 8

Utilisation des armoiries de l'Etat de Genève par les entités subventionnées par le département

Principes généraux

- Les départements n'ont pas de logo propre. Ils utilisent tous les armoiries de l'Etat.



- L'écusson et le texte sont indivisibles.

Utilisation des armoiries de l'Etat par des entités subventionnées par le département présidentiel

Sous réserve de l'interdiction faite de l'utilisation des armoiries publiques par l'article 31, alinéa 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 (LEDP ; A 5 05)¹, les supports de communication (affiches, affichettes, flyers, rapports d'activité et autres brochures) des entités subventionnées doivent nécessairement faire référence au soutien qui leur est apporté.

Cette référence peut se faire de 2 manières:

1. armoiries de l'Etat avec la mention "Avec le soutien de :"
2. texte seul: "Avec le soutien de la République et canton de Genève"

De préférence, on optera pour la solution 1 (armoiries).

Emplacement des armoiries ou du texte:

- pour les affiches, affichettes, flyers : en bas à droite

- pour les brochures, rapports et autres: 4^e de couverture, en bas à droite. Pour des raisons graphiques, il est possible de faire l'insertion en 2^{de} de couverture, en bas à droite.

La cellule communication du secrétariat général du département fournit les fichiers électroniques des armoiries et valide les bons à tirer des documents sur lesquels elles sont insérées.

Pour toute question ou renseignement complémentaire, s'adresser au service de la communication et de l'information du département présidentiel, tél. +41 22 327 90 90.

¹ Pour tout imprimé, illustré ou non, relatif à une opération électorale et destiné à être diffusé ou exposé à la vue du public, l'article 31, alinéa 3 LEDP stipule que « l'utilisation des armoiries publiques, y compris sur des supports électroniques, est interdite sauf pour les communications officielles » (i.e. les supports de communication émanant du Conseil d'Etat, de la chancellerie d'Etat et de leurs services).

Annexe 9



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
Groupe interdépartemental LIAF

Niveau de protection :
Public

DIRECTIVE TRANSVERSALE

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine : Subventions (LIAF)
Date : 30.06.2016	Entrée en vigueur : immédiat
Rédacteurs : Groupe interdépartemental LIAF	Direction/Service transversal(e): Groupe LIAF
Responsables de la mise en œuvre: Entités subventionnées et services concernés de l'Etat	Approbateur: Le Collège des secrétaires généraux (CSG) Anja Wyden Guelpa
Date: 30.06.2016	Date: 15.10.2016

1. Objet

- Harmoniser la présentation des états financiers en appliquant un référentiel comptable commun par type d'entité.
- Harmoniser les exigences de l'Etat en matière de révision des états financiers.
- Veiller à ce que les dispositions légales, en particulier les articles 3, 20, 43, 44 et 45 de la loi sur la gestion administrative et financière du 4 octobre 2013 (D 1 05); la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (D 1 11) et les articles 17 et 18 de son règlement d'application (D 1 11.01) soient respectées uniformément.

2. Champ d'application

Les entités de droit public et de droit privé qui reçoivent une subvention monétaire de l'Etat de Genève.

3. Exception

N.A.

4. Mots clés

Subventions, LIAF, états financiers, entités subventionnées, contrôle, vérificateur, compte, révision, organe de contrôles.

5. Documents de référence

- D 1 05 : Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)
- D 1 05.15 : Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF)
- D 1 11 : Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)
- D 1 11.01 : Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières
- D 1 9 : Loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv)
- Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR)
- Code civil suisse et code des obligations
- Recommandations Swiss GAAP RPC
- Normes d'audit suisses (NAS)

6. Directives liées

EGE-02-07 : Traitement des bénéficiaires et des pertes des entités subventionnées

Cette directive annule et remplace la version EGE-02-04_v3 du 05.02.2010.

**PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS
SUBVENTIONNÉES**

EGE-02-04_v4

Domaine: Subventions (LIAF)

Page: 2/10

SOMMAIRE DE LA DIRECTIVE

1	Généralités	3
1.1.	Champ d'application	3
1.2.	Principes généraux	3
2	Présentation des états financiers	3
2.1.	Entités subventionnées consolidées dans les comptes de l'État de Genève	3
2.2.	Entités non consolidées dans les comptes de l'État de Genève et recevant des subventions monétaires annuelles	4
2.2.1.	Entités recevant une subvention monétaire annuelle supérieure à 200'000 F	4
2.2.2.	Entités recevant une subvention monétaire annuelle inférieure ou égale à 200'000 F	4
3	Révision des états financiers	4
3.1.	Entités soumises au contrôle ordinaire	4
3.2.	Entités soumises au contrôle restreint	5
3.3.	Entités pouvant recourir à des vérificateurs aux comptes	5
4	Autres dispositions applicables	5
4.1.	Établissement et présentation des états financiers	5
4.1.1.	Subventions d'investissement	5
4.1.2.	Financements ordinaires, affectés et restituables	6
4.1.3.	Informations comparatives	6
4.1.4.	Annexe aux états financiers	6
4.1.5.	Concordance des positions comptables sauf exception	7
4.1.6.	Seuil d'activation	8
4.1.7.	Moyens mis à disposition par une collectivité publique	8
4.1.8.	Traitement du résultat	8
4.2.	Révision des états financiers	8
4.2.1.	Étendue du contrôle	8
4.2.2.	Rapport de révision	8
4.2.3.	Durée du mandat de révision	8
4.2.4.	Indépendance de l'organe de révision	9
4.2.5.	Avis obligatoires	9
5	Annexe à la directive ¹ : tableau récapitulatif sur le référentiel comptable et le contrôle	10

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine: Subventions (LIAF)
Page: 3/10	

1 Généralités

1.1. CHAMP D'APPLICATION

La présente directive est applicable, aux entités suivantes :

- a) entités subventionnées faisant partie du périmètre de consolidation de l'État de Genève;
- b) entités recevant de l'État de Genève une subvention monétaire¹, quelle que soit leur forme juridique.

1.2. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Toutes les entités doivent présenter leurs états financiers selon les dispositions du code des obligations (CO), titre XXXII, articles 957 à 963. Les grands principes de comptabilisation et de présentation sont précisés aux articles 957a à 958d CO. Les dispositions des articles 959c et 961a CO règlent les exigences de fond et de forme de l'annexe aux états financiers.

Le cas échéant, la présente directive introduit des dispositions complémentaires exigées par le canton.

Les états financiers doivent être remis au plus tard quatre mois après la date de clôture de l'exercice comptable. Un délai plus court peut-être fixé dans certains cas, par exemple pour les entités consolidées dans les comptes de l'État de Genève.

Le département peut demander tout renseignement ou document en relation avec n'importe quel élément des états financiers, voire du budget et du rapport d'activité. Il peut toujours exiger de la part d'une entité une présentation des états financiers plus complète.

Le département peut fixer un cadre concernant la remise des documents sous forme électronique. Dans ce cas, un exemplaire au moins desdits documents doit être remis sous la forme d'un original papier.

2 Présentation des états financiers

2.1. ENTITES SUBVENTIONNEES CONSOLIDEES DANS LES COMPTES DE L'ÉTAT DE GENEVE

Les entités visées au chiffre 1.1, lettre a de la présente directive présentent leurs états financiers selon le REEF, en respectant les International Public Sector Accounting Standards (IPSAS), voire les International Financial Reporting Standards (IFRS).

La liste des entités qui doivent obligatoirement présenter leurs états financiers conformément au REEF figure en annexe de ce dernier. L'obligation pour une entité d'appliquer le REEF peut également être réglée par une loi de l'État de Genève.

Les dispositions en lien avec l'établissement et la présentation des états financiers figurant sous le chiffre 4 de la présente directive sont applicables.

¹ Les seuils définis dans la présente directive pour déterminer le référentiel comptable et le type de contrôle applicables se basent uniquement sur la ou les subventions monétaires accordées. En revanche les seuils définis à l'article 6 de la LIAF en matière de compétences et de bases légales lors de l'octroi d'une indemnité/aide financière, tiennent bien compte à la fois de la subvention monétaire et des moyens mis à disposition par l'Etat de Genève (également appelés subventions non monétaires).

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine: Subventions (LIAF)
Page: 4/10	

2.2. ENTITES NON CONSOLIDÉES DANS LES COMPTES DE L'ÉTAT DE GENEVE ET RECEVANT DES SUBVENTIONS MONÉTAIRES ANNUELLES

Les entités visées au chiffre 1.1, lettre b de la présente directive présentent leurs états financiers conformément au code des obligations et aux compléments présentés dans cette directive.

2.2.1. Entités recevant une subvention monétaire annuelle supérieure à 200'000 F

Les entités recevant une subvention annuelle supérieure à 200'000 F appliquent les Swiss GAAP RPC, conformément à la LIAF.

Les dispositions en lien avec l'établissement et la présentation des états financiers figurant sous le chiffre 4 de la présente directive sont applicables.

2.2.2. Entités recevant une subvention monétaire annuelle inférieure ou égale à 200'000 F

Les entités recevant une subvention annuelle inférieure ou égale à 200'000 F appliquent les dispositions du code des obligations, complétées par les dispositions suivantes :

- (a) Aucune réserve latente ne peut être constituée. Les réserves latentes existantes doivent donc être dissoutes dès leur constatation.
- (b) Les amortissements, corrections de valeur et provisions devenus sans objet doivent être systématiquement ajustés dès leur constatation.

Les entités remplissant les conditions de l'article 957 alinéa 2 ou 958b alinéa 2 CO peuvent tenir une comptabilité simplifiée de recettes et dépenses.

Les dispositions en lien avec l'établissement et la présentation des états financiers figurant sous le chiffre 4 de la présente directive sont applicables.

3 Révision des états financiers

3.1. ENTITES SOUMISES AU CONTRÔLE ORDINAIRE

1. Sont soumises au contrôle ordinaire, au sens du CO et du code civil (CC) :

a/ Les entités hors associations dépassant, sur deux exercices consécutifs, deux des trois seuils fixés à l'article 727 CO, et par analogie les fondations (art. 80 et suivants CC) :

- Total du bilan : 20 millions de francs.
- Chiffre d'affaires : 40 millions de francs.
- Effectif : 250 emplois à temps plein en moyenne annuelle.

b/ Les associations dépassant, sur deux exercices consécutifs, deux des trois seuils fixés à l'article 69b CC :

- Total du bilan : 10 millions de francs.
- Chiffre d'affaires : 20 millions de francs.
- Effectif : 50 emplois à temps plein en moyenne annuelle.

2. Sont également soumises au contrôle ordinaire les entités qui reçoivent une subvention monétaire annuelle égale ou supérieure à 2 millions de francs.

Les entités qui ne satisfont pas les conditions des seuils ci-dessus peuvent opter volontairement pour le contrôle ordinaire de leurs états financiers.

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine: Subventions (LIAF)
Page: 5/10	

Le contrôle ordinaire est effectué par un organe de révision externe, agréé en qualité d'expert-réviseur au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (ci-après LSR). Le réviseur doit respecter les règles d'agrément prévues par la section 2 de la LSR.

Les dispositions en lien avec la révision des états financiers figurant sous le chiffre 4 de la présente directive sont applicables.

3.2. ENTITES SOUMISES AU CONTROLE RESTREINT

Les entités qui ne satisfont pas les conditions posées au chapitre 3.1 ci-avant sont soumises au contrôle restreint, sauf si elles optent volontairement pour le contrôle ordinaire.

Le contrôle restreint est effectué par un organe de révision externe, agissant en qualité de réviseur agréé au sens de la loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (ci-après LSR). Le réviseur doit respecter les règles d'agrément prévues par la section 2 de la LSR.

Le département peut demander la mise en œuvre d'un contrôle ordinaire au sens de l'article 728a CO.

Les dispositions en lien avec la révision des états financiers figurant sous le chiffre 4 de la présente directive sont applicables.

3.3. ENTITES POUVANT RECOURIR A DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

En application du principe de proportionnalité, les associations qui reçoivent de l'État de Genève une subvention monétaire annuelle inférieure à 100'000 F peuvent recourir à des vérificateurs aux comptes.

Selon les circonstances ou les bases légales en vigueur, le département peut demander à ce que le contrôle soit effectué par un organe de révision externe.

4 Autres dispositions applicables

4.1. ÉTABLISSEMENT ET PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les entités soumises à la présente directive établissent et présentent leurs états financiers en respectant au minimum les dispositions suivantes. Le département concerné peut préciser dans une directive d'autres points relatifs à l'établissement et à la présentation des états financiers selon des besoins spécifiques d'information.

4.1.1. Subventions d'investissement

La méthode des produits différés est appliquée aux subventions d'investissement (subventions liées à des actifs). Les subventions d'investissement² sont comptabilisées directement au passif du bilan sans transiter par le compte d'exploitation lorsqu'elles sont reçues.

L'utilisation ultérieure de ces subventions d'investissement est en revanche constatée par le compte d'exploitation.

Les subventions d'investissement figurent au passif du bilan sous l'intitulé « Subventions d'investissement³ ».

La méthode des produits différés consiste à comptabiliser en résultat les subventions de façon progressive :

- selon le rythme auquel l'entité comptabilise en charges les coûts liés à l'objet financé, ou
- selon le rythme et la durée d'utilisation du bien subventionné, ou encore

² Lorsque le référentiel comptable applicable le permet, l'entité peut comptabiliser les subventions d'investissement en déduction de l'actif subventionné. Le département peut fixer par une directive l'application exclusive d'une méthode.

³ Les subventions d'investissement peuvent être séparées au passif du bilan selon l'objet qu'elles financent.

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine: Subventions (LIAF)
Page: 6/10	

- selon la réalisation des conditions conclues avec le tiers.

L'utilisation des subventions vise dans ce cas à couvrir une charge (la plupart du temps les amortissements) par un produit.

Les produits différés liés aux subventions d'investissement sont présentés dans les produits d'exploitation lorsque la subvention concerne un actif d'exploitation (ce qui est quasiment toujours le cas), ceci afin de rapprocher le mieux possible la subvention des coûts (amortissements) correspondants.

La liste des subventions d'investissement doit figurer en annexe des comptes annuels.

4.1.2. Financements ordinaires, affectés et restituables

Un tiers peut octroyer un financement à une entité sous forme de liquidités ou d'un apport en nature. Il existe trois catégories de financements (usuellement appelés "dons") :

1. Les financements ordinaires : ces financements ne sont assortis d'aucune condition d'affectation ou de remboursement. Ils sont inscrits en revenus lorsque le tiers s'est engagé de manière irrévocable à verser le financement à l'entité au titre d'une année donnée (dans bien des cas, l'engagement irrévocable au titre d'une année donnée coïncide avec l'année de l'encaissement du financement). En cas d'application de la recommandation Swiss GAAP RPC 21, ces financements reçus sont présentés l'année de leur réception en "donations reçues libres" au compte d'exploitation.
2. Les financements affectés : le tiers souhaite que son financement serve à une utilisation particulière, mais ne l'assortit d'aucune clause de restitution contractuelle. Néanmoins, lorsque l'entité recevant le financement apparaît n'avoir d'autre choix que d'assurer la prestation attendue par le tiers, alors il existe une obligation implicite de restitution. Dans ce cas, le financement est comptabilisé selon les dispositions prévues par la recommandation Swiss GAAP RPC 21⁴.
3. Les financements restituables : si le tiers a assorti l'octroi de son financement d'une condition de restitution en cas de non-respect de l'affectation par l'entité, le financement est réputé être restituable tant que les conditions d'affectation n'ont pas été intégralement respectées. Dans ce cas, le financement restituable est comptabilisé selon les dispositions prévues par la recommandation Swiss GAAP RPC 21⁴.

Dans le cas de financements affectés, l'entité doit informer sur sa politique en la matière (par exemple sur son site internet et dans son rapport annuel) afin de permettre, à tous les tiers qui le souhaitent, de constater la correcte utilisation de leur financement et de solliciter, le cas échéant, une autre affectation.

Pour les entités soumises aux normes IPSAS, restent réservées les dispositions prévues par le Cadre conceptuel IPSAS et la norme IPSAS 23.

4.1.3. Informations comparatives

Conformément à l'article 958d alinéa 2 CO, dans les états financiers figure la comparaison avec l'exercice précédent et avec les montants budgétisés de l'exercice. Le budget et les états financiers sont établis selon les mêmes conventions comptables.

4.1.4. Annexe aux états financiers

⁴ Le financement est enregistré l'année de l'encaissement en revenu au compte d'exploitation ("donations reçues affectées"); la partie non dépensée l'année de l'encaissement est inscrite au passif du bilan (via un compte de variation du capital des fonds), et différée en revenu (méthode des produits différés) selon la réalisation des conditions d'affectation.

PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS SUBVENTIONNÉES	
EGE-02-04_v4	Domaine: Subventions (LIAF)
Page: 7/10	

Pour les grandes entreprises soumises au contrôle ordinaire, mais qui ne seraient pas soumises aux Swiss GAAP RPC (moins de 200'000 de francs de subventions monétaires), l'annexe aux états financiers doit être conforme aux articles 959c et 961a CO. L'annexe doit être suffisamment complète pour garantir la clarté et une bonne compréhension des états financiers pour les différents utilisateurs. Elle doit donner une bonne explication des principaux postes et rubriques du bilan et du compte d'exploitation ainsi que toute information utile à la compréhension des autres éléments des états financiers.

La liste exhaustive des grandes sources de subventionnement public (Confédération, cantons, communes) doit être fournie avec un détail si des montants sont issus de plusieurs départements ou de plusieurs communes. Lorsque l'entité opte pour une présentation groupée des subventions, elle doit indiquer en annexe le détail des subventions par « subventionneur ».

Le département concerné peut demander la présentation d'informations supplémentaires par exemple découlant de demandes du service d'audit interne (SAI), de la Cour des Comptes (CdC) ou spécifiques à un secteur d'activité.

Des numéros permettant de renvoyer les principaux postes et rubriques des états financiers à la note explicative correspondante dans l'annexe doivent être prévus.

4.1.5. Concordance des positions comptables sauf exception

Les positions comptables se trouvant à la fois à l'État et dans l'entité (comptes courants, dotations, subventions, etc.) sont en principe identiques.

Une exception concerne les subventions non dépensées qui sont thésaurisées chaque année dans les comptes des entités subventionnées, pour la part potentiellement restituable à l'Etat :

- Durant l'exécution du contrat de prestations (trois premières années pour un contrat de quatre ans), l'entité subventionnée constate dans ses comptes son obligation de restitution à l'égard de l'Etat, pour la proportion de subvention non dépensée qui pourrait potentiellement revenir à l'Etat. L'Etat ne comptabilise aucun actif à recevoir car l'évaluation de cet actif n'est pas suffisamment fiable pour figurer au bilan de l'Etat;
- L'année d'achèvement du contrat de prestations, la part restituable à l'Etat est comptabilisée en engagement dans les comptes de l'entité et en créance dans les comptes de l'Etat de Genève (une estimation sera faite si le montant n'est pas connu à la date du bouclage des comptes de l'Etat). En principe, les montants doivent être identiques;
- Dans tous les cas, l'Etat ne constate jamais avant l'achèvement du contrat de prestation une créance sur la part thésaurisée par les entités, dans la mesure où cette créance n'est pas estimable de façon fiable jusqu'à l'échéance du contrat.

Une autre exception concerne la valeur nette comptable des subventions d'investissement reçues de l'Etat :

- La valeur nette comptable des subventions d'investissement reçues de l'Etat peut ne pas être identique entre l'entité et l'Etat, dans la mesure où l'Etat ne peut en général pas appliquer des dates de mises en service aussi fines que les entités.
- Des écarts résultant de l'application de durées d'amortissement différentes sont également tolérables dans la mesure où l'Etat ne peut pas appliquer des durées d'amortissement aussi fines que les entités.
- Dans tous les cas, les valeurs brutes doivent être identiques. Les éventuelles différences entre l'Etat et les entités doivent être analysées et corrigées.

**PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS
SUBVENTIONNÉES**

EGE-02-04_v4

Domaine: Subventions (LIAF)

Page: 8/10

4.1.6. Seuil d'activation

Sauf disposition contraire du référentiel comptable applicable ou d'une disposition légale fédérale ou cantonale, le seuil d'activation recommandé est de 3'000 F. Le seuil d'activation retenu doit être indiqué dans l'annexe aux états financiers, il s'entend par objet ou pour un groupe d'objets identiques.

4.1.7. Moyens mis à disposition par une collectivité publique

Les biens et services mis à disposition sans contrepartie financière ou à des conditions préférentielles par une collectivité publique (terrains, locaux, informatique, personnel, autres prestations, etc.) - également dénommés subventions non monétaires - ne doivent pas être comptabilisés. Ils doivent être évalués et mentionnés séparément dans l'annexe aux états financiers, distinctement des autres informations.

Les biens ou les services dont la valeur n'a pas pu être déterminée avec fiabilité doivent faire l'objet d'informations, voire d'explications en annexe.

4.1.8. Traitement du résultat

Les règles en lien avec le traitement du résultat sont précisées dans la directive de l'État de Genève sur le traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées.

4.2. REVISION DES ETATS FINANCIERS

La révision des états financiers par un organe de contrôle externe est soumise aux prescriptions légales (articles 727ss CO) et réglementaires, ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NAS) établies par la Chambre fiduciaire suisse.

4.2.1. Étendue du contrôle

L'étendue du contrôle est réglée par la loi et le mandat de révision ou de vérification des comptes.

À la demande du département ou en vertu d'une loi, le contrôle peut être étendu à d'autres points spécifiques de l'activité de l'entité par un mandat complémentaire adressé, à sa charge, par l'institution à son organe de révision.

4.2.2. Rapport de révision

Les travaux de révision doivent faire l'objet d'un rapport écrit selon la forme et le fond définis par la NAS 701ss et la norme relative au contrôle restreint (NCR), ainsi que par les articles 728b et 729b CO. Les cas non réglés par ces dispositions, tels que le rapport de vérification des comptes, doivent être établis selon la forme et le fond généralement admis dans la pratique.

Une situation de surendettement doit être expressément mentionnée.

Un exemplaire papier des rapports de révision ou de vérification des comptes est remis au département compétent en même temps que les états financiers sur lesquels la révision ou la vérification a porté.

Le mandat complémentaire éventuel doit faire l'objet d'un rapport spécifique. Le département concerné peut fixer par une directive des modalités d'application.

4.2.3. Durée du mandat de révision

La durée du mandat de l'organe de révision est réglée par le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF) et le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF).

**PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS
SUBVENTIONNÉES**

EGE-02-04_v4

Domaine: Subventions (LIAF)

Page: 9/10

4.2.4. Indépendance de l'organe de révision

Les exigences en matière d'indépendance de l'organe de révision prescrites par les articles 728 et 729 du CO doivent être respectées dans l'exécution du mandat de révision.

4.2.5. Avis obligatoires

En cas d'avis obligatoires au sens des articles 728c et 729c CO (non information au juge en cas de surendettement par exemple), le document écrit y relatif doit également être communiqué au département concerné.

**PRÉSENTATION ET RÉVISION DES ÉTATS FINANCIERS DES ENTITÉS
SUBVENTIONNÉES**

EGE-02-04_v4

Domaine: Subventions (LIAF)

Page: 10/10

5 Annexe à la directive¹ : tableau récapitulatif sur le référentiel comptable et le contrôle

n°	Catégorie d'institution/entité	Référentiel comptable	Type du contrôle
1	Entités subventionnées faisant partie du périmètre de consolidation de l'État de Genève	REEF ==> IPSAS, IFRS	Contrôle ordinaire
2	Entités recevant de l'État de Genève une subvention monétaire annuelle supérieure à 200 000 Francs, quelle que soit leur forme juridique	Swiss GAAP RPC + présente directive	Si subvention > 2 millions F : contrôle ordinaire; sinon contrôle ordinaire ou contrôle restreint selon les seuils CO/CC
3	Entités recevant de l'État de Genève une subvention monétaire annuelle inférieure ou égale à 200 000 Francs, quelle que soit leur forme juridique ¹	CO + présente directive	Contrôle ordinaire ou contrôle restreint selon les seuils CO/CC
4	Entités recevant de l'État de Genève une subvention monétaire annuelle inférieure à 100 000 Francs, quelle que soit leur forme juridique ²	CO + présente directive	Contrôle ordinaire, contrôle restreint selon les seuils CO/CC, voire vérificateurs aux comptes si association

Remarques : ¹ Restent réservés les cas avec un niveau d'exigence plus élevé (demande du département ou volonté de l'entité par exemple).

² Si une entité remplit les conditions de l'article 957 al.2 CO, elle peut ne tenir qu'une comptabilité simplifiée de recettes/dépenses.


DIRECTIVE TRANSVERSALE

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine : Subventions
Date : 27.02.2017	Entrée en vigueur : Immédiate
Rédacteur(s): <i>Groupe interdépartemental LIAF</i>	Direction/Service transversal(e): <i>Groupe interdépartemental LIAF</i>
Responsables de la mise en œuvre: <i>Entités subventionnées et services de l'Etat concernés par l'octroi de subventions</i> Monsieur Aldo Maffia	Approbateur: La Présidente du Collège des Secrétaires généraux Anja Wyden Guelpa
Date : 18 mai 2017	Date : 18 mai 2017

1. Objet

Cette directive édicte les règles applicables en matière de traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées.

2. Champ d'application

Toute entité, quelle que soit sa nature juridique, qui reçoit de l'Etat de Genève une subvention monétaire d'un montant supérieur à 10'000 F.

3. Exception(s)

N.A.

4. Mots clés

Subventions, LIAF, bénéfices et pertes; répartition du résultat, restitution.

5. Documents de référence

- **D 1 05:** Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF)
- **D 1 05.15:** Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF)
- **D 1 11:** Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF)
- **D1 11.01:** Règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF)

6. Directives liées

- **EGE-02-03:** Subvention non monétaire
 - **EGE-02-04:** Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées
 - **EGE-02-34:** Contrôle périodique de l'accomplissement des tâches (art 22 LIAF) (LIAF)
- Cette directive annule et remplace la version précédente.

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 2/8	

SOMMAIRE

1. Généralités	3
1.1 Champ d'application	3
1.2 Principes généraux	3
1.3 Définitions	3
2. Règles de répartition du résultat annuel	4
2.1 Modalités de répartition du résultat annuel	4
2.2 Dispositions à prévoir dans le contrat ou la décision	4
2.2.1 Dans le contrat de droit public	4
2.2.2 Dans la décision d'octroi	5
3 Traitement du résultat annuel	5
3.1 Dans le cadre du contrat	5
3.1.1 Calcul de la répartition	5
3.1.2 Comptabilisation	6
3.2 Dans le cadre de la décision	6
4. Traitement par le département au terme de la période d'octroi	6
4.1 Analyse des comptes	6
4.2 Calcul de la part à restituer	7
4.3 Notification de la décision de restitution	7
ANNEXE 1 : Exemples de répartition	8

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 3/8	

1. Généralités

1.1 Champ d'application

La présente directive s'applique

- à toutes les entités qui reçoivent de l'Etat de Genève une indemnité ou une aide financière monétaire de fonctionnement supérieure à 10'000 F par année.

Elle ne s'applique pas

- aux indemnités et aides financières non soumises à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF);
- aux exceptions énumérées à l'article 4 LIAF.

1.2 Principes généraux

La LIAF, pose le principe selon lequel les subventions non dépensées doivent être restituées (article 17). Par conséquent, en l'absence d'accord sur une répartition du résultat, ce dernier est restitué à l'Etat.

Le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 20 juin 2012 (ci-après règlement d'application ou RIAF), apporte des précisions sur la restitution de montants non dépensés. Par montant non dépensé, au sens de l'article 19 RIAF, on entend le résultat restituable.

La présente directive traite de la restitution du résultat, au sens de l'article 20 RIAF, pour autant que les prestations attendues aient été fournies par le bénéficiaire. Elle complète les règles de traitement des bénéfices et des pertes des entités subventionnées définies dans la loi et le règlement d'application.

En vertu du principe de proportionnalité, il n'est demandé aucune restitution pour une part de résultat restituable inférieure ou égale à 10'000 F.

1.3 Définitions

Au sens de la présente directive, on entend par :

- Subvention** : subvention(s) de fonctionnement versée(s) par le canton de Genève (indemnité ou aide financière).
- Total des produits** : intégralité des produits de l'entité (produits d'exploitation, produits financiers, produits hors exploitation, produits des fonds affectés, produits exceptionnels), hors produits différés d'investissements des subventions cantonales accordées.

Les produits exceptionnels et les cas spécifiques peuvent faire l'objet d'un traitement particulier.

- Résultat annuel** : résultat net de l'exercice avant répartition. Dans tous les cas, il s'agit du résultat avant affectation au capital (avant attribution aux réserves). Pour les institutions appliquant les recommandations Swiss GAAP RPC, il correspond au "Résultat annuel (avant allocation au capital de l'organisation)" tel que précisé dans la recommandation 21.

Le résultat net peut être retraité du résultat exceptionnel ou d'autres cas spécifiques.

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 4/8	

2. Règles de répartition du résultat annuel

2.1 Modalités de répartition du résultat annuel

Le mode de répartition du résultat annuel est déterminé au moment de l'octroi de la subvention. Le résultat annuel peut être réparti selon :

a) Un taux fixe

Le taux de répartition est calculé lors de l'octroi de la subvention.

En principe, il est fixé sur la base du plan financier annexé au contrat de prestations ou des derniers états financiers connus, la part du résultat restituable correspondant au taux de subventionnement. Il peut également être fixé sur la base d'une négociation entre le département et le bénéficiaire ou unilatéralement par le département.

b) Une formule

Le taux de répartition peut être calculé annuellement selon la formule suivante :

$$\% \text{ à conserver} = [(Total des produits - Subvention) / Total des produits]$$

2.2 Dispositions à prévoir dans le contrat ou la décision

Ces dispositions constituent des modèles qui peuvent être adaptés selon les cas.

2.2.1 DANS LE CONTRAT DE DROIT PUBLIC

L'article sur le traitement des bénéficiés et des pertes est en principe libellé comme suit :

1. *Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article x est réparti entre l'Etat de Genève [le cas échéant, la Ville de Genève, la Confédération, etc.] et [YYYYY] selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.*
2. *Une créance reflétant la part restituable à l'Etat / aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de [YYYYY]. Elle s'intitule « Part du résultat restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par [YYYYY] est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part du résultat à conserver » figurant dans ses fonds propres.*
3. *Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.*
4. *[YYYYY] conserve X % de son résultat annuel. Le solde revient à l'Etat. [ou Le solde est réparti entre les co-subventionneurs au prorata de leur financement.]*
 [ou]
*[YYYYY] conserve une part du résultat annuel calculée selon la formule suivante :
 [(Total des produits - Subvention) / Total des produits].
 Le solde revient à l'Etat. [ou Le solde est réparti entre les co-subventionneurs au prorata de leur financement.]*
5. *A l'échéance du contrat, [YYYYY] conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat [ou aux co-subventionneurs].*
6. *A l'échéance du contrat, [YYYYY] assume ses éventuelles pertes reportées.*

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 5/8	

Le contrat de droit public peut exceptionnellement porter sur une année. Dans ce cas, il ne décrit pas le processus de déduction des éventuelles pertes sur la créance et la réserve.

L'article sur le traitement des bénéficiaires et des pertes est libellé comme suit :

1. *Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, l'éventuel résultat annuel positif est réparti entre l'Etat de Genève et le bénéficiaire.*
2. *Une créance reflétant la part restituable à l'Etat / aux collectivités publiques est constituée dans les fonds étrangers de [YYYYY]. Elle s'intitule « Part du résultat à restituer à l'échéance du contrat ». La part conservée par [YYYYY] est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé « Part du résultat à conserver » figurant dans ses fonds propres.*
3. *[YYYYY] conserve X% de ce résultat. Le solde revient à l'Etat. [ou Le solde est réparti entre les co-subventionneurs au prorata de leur financement.]*

[ou]

[YYYYY] conserve la part du résultat annuel calculée selon la formule suivante : $[(\text{Total des produits} - \text{Subvention}) / \text{Total des produits}]$. Le solde revient à l'Etat. [ou Le solde est réparti entre les co-subventionneurs au prorata de leur financement.]

4. *[YYYYY] assume son éventuelle perte de l'exercice.*

2.2.2. DANS LA DECISION D'OCTROI

La décision intègre l'une ou l'autre des conditions suivantes :

En cas de résultat annuel positif, vous restituerez à l'Etat une part du résultat proportionnelle au taux de subventionnement. En revanche, vous assumerez l'éventuelle perte de l'exercice [ou] les éventuelles pertes reportées.

ou

En cas de résultat annuel positif, vous restituerez à l'Etat X % de votre résultat. En revanche, vous assumerez l'éventuelle perte de l'exercice [ou] les éventuelles pertes reportées.

3 Traitement du résultat annuel

3.1 Dans le cadre du contrat

Sur toute la durée du contrat de prestations, le résultat annuel est réparti entre l'Etat et l'entité subventionnée, conformément aux dispositions contractuelles.

Durant la période pluriannuelle concernée, il s'agit d'une répartition comptable, sans mouvement de trésorerie. Cette répartition fait l'objet d'une vérification par le département.

Lorsque le contrat de prestations porte sur une année, le résultat de l'exercice concerné est également réparti conformément aux dispositions contractuelles.

3.1.1 CALCUL DE LA REPARTITION

L'entité subventionnée calcule la répartition de la manière suivante :

a) Entité dont le contrat prévoit un pourcentage fixe de répartition :

- Part du résultat à conserver par l'entité = $\text{Résultat annuel} \times X\%$ à conserver
- Part du résultat à restituer à l'Etat = $\text{Résultat annuel} \times (100\% - X\%$ à conserver)

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 6/8	

b) Entité dont le contrat prévoit une répartition selon la formule :

- Part du résultat à conserver par l'entité = $[(Total\ des\ produits - Subvention^1) / Total\ des\ produits] \times Résultat\ annuel$
- Part du résultat à restituer à l'Etat = $\{100\% - [(Total\ des\ produits - Subvention^1) / Total\ des\ produits]\} \times Résultat\ annuel$

La répartition est détaillée dans l'annexe aux comptes (durée, mode de calcul du taux le cas échéant, montants répartis, cumul des comptes de réserve et de dette envers l'Etat, etc.).

3.1.2 COMPTABILISATION

La part du résultat revenant à l'entité est comptabilisée dans ses fonds propres au bilan, dans un compte de réserve "Part du résultat à conserver".

En cas de résultats cumulés négatifs (pertes cumulées dans le courant de la période contractuelle ou au terme de celle-ci), ce compte peut être négatif et s'intitule alors "Pertes cumulées période 20xx-20xx".

Une dette reflétant la part du résultat restituable à l'Etat est comptabilisée dans les fonds étrangers au bilan, dans le compte "Part du résultat à restituer".

Ce compte ne peut jamais être négatif.

La dette envers l'Etat ne porte pas intérêts.

Dans le courant de la période contractuelle, le résultat restituable est comptabilisé en dette à long terme. En fin de période contractuelle (dernière année du contrat), le solde restant éventuellement dû à l'Etat de Genève est reclassé en dette à court terme.

En cas de pertes annuelles, celles-ci sont également réparties selon la clé ou la formule définie et sont déduites de la créance de l'Etat jusqu'à concurrence du solde disponible.

En cas d'existence d'une perte reportée sur la période contractuelle, l'éventuel bénéfice de l'exercice suivant est d'abord imputé à la perte reportée (Pertes cumulées période 20xx-20xx) jusqu'à son absorption totale. Seul le solde restant du bénéfice annuel est alors réparti entre l'Etat et l'entité.

Si les comptes de l'exercice comportent une correction liée à la répartition du résultat d'un ou de plusieurs exercices précédents dans la période contractuelle en cours (permutation entre le compte de réserve et de la créance), celle-ci doit faire l'objet d'une explication dans l'annexe aux comptes.

3.2 Dans le cadre de la décision

L'entité au bénéfice d'une subvention octroyée par décision pour une période annuelle ne procède pas à la répartition de son résultat annuel.

L'entité au bénéfice d'une subvention octroyée par décision portant sur une période pluriannuelle comptabilise une répartition par analogie avec le traitement décrit au point 3.1.

Dans les deux cas, le département procède à l'analyse en vue d'une éventuelle restitution conformément au point 4.

4. Traitement par le département au terme de la période d'octroi

4.1 Analyse des comptes

Au terme de la période d'octroi, le département procède à l'analyse définitive des comptes du bénéficiaire selon les dispositions de traitement prévues dans le contrat ou la décision.

Si les conclusions de ce dernier ne rejoignent pas celles de l'entité, le département peut demander le retraitement des comptes.

¹ hors subventions ponctuelles éventuelles accordées par décision

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 7/8	

4.2 Calcul de la part à restituer

Le calcul de la part à restituer en application des règles contractuelles ou décisionnelles peut donner lieu à plusieurs cas :

- a) pas de bénéfice constaté ou perte cumulée au terme de la période ne donnant pas lieu à une demande de restitution;
- b) un bénéfice à restituer constaté donnant lieu en principe à une demande de restitution.

La détermination de la part du résultat que peut conserver l'entité relève de la compétence du département.

4.3 Notification de la décision de restitution

Quelle que soit la conclusion à laquelle aboutit l'analyse du département, cette dernière est notifiée au bénéficiaire au moyen d'une décision administrative, comprenant notamment l'indication des voies de recours.

Si la décision comporte une demande formelle de restitution à l'Etat de Genève, elle doit indiquer le délai et les modalités de versement du montant à restituer. Ce montant devient exigible dès l'entrée en force de la décision. La demande de restitution est soumise aux articles 28 alinéa 2 et 29 LIAF relatifs à la prescription.

TRAITEMENT DES BENEFICES ET DES PERTES DES ENTITES SUBVENTIONNEES	
EGE-02-07_v2	Domaine: Finances
Page: 8/8	

ANNEXE 1 : EXEMPLES DE REPARTITION

Taux de résultat à conserver : 20%

a) Bénéfices sur la période avec résultat cumulé positif

Contrat de prestations 2017-2020					
	2017	2018	2019	2020	Total
Résultat annuel net (avant répartition)	100	100	100	100	400
Répartition de l'année :					
• Etat de Genève	80	80	80	80	320
• Entité	20	20	20	20	80
Solde cumulé (au bilan) :					
• Part du résultat à restituer	80	160	240	320	
• Part du résultat à conserver	20	40	60	80	

b) Pertes sur la période avec résultat cumulé négatif

Contrat de prestations 2017-2020					
	2017	2018	2019	2020	Total
Résultat annuel net (avant répartition)	-100	-100	-100	-100	-400
Répartition de l'année :					
• Etat de Genève	0	0	0	0	0
• Entité	-100	-200	-300	-400	-400
Solde cumulé (au bilan) :					
• Part du résultat à restituer	0	0	0	0	
• Part du résultat à conserver (+) / Pertes cumulées période 20xx-20xx (-)	-100	-200	-300	-400	

c) Bénéfices et pertes sur la période avec résultat cumulé positif

Contrat de prestations 2017-2020					
	2017	2018	2019	2020	Total
Résultat annuel net (avant répartition)	500	-300	-300	200	100
Répartition de l'année :					
• Etat de Genève	400	-240	-160	80	80
• Entité	100	-60	-140	120	20
Solde cumulé (au bilan) :					
• Part du résultat à restituer	400	160	0	80	
• Part du résultat à conserver (+) / Pertes cumulées période 20xx-20xx (-)	100	40	-100	20	

d) Bénéfices et pertes sur la période avec résultat cumulé négatif

Contrat de prestations 2017-2020					
	2017	2018	2019	2020	Total
Résultat annuel net (avant répartition)	500	-300	-400	100	-100
Répartition de l'année :					
• Etat de Genève	400	-240	-160	0	0
• Entité	100	-60	-240	100	-100
Solde cumulé (au bilan) :					
• Part du résultat à restituer à l'Etat	400	160	0	0	
• Part du résultat à conserver (+) / Pertes cumulées période 20xx-20xx (-)	100	40	-200	-100	



Rapport d'évaluation

"Récapitulatif des indicateurs et des objectifs du contrat de prestations"

"Nom du subventionné" : Fédération genevoise de coopération - FGC

"Nom du département de tutelle" : Département présidentiel

Rappel du but de la subvention et des missions du subventionné :

Permettre à la FGC de soutenir des projets de développement menés au Sud par ses organisations membres (OM) et d'informer et de sensibiliser le public genevois aux enjeux de développement.

Mention du contrat : Contrat de prestation 2017 – 2020 et loi 11860

Durée du contrat : du 1.1.2017 au 31.12.2020

Période évaluée : du 1.1.2017 au 31.12.2019

1. Financer des projets de coopération au développement

Garantir l'examen et la bonne réalisation des projets présentés par les OM

"Valeur cible" :

Nombre total de projets déposés par année : 35

Nombre total de projets en cours : 100

Pourcentage d'OM qui ont des projets en cours : 60%

"Résultat réel" :

Nombre total de projets déposés par année : 2017 – 32 ; 2018 – 44, 2019 – 49

Nombre total de projets en cours : 2017 – 131 ; 2018 – 157, 2019 – 172

Pourcentage d'OM qui ont des projets en cours : 2017 – 64% ; 2018 – 70%, 2019 – 72%

Explication :

Le **suivi des projets de développement** est au cœur des préoccupations de la FGC, d'une part afin que les projets atteignent les objectifs fixés au profit de quelque 325'000 bénéficiaires en Afrique, Amérique latine et Asie, d'autre part afin de garantir la bonne utilisation des fonds publics confiés à la FGC, de manière efficace et efficiente. Pour ce faire, un suivi rigoureux est assuré par son secrétariat.

L'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies, forment le cadre de référence mondial dans lequel s'inscrit la solidarité internationale et par conséquent le travail de la FGC et de ses

membres. Les deux plans d'action et les 124 projets de développement (104), d'information (17) et de partage des savoirs* (3, dont la plateforme Souveraineté alimentaire) financés par l'intermédiaire de la FGC en 2019 contribuent à l'atteinte de 16 des 17 ODD. Respectivement, 41% et 36% des projets ont pour axes majeurs l'atteinte des ODD 1 (Élimination de la pauvreté) et 5 (Égalité entre les sexes). Les projets s'inscrivent également dans les ODD 4 (Éducation de qualité), 8 (Travail décent et croissance économique soutenue, partagée et durable) et 16 (Paix, justice et institutions efficaces). Pour plus de détails, se reporter au rapport annuel 2019.

Les **montants à dispositions pour les projets de développement** sont relativement stables et correspondent à environ 97% des montants accordés au titre des projets (le reste étant consacré aux projets d'information) :

2017 : 9'975'618 CHF dont 9'733'848 CHF pour projets de développement et 241'770 CHF pour projets d'information.

2018 : 10'547'477 CHF dont 10'229'290 CHF pour projets de développement et 318'187 CHF pour projets d'information.

2019 : 10'153'269 CHF dont 9'774'639 CHF pour projets de développement et 378'630 CHF pour projets d'information.

* Les projets partage des savoirs sont exclusivement financés par la Direction du développement et de la coopération (DDC).

On constate que nos **organisations membres (OM)** sont dans l'ensemble très **dynamiques** et de plus en plus nombreuses à présenter des projets à la FGC, comme en témoigne l'augmentation régulière du pourcentage sur les trois dernières années. A noter que certaines OM ne présentent que des projets d'information et que d'autres sont en veilleuse, l'objectif n'est donc pas d'atteindre le 100% pour cet indicateur.

Les projets présentés par les OM sont examinés à deux niveaux, en interaction avec leurs auteurs, d'abord au niveau du Secrétariat, puis à celui de la Commission technique, enfin validés par le Conseil avant de recevoir le **label FGC** qui certifie qu'ils ont passé avec succès le processus d'analyse et de suivi de la FGC. Le nombre de projets en cours est passé de 131 en 2017 à 172 en 2019. Cette augmentation de 25% depuis trois ans met une forte pression sur l'équipe du Secrétariat et la Commission technique de la FGC, dont le volume de travail augmente régulièrement.

La FGC a souscrit à des obligations très claires vis-à-vis de ses bailleurs de fonds quant au **suivi et la vérification des résultats** obtenus au travers des activités financées. Un suivi et une lecture très attentive des rapports techniques et financiers remis régulièrement par les OM quant à l'avancement, sur le terrain, des projets permet de s'assurer de la bonne utilisation des fonds en correspondance avec les objectifs et les budgets validés. Une autre mesure de suivi consiste dans les **missions de terrain réalisées par la FGC**. Ces visites périodiques permettent au Secrétariat d'avoir une vision directe de la réalité du terrain et du fonctionnement des projets. Pendant la période sous revue, trois missions ont été conduites respectivement en Colombie (mai 2017), à Madagascar (septembre 2018) et au Pérou (mars 2019). Des rapports détaillés en rendent compte et sont en possession du SSI.

2. Informer et sensibiliser le public aux enjeux de développement

Renforcer la présence publique de la FGC et de ses OM afin d'élargir le cercle de personnes et institutions sensibilisées à la solidarité internationale.

"Valeur

cible"

Nombre de grands et petits projets d'information présentés par les OM : 14

Nombre d'actions spécifiquement destinés aux jeunes publics : 2

Nombre d'événements organisés par la FGC : 2

Nombre total de personnes touchées par les actions d'information et de sensibilisation : 30'000 par année

"Résultat réel"

Nombre de grands et petits projets d'information présentés par les OM :

2017 – 16 ; 2018 – 14, 2019 – 17

Nombre d'événements organisés par la FGC :

2017 – 2 ; 2018 – 5, 2019 – 3

Nombre d'actions spécifiquement destinés aux jeunes publics :

2017 – 1 ; 2018 – 3, 2019 – 6

Nombre total de personnes touchées par les actions d'information et de sensibilisation : 30'000 par année

2017 – Atteint ; 2018 – 100'000, 2019 – 398'568

L'information et la sensibilisation du public aux enjeux de la solidarité internationale reposent d'une part sur les activités propres de la FGC (A), d'autre part sur les projets d'information conduits par les OM (B).

A. Activités d'information de la FGC

Depuis la mise en œuvre du **Programme 2017-2020 de la FGC**, la stratégie d'information et de communication s'est beaucoup renforcée, ce qui se traduit par une forte augmentation du public informé (presque 400'000 personnes en 2019*).

Ce résultat s'explique par une stratégie d'information basée sur quatre axes :

- 1) **Grand public** : *Espirito solidaire*, émission mensuelle coproduite par la FGC et Léman Bleu (télévision régionale) dont la diffusion de chaque émission est assurée 120 fois par mois. Les taux d'audience transmis par Léman Bleu nous assurent des chiffres précis quant au nombre de téléspectateurs unique par émission.
- 2) **Jeunes et grand public** : *360° sur le monde*, installation de réalité virtuelle présentant les projets d'OM soutenus par la FGC. Cette installation, qui s'adresse principalement aux jeunes de 15 à 25 ans, est exposée dans les manifestations publiques (Festival Alternatiba, Journée du 30^e des droits de l'enfant, Filmar en América latina, événements « solidaires » dans les communes (Petit-Lancy, Onex, etc.). Validée par le DIP, elle est également présentée dans les établissements genevois du secondaire II qui en font la demande.
- 3) **Grand public, public spécialisé et décideurs politiques** : *Événements publics et parution d'un supplément dans la Tribune de Genève*. Deux fois par an, la FGC organise un événement public (*Les Tables rondes de la FGC*) sur un thème d'information relatif à la solidarité internationale. Quelques jours avant la manifestation, une double page est publiée dans la Tribune de Genève présentant la thématique et informant de la tenue de l'événement.
- 4) **Décideurs politiques** : Il est important pour la FGC de maintenir des liens réguliers avec les décideurs politiques et les élus locaux. Chaque année la

conférence annuelle de la FGC permet une journée de travail et d'échange entre les partenaires institutionnels et la FGC représentée par l'équipe du Secrétariat et des membres des instances. Chaque deux ans, une formation à l'intention des élus et des responsables communaux des dossiers de coopération au développement est organisée. Fin 2017 et début 2018, le président et la secrétaire générale ont rencontré les instances dirigeantes des partis politiques genevois pour présenter les activités de la FGC et l'importance de la solidarité internationale.

* Ce chiffre relativement précis s'explique comme suit : audience de l'émission Esprit solidaire fournie par Léman Bleu = 327 894 ; audience de la Tribune = 105 000 lecteurs en moyenne par édition /3 = 35 000 x2 (deux parutions par an); 230 personnes présentes à la Journée Genève solidaire (droits de l'enfant) ; 80 personnes présentes à la table ronde sur la pauvreté ; 364 personnes ayant vu les vidéos 360°. Soit un total de 398 568 personnes.

B. Les projets d'information conduits par les organisations membres de la FGC

En 2019, la FGC a soutenu 8 petits projets d'information (soutien à l'organisation de conférences publiques ou de fiches pédagogiques, par exemple) et 9 projets d'information de plus grande envergure. Parmi ces derniers, citons l'événement d'Enfant du Monde et de Terre des Hommes Suisse le 20 novembre sur la Place des Nations à l'occasion du 30^e anniversaire de la Convention des droits de l'enfant, le 21^e Festival Filmar en Amérique Latine ou encore une campagne d'information d'urbaMonde sur l'habitat dans les villes du Sud.

3. Assurer le travail en réseau et promouvoir le partage des savoirs

Renforcer la vie associative des OM de la FGC et contribuer à la qualité et à la cohérence du travail dans le respect des Objectifs du développement durable (ODD).

"Valeur cible"

Nombre total d'organisations membre (OM) : 50

Pourcentage de participation des OM aux assemblées générales (AG) : 90% des OM participent au moins à une AG

Nombre total d'activité d'échanges internes ou d'activités de réflexion adressées aux OM : 10 par an

Pourcentage des participations des OM à au moins un de ces activités : 70%

"Résultat réel"

Nombre total d'organisations membre (OM) : 2017 – 59 ; 2018 – 57, 2019 – 60

Pourcentage de participation des OM aux AG : 2017 – 81% ; 2018 – 84%, 2019 – 87 %

Nombre total d'activité d'échanges internes ou d'activités de réflexion adressées aux OM : 2017 – 14 ; 2018 – 12, 2019 – 13

Pourcentage des participations des OM à au moins une de ces activités : 2017 – 50% ; 2018 – 61%, 2019 – 87%

Commentaire(s) :

La vie associative de la Fédération est riche et les activités proposées bien suivies. Le taux de participation des OM aux Assemblées générales ou aux activités de réflexion organisées par la FGC est excellent. Au cours des trois dernières années, nous avons enregistré quatre nouvelles associations qui ont passé avec succès le processus d'adhésion, répondant aux

critères sélectifs du règlement d'admission, et trois se sont dissoutes ou ont décidé de se retirer.

En été 2019, une enquête « La FGC à l'écoute de ses membres » a été effectuée par un bureau spécialisé, dont les résultats permettent de bien cibler les attentes des OM et de pouvoir ajuster au mieux nos réponses aux besoins du tissu associatif regroupé au sein de la FGC. Simultanément, une révision du Manuel de procédures de la FGC, dont la dernière version publiée date de 2016, a été entreprise permettant de préciser et d'actualiser de nombreux points. Ces mesures renforcent le lien avec les OM et optimisent le fonctionnement du système FGC. Diverses révisions statutaires ont aussi eu lieu durant l'exercice sous revue. Enfin, signalons les résultats de l'audit de gestion mené par le SAI qui a été très satisfaisant et dont les recommandations ont été inscrites dans les règles internes et appliquées depuis lors.

La FGC offre à ses membres un riche programme de formation annuel, mis en place depuis 2019, avec des séminaires internes, des formations dans le cadre du partenariat avec l'organisme romand de formation ISANGO, ainsi qu'avec Léman Bleu. En novembre 2019, une journée de formation consacrée à la recherche de fonds a eu un grand succès, une vingtaine d'organisations membres y ont participé. Les rencontres mensuelles des cafés-débats sont autant d'occasions de réunir le réseau FGC autour de thématiques communes.

La Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) réunit 14 OM depuis 2012. Dans ce cadre, échanges de pratiques et réflexions conceptuelles ont permis de préciser les engagements de la FGC dans ce domaine comme en témoigne la Déclaration sur la souveraineté alimentaire adoptée par l'AG en juin 2019. Cette plateforme est soutenue par la FGC au titre des activités de partage des savoirs (financement DDC).

4. Renforcer les partenariats de la FGC

Entretenir les échanges et les dialogues avec les bailleurs de fonds et établir des échanges avec d'autres partenaires actifs dans domaine de la solidarité internationale

"Valeur cible"

Organisation d'une conférence annuelle avec les bailleurs de fonds signataire d'un accord-cadre : 1

Rencontre avec le Service de la solidarité internationale – SSI : 2 fois par année

Réunions annuelles avec d'autres réseaux en Suisse : 3 par année

"Résultat réel"

Les conférences annuelles des bailleurs se sont tenues chaque année : 15 juin 2017, 21 juin 2018 et le 23 mai 2019.

Les rencontres et les contacts avec le SSI ont lieu très régulièrement tout au long de l'année, de même avec les autres partenaires institutionnels que sont la DDC, la Ville de Genève et les communes genevoises soutenant la FGC.

Au cours de ces trois dernières années, la FGC a également noué de nombreux partenariats « non financiers » qui ont enrichi son réseau et permis de donner de la visibilité et un bon ancrage à la solidarité internationale dans le canton de Genève et en Suisse romande.

Commentaire(s) :

Les relations avec nos partenaires institutionnels sont excellentes et régulières, notamment avec le service de la solidarité internationale.

De plus, comme mentionné ci-dessus, de nombreux partenariats « non financiers » ont été noués ces trois dernières années. Rappelons le partenariat avec la télévision régionale Léman Bleu, dont l'émission *Esprit solidaire* a permis de toucher un large public. Les partenariats avec des acteurs de la Genève internationale (SDJ Lab/ONU) ainsi que du monde académique et de la formation, ont été renforcés. A titre d'exemple, avec la Haute Ecole de travail social (la FGC accueille chaque année deux stagiaires en animation de la HETS) ou avec l'Université de Genève pour l'organisation d'événements publics. A noter également le partenariat avec Biovision ou encore l'association Unité Jamm, dont certains de ses membres ont été formé·e·s à l'animation de l'installation de réalité virtuelle *360° sur le monde*. Enfin un rapprochement a été opéré avec la Chambre de l'économie sociale et solidaire pour l'organisation d'événements communs (« bonnes pratiques » dans le domaine du bénévolat ou encore de la gestion des bases de données, ateliers d'écriture).

Pour mémoire, les sept fédérations cantonales latines sont regroupées au sein du FEDERESO. En 2019, celui-ci a été renforcé par l'engagement d'une coordinatrice, dont la mission est d'encourager la cohérence des activités des fédérations, de faciliter les échanges entre elles et de les représenter lors de rencontres de coordinations entre ONG au niveau suisse. Cet appui renforce le statut des fédérations cantonales au niveau suisse, notamment auprès de la Direction de la coopération et du développement (DDC).

Observations de l'institution subventionnée :

Ce rapport d'évaluation documente la dynamique et l'importance des projets menés par nos organisations membres et des diverses activités conduites par la FGC. A l'heure où nous écrivons ce rapport (avril 2020), le monde est confronté à une pandémie sans précédent, dont nous craignons un fort impact sur le domaine de la coopération au développement, alors que celui-ci fait sans doute partie des solutions de sortie de crise.

Pour conclure, nous souhaitons relever trois points de préoccupation majeurs pour la période à venir :

- Une tension entre le nombre de projets présentés et les montants à disposition :

Comme mentionné, nous assistons à une augmentation régulière du nombre de projets déposés, alors que les montants à disposition pour les projets de développement restent relativement stables. En 2020, cette situation a été particulièrement marquée. Une contraction entre les projets déposés et les montants à disposition a obligé la FGC à réactiver un mécanisme de liste d'attente pour le financement des projets. Ce nouveau dispositif implique le report de financements de certains projets, ce qui peut créer des problèmes de trésorerie aux organisations membres ou différer la mise en œuvre de leurs projets sur le terrain.

- Une fragilité institutionnelle de certaines organisations membres :

Au cours de ces trois dernières années, certaines OM nous ont fait connaître leurs difficultés d'ordre institutionnel et/ou financier qui les fragilisent dans la conduite de leurs activités, voire mettent en péril leur pérennité. Dans cette optique, l'enquête mentionnée ci-dessus a été lancée afin clarifier la nature des difficultés et le type d'association les rencontrant. Les résultats seront connus dans le courant de juin 2020. Sur cette base, des ajustements de procédures seront examinés et proposés.

- L'impact de la situation économique (post-covid) sur les collectes de dons auprès du public

L'année 2020 sera une année blanche pour les activités socio-culturelles, mais également pour l'organisation d'événements permettant de collecter des fonds auprès du public. Sans cet apport financier, bon nombre d'associations sont en péril. Cette situation est dramatiquement préoccupante, à double titre. La cessation des activités d'une association de développement a des impacts immédiats sur les projets menés sur le terrain, dont le financement peut être brutalement interrompu. A cela s'ajoute un effet collatéral, plus local, avec un risque de licenciements dans ce secteur et la disparition de compétences techniques spécifiques à la coopération au développement.

La crise sanitaire et la mise à l'arrêt d'une bonne partie de l'économie, douloureuses pour les pays occidentaux, se révèlent catastrophiques pour bien des populations d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Comme observé en maintes occasions, la pandémie du covid-19 a jeté une lumière crue sur les inégalités tout autour du globe. Dans les pays où interviennent les organisations de développement, la moitié de l'humanité reste sans accès aux soins de base, un milliard d'humains subsiste dans des bidonvilles où règnent promiscuité et insalubrité, des centaines de millions de personnes sont privées d'eau potable. Les mesures de confinement dans les pays du Sud entraînent une crise économique et sociale aiguë, allant jusqu'à engendrer des situations de famine.

A ce jour, personne ne peut prédire de ce que le « monde d'après » deviendra. Cette crise nous confronte aux risques et aux enjeux d'un monde de plus en plus globalisé et de plus en plus tenté par le repli sur soi. Seuls des comportements et des actes solidaires permettront de surmonter les difficultés actuelles. Nul doute que des efforts accrus de solidarité internationale devront faire partie de l'après-crise, défi qui va préoccuper tant le monde des ONG engagées sur ce terrain que les collectivités publiques.

Observations du département :

Le travail de fond entrepris depuis 2014 par la FGC sur les plans institutionnel et opérationnel a connu un nouvel essor durant les années 2017 à 2019. A l'actif de la FGC durant cette période, le département retient en particulier la mise en œuvre d'un outil de planification et de pilotage axé sur les résultats – le programme stratégique 2017-2020 - qui lui permet de suivre l'avancement de ses 4 axes stratégiques¹ et d'en évaluer les résultats en toute transparence.

Il faut également signaler l'introduction d'un cofinancement obligatoire par ses organisations membres pour tous les nouveaux projets dès le 1^{er} janvier 2017, la révision du Manuel de la FGC visant à préciser et adapter les informations relatives aux règles de fonctionnement et aux différentes procédures et la création de la Commission de partage des savoirs en remplacement du groupe stratégique partage des savoirs, entièrement financée par la Direction du développement et la coopération (DDC). La FGC a d'autre part régulièrement mis à jour son système de contrôle interne et soutenu ses organisations membres dans le développement d'un système de contrôle interne adapté à leurs besoins, lequel prévoit notamment une analyse des risques pour tous les projets soumis.

Le département apprécie le fait que la FGC l'informe régulièrement de ses choix stratégiques, de l'évolution de ses chantiers, ainsi que de ses activités et celles de ses membres.

L'engagement de la FGC en faveur de la promotion des Objectifs de développement durable (ODD) a constitué le fil rouge de ses activités dès l'année 2017. Ce nouveau cadre de

¹ Soutien à la qualité des projets issus d'initiative locale, promotion de réflexion sur les enjeux de développement, connaissance et reconnaissance externe des projets et du travail de la FGC, élargissement et renforcement des partenariats de la fédération

référence est l'un des axes transversaux du programme stratégique 2017-2021. Il a donné lieu à une réflexion intense qui a mobilisé la FGC et ses membres afin de mieux l'appréhender et le transposer sur le terrain. Cet engagement s'exprime dorénavant chez les organisations membres, dont les projets soutenus dans les pays partenaires et en Suisse s'inscrivent dans un ou plusieurs objectifs de développement durable.

En tant qu'espace de dialogue, de formation et de partage d'expérience, la FGC continue d'offrir un appui de proximité à ses organisations membres et impulse une vitalité qui se perçoit clairement. Ainsi, durant les 3 dernières années, le nombre de projets soumis et le pourcentage d'organisations membres qui ont des projets en cours ont constamment augmenté.

Le département apprécie le fait que la gestion de la FGC n'est pas guidée uniquement par la quantité des projets de ses organisations membres mais aussi et surtout par la qualité qui est un souci permanent. Afin de soutenir cette exigence de qualité, la FGC observe une sélection et des procédures de traitement et monitoring des projets minutieusement appliquées. D'autre part, elle encourage ses membres à renforcer leurs compétences, en particulier dans les aspects de gestion de projet², par le biais de formations internes, de formations externes, mais aussi d'activités de réflexion et d'échange sur des thématiques transversales et des sujets essentiels en lien avec la coopération au développement.

Durant la période évaluée, le taux de participation des organisations membres aux AG, à 81% en 2017, et le pourcentage des participations de ses membres à au moins une de ces activités, à 50% en 2017, n'ont cessé de croître pour atteindre 87% en 2019. Quant au programme de partage des savoirs, soutenu par la DDC, il a, rappelons-le, été consolidé par la création d'une Commission partage des savoirs au sein de la FGC pour les projets qui lui sont dédiés, une démarche qui concerne également les partenaires locaux et qui vise à améliorer la qualité des projets. C'est aussi la DDC qui finance à 50% le nouveau poste de coordinatrice du FEDERESO, rattaché administrativement à la FGC.

Pour assurer une visibilité à ses activités et à celles de ses membres, sensibiliser le public et permettre de nourrir les débats sur les enjeux politiques et économiques en lien avec la coopération au développement, la FGC a développé ses actions d'information et de sensibilisation, visant un public plus large et plus ciblé (notamment les jeunes et les décideurs politiques). Le département relève avec satisfaction qu'en 2019, pas moins de 6 actions étaient spécifiquement destinées aux jeunes publics et qu'une collaboration avec le DIP a été initiée. L'utilisation d'outils innovants et didactiques, l'organisation de tables rondes, de publications, de reportages TV, la participation à des événements publics, etc. ont contribué à la connaissance du travail de la FGC et de ses membres, à l'information sur les réalités des pays en développement et les enjeux globaux et à la promotion de l'engagement en faveur de la réalisation des ODD.

Au demeurant, la reconnaissance des compétences et de l'expertise de la FGC été couronné par la nomination, en novembre 2019, de la secrétaire générale de la FGC, Catherine Schümperli Younossian, au sein de la Commission consultative de la coopération internationale (CCCI)³ du Département fédéral des affaires étrangères.

En 2019, le Service d'audit interne de l'Etat (SAI) a procédé à un audit de la FGC. Le rapport d'audit atteste que la gestion de la FGC est satisfaisante et que la réalisation de prestations de qualité est une préoccupation de son secrétariat⁴. Cela vient conforter l'opinion favorable

² La FGC adopte une approche axée sur les résultats et renforce cette approche auprès de ses membres pour mieux apprécier et assurer les effets des projets.

³ La CCCI examine notamment les buts, les priorités et la conception globale de la coopération, assiste le Conseil fédéral pour toute question ayant trait à la coopération internationale, à la coopération au développement, à l'aide humanitaire et à la coopération avec les États d'Europe de l'Est ; la commission consultative peut également soumettre ses propres propositions.

⁴ La FGC a tenu compte des 3 recommandations faites par le SAI, en suite de quoi le SAI a accordé le statut "régliées" à ces recommandations.

du département qui considère la FGC comme un partenaire sérieux, professionnel et complémentaire de son service de la solidarité international (SSI).

Le département prend acte des préoccupations très légitimes de la FGC pour la période à venir. En effet, les montants mis à disposition par la FGC n'arrivent pas aujourd'hui à répondre au nombre de projets de ses organisations membres. De nombreuses crises dans le monde et des ressources financières pour la coopération qui stagnent rendent difficile le travail de beaucoup d'associations actives dans l'aide humanitaire et dans la coopération au développement. La crise sanitaire liée au COVID 19 et les conséquences qui en découlent vont probablement nous confronter à devoir faire des choix et à établir des priorités. Il ne faut pas oublier les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables. Le travail des associations de solidarité internationale va devenir plus nécessaire et plus important que jamais.

Si la FGC bénéficie d'un contrat de prestations régulièrement renouvelé depuis 2003, c'est parce que l'Etat de Genève défend sa politique de solidarité internationale et apprécie la qualité du travail de la FGC. Le fait que les deux entités souhaitent poursuivre cette collaboration jusqu'en 2024 démontre que les engagements pris conjointement lors du précédent contrat (2017-2020) ont été respectés et que les objectifs fixés ont été atteints aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

POUR LE SUBVENTIONNE

Nom, prénom, titre	Signature
1) Longet René, président	
2) Schümperli Younossian Catherine, secrétaire générale	
Genève, le 12 mai 2020	

POUR L'ETAT DE GENEVE

Nom, prénom, titre	Signature
Hodgers Antonio, Président du Conseil d'Etat	
Alonso Lormand, Maria Jesus, directrice SSI	
Genève, le 19 août 2020	

Annexes :

- Tableau de bord des objectifs et indicateur pour le suivi des prestations 2017-2020
- Rapport d'activité 2019

- Les rapports des missions de terrain réalisées par la FGC en Colombie, à Madagascar et au Pérou peuvent être transmis sur demande, de même que les rapports d'évaluation externe des projets des organisations membres de la FGC.

Tableaux de bord des objectifs et indicateurs pour le suivi des prestations 2017-2020

Années 2017-2018-2019-2020

- La FGC utilise chaque année les indicateurs de gestion suivants pour mesurer son activité.
- A partir de la deuxième année, les valeurs des années écoulées du contrat de partenariat doivent figurer sur la même page pour comparaison

Prestation 1 :	Financer des projets de coopération internationale				Résultats		
	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020	
Objectif 1	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020	
	Nombre total de projets déposés par année	35 projets déposés par an	32	44	49		
	Nombre total de projets approuvés par année	26 projets approuvés (y compris PA)	30	41	47		
	Pourcentage d'AM ¹ qui ont des projets en cours	60%	64%	70 %	72%		
	Nombre total de projets en cours	100 projets	131	157	172		
Garantir l'examen et la bonne réalisation des projets présentés par les AM	Pourcentage de fonds cantonaux utilisés pour les plans d'action	< à 30% de la subvention cantonale	18,9%	24,69%	17,94%		
	Nombre total de séances du Conseil	10 séances par année	15	13	13		
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020	
	Nombre total de séances de la CT en sous-groupes (2 groupes)	30 séances par année	34	42	40		
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats				
	Pourcentage de projets qui atteignent le label FGC	100%	Atteint	Atteint	Atteint		
Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats				
	Application des recommandations de la CT et de la CI	90%	Atteint	Atteint	Atteint		
Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020	
	Pourcentage de rapports finaux reçus dans les délais	80%	86%	59%	69%		
	Pourcentage de rapports intermédiaires reçus dans les délais	80%	56%	100%	62%		
	Pourcentage de rapports intermédiaires reçus dans les délais	80%	84%	65%	82%		
	Nombre total de rapports techniques et financiers finaux validés par le SG et la commission de Contrôle financier	80%	94%	97%	100%		
Assurer le suivi des projets financés	Nombre total de rapports finaux comprenant un audit interne (ou externe?)	100%	97%	100%	100%		
	Nombre total d'évaluations externes conduites sur le terrain par les AM pour les projets d'une durée supérieure à 3 ans.	10 à 15 évaluations par année	13	24	21		
Objectif 4	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats				

¹ AM= association membre; CT= commission technique; CI= commission d'information; GPI= grand projet d'information

Annexe 1

		2017	2018	2019	2020
Garantir le fonctionnement administratif de la FGC	Elaboration d'un plan financier annuel et budget	Atteint	Atteint	Atteint	
	Pourcentage d'affectation des ressources pour la gestion administrative de la FGC	10%	10 %	11%	
	Mise en place d'un système de contrôle interne et de gestion des risques	Atteint	Atteint	Atteint	
Prestation 2 : Informer et sensibiliser le public aux enjeux de la solidarité internationale					
Renforcer la présence publique de la FGC afin d'élargir le cercle de personnes et institutions sensibilisées à la solidarité internationale	Objectif 1	Résultats			
	Indicateurs	2017	2018	2019	2020
	Nombre total de grands projets d'informations financés	5	7	9	
	Nombre total de petits projets d'informations financés	11	7	8	
	Diffusion du rapport d'activités annuel	Atteint	Atteint	Atteint	
Objectif 2	Indicateurs	Résultats			
	Valeurs cibles	2017	2018	2019	2020
	Nombre total d'événements organisés par la FGC sur des thèmes de développement	2	5	3	
	Mise à jour du site Internet de la FGC, notamment de l'outil de visualisation des projets	Atteint	Atteint	Atteint	
Garantir l'information et la communication sur le travail de la FGC et de ses AM.	Nombre total de visite sur le site internet de la FGC	43 974	45 952	55 186	
	Présence dans les médias (articles, interviews, lettres lecteurs, etc.)	Atteint	17	22	
	Nombre total de personnes touchées par les actions d'information et de communication	Atteint	100 000	398 568	

Prestation 3 : Assurer le travail en réseau et promouvoir le partage de savoirs						
Objectifs 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
Renforcer la vie associative des AM de la FGC	Nombre total d'associations membres	Minimum 50	59	57	60	
	Pourcentage d'associations prenant une part active dans les instances et activités de la Fédération	70%	81%	84%	87%	
	Nombre total d'assemblées générales réalisées par année	2 par année	3	3	3	
	Pourcentage de participation des AM aux assemblées générales	90% des AM participent au moins à une AG	81%	84%	87%	
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
Contribuer à la qualité et à la cohérence du travail des AM, dans le respect des ODD	Nombre total d'activités d'échange internes (thématiques ou régionales)	8 par année	12	9	9	
	Nombre total d'activités de forum / réflexion adressées aux AM	2 par année	2	3	4	
	Nombre total de formations continues adressées aux AM (gestion de projet, contrôle de risques...)	4 par année	4	4	7	
	Pourcentage de participation des AM à au moins une de ces activités	70%	50%	61%	83%	
Objectif 3	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
Développer des synergies et des collaborations entre les membres du FEDERESO	Nombre total de séances annuelles tenues par les membres du FEDERESO	3 par année	3	3	5	
	Organisation d'ateliers/formations ouvertes à toutes les AM du FEDERESO	1 par année	1	1	1	

Prestation 4 : Renforcer les partenariats de la FGC						
Objectifs 1	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
			2017	2018	2019	2020
Entretiens, les échanges et les dialogues avec les bailleurs de fonds	Organisation d'une conférence annuelle avec les bailleurs de fonds signataires d'un contrat cadre	1 fois par année	Atteint	Atteint	Atteint	
	Nombre de rencontres avec le département/ service de la solidarité internationale	2 fois par année	Atteint	Atteint	Atteint	
Objectif 2	Indicateurs	Valeurs cibles	Résultats			
Etablir des échanges avec d'autres partenaires actifs dans le domaine de la solidarité internationale	Nombre total de réunions annuelles avec d'autres réseaux suisses (académiques, internationaux...)	3 fois par année	2017	2018	2019	2020
			Atteint	Atteint	Atteint	

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

RAPPORTS COMPTES 2019

Rapport de l'organe de révision externe

Rapport des vérificateurs aux comptes

États financiers 2019

Pour l'exercice clos du 1.1.2019 au 31.12.2019

À l'attention de l'Assemblée générale du 19.03.2020

**Fédération Genevoise de
Coopération, Genève**

Rapport de l'organe de révision sur les
comptes annuels

Exercice 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2019 Au Conseil de la Fédération Genevoise de Coopération

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la **Fédération Genevoise de Coopération**, comprenant le bilan, le compte d'exploitation, le tableau de variation du capital, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de la Fédération

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de la Fédération. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la Fédération est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC, plus particulièrement RPC 21.

Par ailleurs, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse, aux articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels contenus dans les dispositions légales de la République et Canton de Genève (LGAF, LIAF), aux directives étatiques et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes, défini selon les prescriptions du Conseil de la Fédération.

En outre, nous attestons que la Fédération Genevoise de Coopération a utilisé les fonds de la DDC conformément aux conditions de l'accord du 14 décembre 2018.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 février 2020

FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON SA



J.-P. LADISA
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



P. CIOCCO
Expert-réviseur agréé

Annexes

Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte d'exploitation
- Tableau de variation du capital
- Tableau de flux de trésorerie
- Annexe

**RAPPORT DE VERIFICATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION
RELATIF AU CONTRÔLE DES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE 2019**

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous nous avez confié, nous avons procédé à la vérification des états financiers de la FGC arrêtés au 31 décembre 2019.

Nous avons constaté que les comptes étaient présentés selon les normes RPC-21 et qu'ils étaient conformes aux livres régulièrement tenus, aussi bien pour les coûts de fonctionnement que pour les divers fonds gérés par la FGC. Par des sondages, nous nous sommes assurés du bien-fondé du Bilan et du Compte d'Exploitation.

Nous avons aussi vérifié, par sondages, que les dépenses étaient justifiées par des pièces comptables formelles. En outre, nous n'avons constaté aucun versement ou dépense non conforme soit à la gestion courante de la Fédération, soit à des décisions ad hoc des organes compétents. Enfin, nous avons établi que la situation de la FGC était saine et qu'elle était en mesure de faire face à toutes ses obligations courues.

Le Compte d'Exploitation de l'année 2019 fait apparaître un résultat annuel après variation des fonds de **27'193 CHF** soit une diminution de 22'089 CHF par rapport à 2018. Le résultat net de l'exercice 2019 est de 21'733 CHF, après imputation des 75% de la part du résultat annuel de l'État de Genève au Fonds projets.

Produits affectés au financement des projets de développement et d'information des organisations membres

En comparant les budgets et les contributions reçues des bailleurs de fonds pour les projets, on obtient le tableau ci-dessous :

	Contributions	Budget	Ecart
Etat de Genève	2 205 000	2 230 000	- 25 000
Ville de Genève	2 124 000	2 124 000	0
Communes	2 752 480	2 607 000	+ 145 480
DDC	2 271 000	2 271 000	0
TOTAL	9 852 480	9 632 000	+ 220 480

Pour les communes, les contributions supérieures au budget de 145'480 CHF résultent d'une approche budgétaire prudente.

Les réaffectations (soldes des projets non-utilisés et rendus à la FGC) se montent pour 2019 à 35'542 CHF. Ce montant n'est jamais prévu dans les budgets annuels. A ce montant s'est ajouté le solde au 1^{er} janvier 2019 de 150'591 CHF.

Dépenses relatives aux projets

Les dépenses relatives aux projets de développement et aux projets d'information étaient de 10'153'269 CHF (y compris les réaffectations) soit un montant supérieur à 521'269 CHF par rapport à celui budgétisé.

Fonds pour l'information

Les dépenses se sont élevées à 126'163 CHF, soit une différence de moins 14'837 CHF par rapport au budget de 2019, sachant que le solde disponible sur le fonds pour l'information au

31.12.2018 était de 165'668 CHF. Pour 2019, les attributions à ce fonds se montant à 132'759 CHF et les dépenses à CHF 126'163, le solde au 31 décembre 2019 est de 172'264 CHF. Une grande partie de ces fonds seront utilisés pour des activités plus importantes en 2020 avec notamment la brochure de la statistique sur l'aide publique au développement genevoise, la refonte du manuel de la FGC, , une modernisation du site de la FGC..

Fonds Partage des savoirs

Avec le solde au 1.1.2019 (39'731 CHF) et avec la contribution annuelle de la DDC de 200'000 CHF pour 2019 à laquelle s'ajoute le remboursement d'un solde d'un projet (CHF 1'986), les dépenses pour ce fonds ont été de 212'189 CHF. Le fonds a notamment soutenu la plateforme thématique « souveraineté alimentaire », le mandat d'analyse des besoins des OM et un projet d'une association membre. Le solde au 31 décembre 2019 pour ce fonds est de 29'528 CHF.

Fonds Etudes et bilans

Durant l'année 2019, ce fonds a soutenu un projet d'une association membre pour un montant de 28'676 CHF. Le solde au 31 décembre 2019 s'élève à 77'044 CHF.

Coordination renforcée du Federeso

Administrativement rattachée à la FGC, le renforcement de la coordination du Federeso est financé à 50% par la DDC et à 50% par les contributions des Fédérations cantonales membres du réseau (au total CHF 37'000 pour cet exercice 2019). Les dépenses se sont élevées à 24'296 CHF pour 2019. Elles incluent les charges salariales de la coordinatrice. Le solde au 31 décembre est de 12'704 CHF.

Dépenses de fonctionnement

Nous constatons une hausse des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent au total à 982'260 CHF mais moindre que celle budgétisée (CHF 991'330). Les dépenses en augmentation concernent les frais de personnel (notamment en raison de l'aide à temps plein pendant deux mois pour le suivi des projets), les contributions aux réseaux et les frais de contrôles financiers des comptes de la FGC.

A noter que le rattrapage des annuités 2016 sur les salaires portant sur une partie de l'année 2016 et sur les années suivantes (arrêt du Tribunal fédéral) a été comptabilisé comme une charge exceptionnelle.

Les données financières les plus significatives au 31 décembre 2019 sont les suivantes :

1. Total du bilan au 31.12.2019	CHF	729'905
2. Capital au 1.1.2019	CHF	329'149
- Résultat annuel	CHF	27'193
-75% la part du résultat annuel de l'État de Genève reporté aux projets	CHF	(5'460)
Capital au 31.12.2019	CHF	350'883
3. Débiteurs divers	CHF	5'807
4. Mouvements du Fonds pour l'Information		
Solde initial au 1.1.2019	CHF	165'668
+ Attributions en 2019	CHF	132'759

- 3 -

5. Mouvement du Fonds Partage des savoirs

Solde initial au 1.1.2019	CHF	39'731
Attributions en 2019	CHF	201'986
- Dépenses en 2019	(CHF)	212'189)
Solde final (et reporté) au 31.12.2019	CHF	29'528

6. Mouvements du Fonds Études et bilans

Solde initial au 1.1.2019	CHF	55'720
+ Attributions en 2019	CHF	50'000
- Dépenses en 2019	(CHF)	28'676)
Solde final (et reporté) au 31.12.2019	CHF	77'044

7. Mouvement de la Coordination renforcée du Federeso

Solde initial au 1.1.2019	CHF 0
+ Attributions en 2019	CHF	37'000
- Dépenses en 2019	(CHF)	24'296)
Solde final (et reporté) au 31.12.2019	CHF	12'704

8. Globalement, les dépenses pour les projets de développement, les projets d'informations, le fonds d'information, le fonds Partage des savoirs, le fonds Études et bilan et la coordination renforcée du Federeso ont été de **CHF 10'544'592** soit une diminution, par rapport à 2018, de CHF 338'116 mais une augmentation de 521'592 CHF par rapport au montant budgétisé de CHF 9'632'000.

Nous recommandons d'approuver les états financiers de l'exercice 2019.

Les vérificateurs aux comptes

Valérie Bouloudani



Daniel Fino



Genève, le 19 février 2020

Annexes : Bilan au 31 décembre 2019
Compte de Résultat de l'exercice 2019
Annexes aux comptes

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

ÉTATS FINANCIERS 2019

Pour l'exercice clos du 1.1.2019 au 31.12.2019

Fédération genevoise de coopération | Rue Amat 6, 1202 Genève

Sommaire :

SOMMAIRE :	2
BILAN	3
COMPTE D'EXPLOITATION	4
ANNEXE 1.1 : TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DES FONDS	6
ANNEXE 1.2 : TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	7
PRESENTATION DE LA FEDERATION	8
PRINCIPES D'ETABLISSEMENT DES COMPTES :	8
ANNEXE 2.1 : CONTRIBUTIONS REÇUES	13
ANNEXE 2.2 : CONTRIBUTIONS VERSEES AUX ORGANISATIONS MEMBRES	14
ANNEXE 3.1 : FONDS INFORMATION	15
ANNEXE 3.2 : FONDS PARTAGE DES SAVOIRS – FORMATIONS	16
ANNEXE 3.3 : FONDS ÉTUDES ET BILANS	16
ANNEXE 3.4 : COORDINATION RENFORCEE DU FEDERESO	17
ANNEXE 4 : CONTRIBUTIONS VERSEES POUR LES PROJETS	17
ANNEXE 4.1 : CONTRIBUTIONS DE LA DDC POUR LES PROJETS	18
ANNEXE 4.2 : CONTRIBUTIONS DE L'ÉTAT DE GENEVE POUR LES PROJETS	25
ANNEXE 4.3 : CONTRIBUTIONS DE LA VILLE DE GENEVE POUR LES PROJETS	31
ANNEXE 4.4 : CONTRIBUTIONS DES COMMUNES GENEVOISES POUR LES PROJETS	36
ANNEXE 4.5 : REAFFECTATION AUX PROJETS DES MONTANTS RENDUS PAR LES ORGANISATIONS MEMBRES	41
ANNEXE 5 : CONTRIBUTIONS VERSEES PAR PROJETS ET PAR ORGANISATIONS MEMBRES	43
LISTE DES ABREVIATIONS (BAILLEURS ET ORGANISATIONS MEMBRES)	52

Bilan

Au 31 décembre, en CHF

	Annexe	2019	2018
ACTIF		729 905	975 648
Actifs circulants		722 138	967 885
PostFinance		482 422	825 046
Banque CLER		101 177	1 399
Banque CLER - Compte DDC		0	14
Caisse		619	663
Liquidités		584 219	827 122
Débiteurs divers		5 807	15 297
Participation financière à recevoir		103 271	105 080
Créances à court terme	p. 9	109 078	120 377
Actifs transitoires		28 841	20 386
Comptes de régularisation d'actifs	p. 9	28 841	20 386
Actifs immobilisés	p. 9	7 767	7 763
Parts sociales		500	500
Garanties de loyer		7 267	7 263
Immobilisation et mobilier		p.m.	p.m.
PASSIF		729 905	975 648
Engagements à court terme	p. 9	15 654	31 835
Créanciers divers et passifs transitoires		15 654	31 835
Fonds affectés	1,1	363 369	614 663
Fonds DDC affectés aux projets		0	0
Fonds DDC affectés au Partage des savoirs		29 528	39 731
Fonds DDC affectés aux Études et bilans		77 044	55 720
Fonds État de Genève affectés aux projets		5 460	9 148
Fonds Ville de Genève affectés aux projets		0	0
Fonds communes genevoises (hors Ville Genève) affectés aux projets		59 937	193 806
Fonds projets à réaffecter		6 432	150 591
Fonds pour l'information		172 264	165 668
Fonds Coordination renforcée FEDERESO		12 704	0
Capital libre	1,1	350 883	329 149
Capital en début d'exercice		329 149	289 015
Résultat annuel de l'exercice		27 193	49 282
75% de la part État de GE sur bénéfice à affecter aux projets		-5 460	-9 148
Capital après déduction de la part-bénéfice à affecter aux projets		350 883	329 149

Compte d'exploitation

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, en CHF

		2019	2018	
PRODUITS	Annexes	<i>Budget</i>		<i>Rappel</i>
Produits affectés				
Fonds projets de développement et projets d'information	2.1	9 852 480	9 632 000	8 524 724
- DDC		2 771 000	2 771 000	1 485 500
- État de Genève		2 205 000	2 230 000	2 236 639
- Ville de Genève		2 124 000	2 124 000	2 124 000
- Communes genevoises (hors Ville Genève)		2 752 480	2 507 000	2 678 585
Fonds information	2.1 / 3.1	132 759	141 000	148 725
- DDC		35 000	35 000	17 500
- État de Genève		20 000	35 000	13 361
- Ville de Genève		36 000	36 000	36 000
- Communes genevoises (hors Ville Genève)		37 934	35 000	36 303
- Loterie Romande		0	0	40 000
- Recettes diverses		3 825	0	5 561
Fonds partage des savoirs	2.1 / 3.2	200 000	200 000	100 000
- DDC		200 000	200 000	100 000
Fonds étude et bilan	2.1 / 3.3	50 000	50 000	25 000
- DDC		50 000	50 000	25 000
Coordination renforcée du Federeso	2.1 / 3.4	37 000	0	0
- DDC		18 500	0	0
- Contributions des Fédérations cantonales		18 500	0	0
Fonds à réaffecter rendus par les Associations Membres	2.1 / 4.5	35 542	0	196 046
Total des produits affectés	1.1	10 307 781	10 023 000	8 994 495
Produits non affectés				
Contributions du secteur public au fonctionnement :	2.1	873 590	849 000	848 330
- DDC		294 000	294 000	294 000
- État de Genève		275 000	250 000	250 000
- Ville de Genève		240 000	240 000	240 000
- Communes genevoises (hors Ville Genève)		64 590	65 000	64 330
Total autres recettes		153 646	114 420	161 499
- Cotisations membres		119 671	113 420	122 480
- Autres recettes diverses (dont indemnités remboursées)		33 975	1 000	39 019
Total des produits non affectés		1 027 236	963 420	1 009 829
TOTAL PRODUITS		11 335 017	10 986 420	10 004 324

En CHF

		2019	2018	
DÉPENSES	Annexes	Budget		Rappel
Utilisation des fonds affectés				
- Projets de développement et projets d'information	4	-10 544 592	-10 023 000	-10 882 708
- Fonds pour l'Information	3.1	-10 153 269	-9 632 000	-10 547 477
- Fonds Partage des savoirs	3.2	-126 163	-141 000	-173 691
- Fonds Études et Bilan	3.3	-212 189	-200 000	-161 540
- Coordination renforcée du Federeso	3.4	-28 676	-50 000	0
		-24 296	0	0
Fonctionnement				
- Frais de personnel		-982 260	-991 330	-960 237
- Loyer et frais généraux		-824 991	-805 000	-789 936
- Matériel, mobilier équipement		-51 674	-52 330	-52 081
- Frais administratifs et informatiques		-8 153	-5 000	-16 836
- Frais fonctionnement des commissions		-27 197	-45 000	-38 141
- Mission/formation continue Secrétariat		-34 559	-27 000	-32 416
- Contributions aux réseaux		-5 748	-20 000	-7 210
- Contrôles financiers		-14 046	-20 000	-8 763
- Suivi et contrôle des projets		-15 832	-12 000	-7 854
- Pertes sur débiteurs		-60	-5 000	-7 000
		-60	0	0
TOTAL DÉPENSES				
		-11 526 852	-11 014 330	-11 842 945
Résultat d'exploitation				
Résultat financier		-191 836	-27 910	-1 838 622
Résultat hors exploitation		-591	0	-309
Résultat exceptionnel		0	0	0
	p. 10	-17 192	0	0
Résultat avant variation des fonds				
- Attributions aux fonds	1.1	-209 618	-27 910	-1 838 931
+ Utilisations des fonds	1.1	-10 307 781	-10 023 000	-8 994 495
		10 544 592	10 023 000	10 882 708
RÉSULTAT ANNUEL				
		27 193	-27 910	49 282
75 % de part État GE sur résultat annuel à affecter aux projets		-5 460		-9 148
RÉSULTAT NET				
		21 733	-27 910	40 134

Annexe 1.1 : Tableau de variation du capital des fonds

En CHF

	Solde au 1.1.2019	Attributions au fonds	Utilisation des fonds	Transferts internes	Remb. bailleur	Résultat exercice	Solde au 31.12.2019
Fonds affectés :							
DDC							
Projets dev. Sud	0	2 771 000	-2 771 000				0
Partage des savoirs	39 731	200 000	-212 189	1 986			29 528
Etude et Bilan	55 720	50 000	-28 676				77 044
État de Genève	9 148	2 205 000	-2 214 148			5 460	5 460
Ville de Genève	0	2 124 000	-2 124 000				0
Communes							
Autres communes	0	1 444 362	-1 444 362				0
Choulex	2 300	17 700	-20 000				0
Lancy	132 849	433 252	-529 804				36 297
Meinier	9 850	9 850	-19 700				0
Onex	31 520	272 160	-303 680				0
Vernier	0	513 100	-489 460				23 640
Veyrier	17 287	62 056	-79 343				0
Fonds information	165 668	132 759	-126 163				172 264
Coordi. Federeso	0	37 000	-24 296				12 704
Fonds à réaffecter	150 591	35 542	-157 772	-1 986	-19 943		6 432
TOT. FONDS AFFECTÉS.	614 663	10 307 781	-10 544 592	0	-19 943	5 460	363 369
							0
Capital de l'organisation :	329 149					21 733	350 883
							0
TOT. CAPITAL ORGANIS.	329 149	0	0	0	0	21 733	350 883

Transfert interne entre fonds :

- Un solde de projet partage des savoirs d'un montant de 1'986 CHF a été remboursé et est réaffecté aux fonds « Partage des savoirs ».

Annexe 1.2 : Tableau de flux de trésorerie

En CHF

	2019	2018
Résultat net (avant allocations au capital de l'organisation)	21 733	40 134
Variations des débiteurs divers	9 490	-12 609
Variation de la participation financière à recevoir	1 809	-12 530
Variation des actifs transitoires	-8 455	-17 480
Variation des contributions à recevoir	0	16 000
Variation du capital des fonds	-251 295	-1 925 917
Variation des créances et passifs transitoires	-16 181	-153 052
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	-242 899	-2 065 454
Variations des garanties de loyer	-4	-3
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	-4	-3
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0	0
VARIATION DES LIQUIDITES	-242 903	-2 065 457
État des liquidités au 1.1.201X	827 122	2 892 579
État des liquidités au 31.12.201X	584 219	827 122
VARIATIONS DES LIQUIDITES	-242 903	-2 065 457

Présentation de la Fédération

Créée en 1966 par 12 associations, la Fédération genevoise de coopération (FGC) est une fédération d'organisations de coopération internationale, constituée sous la forme d'une association sans but lucratif, régie par les articles 60 et suivant du Code civil suisse. Son siège est situé au rue Amat 6 à Genève. Elle compte 60 organisations membres au 31.12.2019.

La FGC a pour but de favoriser dans le monde un développement fondé sur la justice et la dignité humaine. Elle est un intermédiaire entre les bailleurs publics (DDC, État de Genève, Ville de Genève et communes genevoises) et ses organisations membres pour le financement de programmes de coopération, destinés aux secteurs défavorisés de populations des pays du Sud. Elle contribue à financer à travers les partenariats de ses organisations membres, des projets dans les domaines suivants : culture, développement rural et urbain, éducation et formation, emploi, environnement, renforcement de la société civile et santé. La FGC a également un rôle d'information et de sensibilisation sur les enjeux de coopération au développement.

Les membres du Conseil au 31 décembre 2019 sont :

- René Longet, Président
- Serge Ghinet, Vice-Président
- Dominique Rossier, coprésidente de la Commission technique
- Liliana Soler, coprésidente de la Commission technique
- Christiane Bruttin, présidente de la Commission information
- Jacqueline Cramer
- Ousmane Dianor
- Isabelle Milbert
- Pierre Olivier
- Céline Perino
- Jean-Luc Pittet
- Renate von Davier

Statut fiscal

La FGC est reconnue d'utilité publique et bénéficie d'une exonération d'impôts.

Principes d'établissement des comptes

Les états financiers de la FGC sont ainsi présentés conformément aux statuts, aux prescriptions légales (disposition applicable du Code des obligations), et aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 21. Ils présentent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Périmètre des comptes annuels

Les comptes annuels comprennent les comptes de la FGC. Ils ne comprennent pas les comptes des projets sous la responsabilité des organisations membres et leurs partenaires terrain qui sont indépendants de la FGC. Les comptabilités des projets sont de la responsabilité des organisations membres et leurs partenaires locaux. Elles sont contrôlées par la FGC lors du suivi des projets et auditées si nécessaire par des fiduciaires externes indépendantes.

Principes d'évaluation

Les actifs et passifs de la FGC sont portés au bilan à la valeur qu'ils représentent à la date du bilan. Les disponibilités et créances sont en francs suisses à leurs valeurs nominales, sans abattement. Des actifs et des passifs transitoires ont été comptabilisés afin de préserver l'équilibre des exercices.

Débiteurs divers et participations financières à recevoir

En supplément de la cotisation de base, une participation financière est demandée aux organisations membres. Le solde de cette participation financière à recevoir pour 2020 est de 103'271 CHF. Les débiteurs divers s'élèvent à 5'807 CHF.

Actifs transitoires

L'actif transitoire est composé d'une contribution pour le fonctionnement et d'indemnités salariales relatif à l'exercice 2019 mais payés en janvier 2020.

Garanties

Deux comptes ouverts auprès de la banque CLER sont bloqués à titre de garantie de loyer pour les locaux de la FGC.

Participation

En 2014, la FGC a acquis une participation de 500 CHF dans la société coopérative Itopie informatique à Genève.

Conversion de monnaies étrangères

À la clôture des comptes en 2019, la FGC ne possède aucun avoir ou engagement en monnaies étrangères. Les transactions en monnaies étrangères au cours de l'exercice sont converties en francs suisses au taux en vigueur à la date de la transaction.

Immobilisations corporelles

Les acquisitions courantes de moins de 10'000 CHF sont portées entièrement à charge de l'exercice en cours. Il n'y a pas d'investissement supérieur à 10'000 CHF à amortir au cours de l'exercice 2019.

Créanciers et passifs transitoires

Ce poste regroupe des charges 2019 payés en 2020.

Reconnaissance du revenu

Les subventions collectées sont reconnues dans le compte de résultat lorsqu'ils sont dans le pouvoir de disposition de l'organisation. Les fonds affectés sont les subventions reçues pour un but déterminé par des tiers et soumis à des restrictions sur leur utilisation. Ils sont comptabilisés en revenus, puis affectés au passif dans la rubrique « fonds affectés » par la comptabilisation d'une charge d'allocation aux fonds affectés. Ils sont reconnus en revenus l'année où sont encourues les dépenses ainsi financées par la comptabilisation d'une utilisation des fonds affectés.

Les autres revenus sont enregistrés selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations ou événements générateurs de revenus surviennent, et non pas en fonction des flux financiers.

Enregistrement des charges

Les charges sont enregistrées selon le principe de la délimitation périodique, à savoir lorsque les opérations et autres événements générateurs de charges surviennent, et non pas en fonction des flux financiers. Les charges liées aux projets sont enregistrées au moment du décaissement effectif en faveur des organisations membres.

Allocation du résultat de l'exercice

L'exercice 2019 enregistre un résultat annuel positif de 27'193 CHF. Par convention avec l'État de Genève, 75 % de la part de l'État de Genève du résultat annuel de l'exercice (5'460 CHF en 2019) doit être allouée aux projets l'année suivante. Les 25% restants pouvant être crédités au capital de l'organisation. L'attribution au fonds affecté de l'État et au capital de

l'organisation est réalisée selon ces prescriptions dans le tableau de variation du capital des fonds (Annexe 1.1).

Parties liées

Les organisations membres de la FGC sont considérées comme des parties liées de la FGC. Les contributions qui leur sont versées sont résumées dans l'annexe 2.2 et détaillées dans l'annexe 5.

Fonds affectés

Les fonds affectés correspondent aux subventions collectées ou reçues pour des projets ou des buts déterminés. Le tableau de variation du capital (Annexe 1.1) présente l'ensemble des variations en 2019 sur les fonds affectés ; les affectations, les utilisations, et les transferts internes. Les fonds affectés qui n'ont pas été utilisés à la date de clôture des comptes le seront dans les années à venir.

Indemnités des membres dirigeants

Les membres du Conseil de la FGC occupant une fonction de président-e d'une des instances reçoivent une indemnité. Le montant total de ces indemnités représente 14'280 CHF en 2019.

Personnel de l'organisation

Le secrétariat de la FGC est composé de 8 postes à temps partiel, soit 6.4 équivalents temps plein (ETP), correspondant à une masse salariale annuelle de 936'368 CHF (dont 824'991 CHF dans le fonctionnement et 111'377 CHF dans les dépenses du fonds partage des savoirs). Ce montant comprend une aide pour renforcer le suivi des projets (1 ETP sur 2 mois) et 2 civilistes accueillis en 2019 pour 1 ETP sur 7 mois. De même, 2 stagiaires HETS-SO ont été accueillis et encadrés par un praticien formateur pour la gestion de l'installation de réalité virtuelle « 360° sur le Monde » (17'013 CHF sur le fonds information). Enfin, la coordinatrice du Federeso est administrativement rattachée à la FGC et décomptée dans les dépenses de coordination du Federeso (19'647 CHF en 2019).

La masse salariale totale de la FGC représente ainsi 973'028 CHF en 2019.

L'équipe de direction est composée de deux postes représentant 1.8 équivalent temps plein et une masse salariale de 286'355 CHF.

Prestations bénévoles

Entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019, les prestations bénévoles d'un volume d'environ 7'000 heures de travail (soit 3.7 équivalents temps plein), pouvant être estimées à 350 000 CHF, ont été offertes à l'organisation notamment dans le cadre des commissions de la FGC (technique, information, partage des savoirs et contrôle financier et du Conseil) ou des événements organisés par la FGC.

Résultat exceptionnel

Durant l'exercice 2019, une charge exceptionnelle de 17'192 CHF est comptabilisée et concerne le rattrapage de l'annuité 2016. Suite à un jugement de la Chambre administrative, l'État de Genève a dû payer l'annuité 2016 avec les répercussions sur les années suivantes à ses employés. La FGC étant liée statutairement aux mécanismes salariaux du Canton, elle a dû également verser l'annuité 2016 aux collaborateurs concernés.

Évènements postérieurs à la date de clôture

Les comptes annuels seront présentés au Conseil le 03.03.2020. Ils seront ensuite soumis à l'Assemblée générale du 19.03.2020. Entre le 31 décembre 2019 et la date de l'approbation des comptes annuels par le Conseil, aucun événement n'a eu lieu qui nécessiterait une adaptation des actifs et passifs de la FGC au 31 décembre 2019 ou qui devrait être présenté ici.

Accords de financements futurs avec les partenaires financiers

DDC : Accord-cadre 2019-2020 : 3,35 millions de CHF prévus par année dont :

- Une contribution de 2'771'000 CHF pour les projets des organisations membres
- Fonctionnement FGC : contribution de 294'000 CHF
- Fonds information : contribution de 35'000 CHF
- Contribution à des études-bilans/perspectives de 50'000 CHF
- Contribution au Fonds Formations et échanges — Partage des savoirs de 200'000 CHF

Un amendement au contrat a été signé le 1^{er} juillet 2019 offre un complément pour la coordination renforcée du Federeso avec un montant de 18'500 CHF en 2019 (soit une subvention totale de 3'368'500 CHF en 2018) et de 37'000 CHF en 2020 (soit une subvention totale de 3'387'000 CHF en 2020).

État de Genève : Contrat de prestations 2017-2020 : 2,5 millions de CHF par année dont :

- Contributions aux plans d'action plafonnée à 30 % du montant total du contrat
- Fonctionnement FGC : au maximum 12 % du montant total du contrat (effectivement 10 % en 2018)
- Projets information et Fonds information : 150'000 CHF au maximum destiné au financement des activités d'information de la FGC et des organisations membres

Ville de Genève : Convention de subventionnement 2017-2020 : 2,4 millions de CHF par année.

- Projets information : 15 % maximum du montant global
- Fonds information : 1,5 % prélevé sur le montant de l'accord global
- Fonctionnement FGC : 10 % au maximum

Communes genevoises :

- **Bernex** : Accord-cadre 2020-2022 : 90'000 CHF de subvention annuelle, soit 40% de la subvention annuelle à la solidarité internationale de la commune, dont 1,5 % pour le Fonds information et 4 % pour le fonctionnement de la FGC.
- **Carouge** : Accord-cadre 2019-2020 : 75 % de la subvention annuelle aide au développement de la Commune, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Chêne-Bougeries** : Accord-cadre 2016-2020 : 75 % de la subvention annuelle aide au développement de la commune, dont 2 % pour le fonctionnement.
- **Confignon** : Accord-cadre 2017-2020 : 50 % de la subvention annuelle dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Grand-Saconnex** : Accord-cadre 2017-2020 : 33 % de la subvention annuelle dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Lancy** : Accord-cadre 2015-2020 : En principe, 50 % de la subvention annuelle dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Meyrin** : Accord-cadre 2016-20 : En principe 25 % de l'affectation annuelle pour la coopération au développement et de l'aide humanitaire, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Onex** : Accord-cadre 2020-2023 : En principe 2/3 de l'affectation annuelle pour la coopération au développement et l'aide humanitaire, dont 1,5 % pour le Fonds information, et 4'000 CHF pour le fonctionnement.
- **Plan-les-Quates** : Accord-cadre 2017-21 : 50 % de la subvention annuelle destinée à la coopération au développement, dont 1,5 % pour le Fonds information.

- **Pregny-Chambésy** : Accord-cadre 2018-2020 : 50'000 CHF par année sont destinés au financement des projets de développement de la FGC, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Satigny** : Accord-cadre 2018-2021 : Un montant de 60'000 CHF sur la subvention annuelle à l'aide au développement de la commune, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Vernier** : Accord-cadre 2017-2020 : 520'000 CHF alloués pour la FGC en 2019, dont 1,5 % pour le Fonds information.
- **Versoix** : Accord-cadre 2017-2020. 60 % de la subvention annuelle dans les domaines de la coopération au développement, de l'aide humanitaire et des droits humains, dont 1,5 % pour le Fonds information et 4 % pour le fonctionnement.
- **Veyrier** : Accord-cadre 2017-2020 : 50 % de la subvention annuelle aide au développement de la Commune, dont 1,5 % pour le Fonds information.

Il n'y a pas d'accord global pour les autres communes, les financements étant accordés spécifiquement par projets.

Pour le fonctionnement de la FGC des montants sont attribués annuellement par Carouge, Lancy, Meyrin, Plan-les-Ouates, Vernier et Versoix.

Rapport de performance

La FGC publie un rapport annuel qui remplit les critères du rapport de performance selon les normes Swiss GAAP RPC 21.

Autres informations	2019	2018
Cautionnement et sûreté en faveur de tiers	Néant	Néant
Dettes envers les institutions de prévoyance (dettes courantes)	Néant	12'600
Engagements résultants de contrats de leasing	Néant	Néant
Montant provenant de la dissolution de réserves latentes	Néant	Néant
Engagements conditionnels	Néant	Néant
Moyenne annuelle des emplois à temps plein compris entre 0 et 10	Oui	Oui

Annexe 2.1 : Contributions reçues

En CHF

	2019					2018
	Projets	Info.	Fonct.	Subv. Nette	%	Subv. Nette
	DDC *	3 039 500	35 000	294 000	3 368 500	29,72%
Projets développement	2 771 000					
Partage des savoirs	200 000					
Etude et Bilan	50 000					
Coordi. Federeso	18 500					
État de Genève	2 205 000	20 000	275 000	2 500 000	22,06%	2 500 000
Projets dev. Sud	2 093 288					
Projets info. des OM	111 712					
Ville de Genève	2 124 000	36 000	240 000	2 400 000	21,17%	2 400 000
Projets dev. Sud	1 857 082					
Projets info. des OM	266 918					
Communes genevoises	2 752 480	37 934	64 590	2 855 004	25,19%	2 779 218
Bernex	85 104	1 296	3 600	90 000	0,79%	90 000
Carouge	479 695	7 305	6 000	493 000	4,35%	706 000
Chêne-Bougeries	128 625		2 625	131 250	1,16%	131 410
Chêne-Bourg	22 000			22 000	0,19%	22 500
Choulex	17 700			17 700	0,16%	2 300
Confignon	34 406	524		34 930	0,31%	38 325
Grand-Saconnex	118 200	1 800		120 000	1,06%	120 000
Lancy	433 252	6 598	7 000	446 850	3,94%	501 872
Meinier	9 850	150		10 000	0,09%	10 000
Meyrin	202 148	3 077	10 000	215 225	1,90%	206 800
Onex	272 160	3 840	4 467	280 467	2,47%	214 867
Plan-les-Ouates	173 654	2 446	20 000	196 100	1,73%	190 400
Pregny-Chambésy	49 250	750		50 000	0,44%	50 000
Satigny	59 100	900		60 000	0,53%	60 000
Vernier	513 100	6 900	7 000	527 000	4,65%	262 000
Versoix	92 180	1 404	3 898	97 482	0,86%	102 543
Veyrier	62 056	944		63 000	0,56%	70 200
Loterie Romande		-		-	0,00%	40 000
Cotisations des membres			119 671	119 671	1,06%	
Contributions FC Federeso	18 500			18 500	0,16%	
Recettes diverses		3 825	33 975	37 800	0,33%	5 561
Remb. fonds à réaffecter	35 542			35 542	0,31%	196 046
TOTAL	10 175 022	132 759	1 027 236	11 335 017	100%	9 842 825
TOTAL FONDS AFFECTÉS	10 175 022	132 759	-	10 307 781		

Annexe 2.2 : Contributions versées aux organisations membres

En CHF

Code	Association membre	Brutes	Fds Info	Nettes	%
ACCE	AccEd - Association pour l'accès à l'Education et à la Forr	665 868	4 071	661 797	6.50%
ADAP	Association pour le développement des aires protégées (AC	257 086	1 269	255 817	2.51%
AIDE	Fondation Aide aux Enfants - Foyers Bambi	179 500	795	178 705	1.75%
ANS	Association de solidarité Nicaragua - El Salvador	75 000	75	74 925	0.73%
ASED	Action de soutien à l'enfance démunie	-	-	-	0.00%
ASSO	ASSOTIC - Association de Soutien au Théâtre des Intrigant	141 822	-	141 822	1.38%
ASVD	Association Amis suisses - Villages dogons	206 000	769	205 231	2.01%
BAOB	Graine de Baobab Genève-Burkina	174 048	1 168	172 880	1.70%
CEAS	Association CEAS- Genève	316 000	3 036	312 964	3.08%
CETI	Centre Europe Tiers-Monde	50 000	-	50 000	0.49%
CSS	Centrale Sanitaire Suisse Romande	319 429	1 755	317 674	3.12%
CTM	Cinémas des trois mondes	50 000	-	50 000	0.49%
DB	Public Eye	-	-	-	0.00%
ECHA	E-CHANGER-Genève	140 910	-	140 910	1.38%
EDFU	Education et Futur (Bolivie)	71 436	351	71 085	0.70%
EDM	Enfants du Monde	455 000	2 225	452 775	4.44%
EFI	Espace Femmes International	354 764	1 005	353 759	3.46%
EIRE	EIRENE - Suisse	255 713	969	254 744	2.50%
ESFA	Espoir pour ceux qui ont faim - fh suisse	485 226	2 051	483 175	4.74%
FDL	Frères de nos frères	132 000	645	131 355	1.29%
GETM	Genève Tiers-Monde	842 399	2 454	839 945	8.22%
GLOC	Glocal	87 896	-	87 896	0.86%
GRAD	Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le dével	31 536	-	31 536	0.31%
HELV	Helvetas Swiss Intercooperation, Section de Genève	311 875	1 080	310 795	3.04%
IDH	IDH - Suisse (Institut pour le développement humain)	147 806	600	147 206	1.44%
IHEID	Institut des hautes études internationales et du développer	181 725	1 545	180 180	1.77%
IRED	IRED.ORG	358 774	2 830	355 944	3.50%
JACO	Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud	181 660	225	181 435	1.77%
KALL	Association Kallpa-Genève	180 905	480	180 425	1.77%
MADR	Madre Tierra Suisse	45 201	-	45 201	0.44%
MAGM	Magasins du Monde GE	6 000	-	6 000	0.06%
MCI	Mouvement pour la Coopération Internationale	424 729	1 800	422 929	4.14%
OMOA	OMOANA	268 000	2 381	265 619	2.62%
RAFA	Recherches et applications de financements alternatifs au	-	-	-	0.00%
SDEV	Service Coopération au développement (Secodév = Ex Carit	776 962	-	776 962	7.58%
SIT	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs	174 936	-	174 936	1.71%
SOLI	SOLIDAR SUISSE-GENEVE (ex OSEO)	193 031	766	192 265	1.88%
SWGE	Swissaid Genève	320 328	2 088	318 240	3.13%
TDH	Terre des Hommes Suisse	480 985	-	480 985	4.69%
TOUR	Tourism for Help	196 000	450	195 550	1.91%
TRAD	Traditions pour Demain	167 811	324	167 487	1.64%
UNIT	Uniterre - Commission Internationale	-	-	-	0.00%
URBA	urbaMonde	538 521	2 730	535 791	5.26%
		10 246 882	39 937	10 206 945	100%

Les montants présentés ici correspondent aux envois de fonds en 2019, après déduction des 1,5% pour le fonds information sur les fonds des communes. Les prélèvements du fonds information sont réalisés à réception des fonds (cf. Annexe 2.1).

Annexe 3.1 : Fonds information

En CHF

<u>RECETTES</u>	CHF	CHF
Approvisionnement du compte en 2019		
- DDC : contribution selon accord-cadre	35 000.00	
- Etat de Genève : contribution selon contrat de prestation	20 000.00	
- Ville de Genève : 1.5% du montant de l'accord-cadre (2'400'000)	36 000.00	
- Communes genevoises : 1.5% sur les projets soutenus	<u>37 934.00</u>	128 934.00
Contributions au projet de vidéo 360° (réalité virtuelle)		
- Contribution HES-SO (supervision stagiaire HETS)	<u>3 825.00</u>	3 825.00
TOTAL RECETTES		<u>132 759.00</u>
 <u>DEPENSES</u>		
Activités d'information de la FGC		
Vidéos réalité virtuelle 360° sur le monde		
- Réalisation des vidéos	13 257.00	
- Stagiaire HETS et praticien formateur	17 014.03	
- Promotion (Rollup, flyer, etc.)	684.54	
- Matériel technique	279.90	
- Event 360°	<u>3 548.10</u>	34 783.57
Coproduction Léman Bleu "Esprit solidaire"		
- Formation vidéos pour les associations membres	3 015.60	
- Réalisation de 4 émissions	<u>14 216.40</u>	17 232.00
Evénements		
- Table ronde du 4 octobre 2018 - Journée Genève Solidaire :	15 520.14	
- Alternativa	500.00	
- Fête Solidarité dans les communes (Lancy)	<u>220.90</u>	16 241.04
Renforcement de la communication interne (FGC et AM)		
- Refonte du manuel de la FGC	434.18	
- Bulletin d'information "Quoi de Neuf?"	<u>4 400.00</u>	4 834.18
Communications diverses		
- Rapport d'activités 2018	6 605.00	
- Cartes de vœux	<u>989.08</u>	7 594.08
Suppléments FGC dans la Tribune de Genève (conception et publication)		
- "Objectif : zéro pauvreté", parution 18-19 mai 2019	16 128.00	
- "S'engager pour les droits de l'enfant", parution 28-29 septembre 2019	<u>15 078.00</u>	31 206.00
20e Festival Filmar en America latina		
- Parrainage Prix du Public	2 000.00	
- Vernissage du 17 novembre 2019 / Divers activités Filmar	<u>1 012.38</u>	3 012.38
Mission de terrain		
- Visite de terrain au Pérou pour communication et repérage visite élus de 2021		4 108.00
Frais divers		
- Photos et graphisme	320.41	
- Mandat Réseaux sociaux et communication	6 031.20	
- Publicités Facebook	49.97	
- Club suisse de la presse (cotisation annuelle)	<u>750</u>	7 151.58
TOTAL DEPENSES		<u>126 162.83</u>

RECAPITULATIF		
Solde initial au 01.01.2019		165'667,85
+ Recettes	132'759.00	
./. Dépenses	126'162.83	
RESULTAT NET 2019	6'596.17	
SOLDE FINAL AU 31.12.2019		172'264.02

Le fonds information est géré par la FGC et sert à financer les activités d'information et de sensibilisation de la FGC sur les enjeux de coopération au développement. Il est alimenté par les partenaires financiers de la FGC, selon les accords-cadres négociés avec ceux-ci. Pour la plupart des communes et selon les accords-cadres, 1,5 % sont prélevés sur chaque projet financé pour alimenter ce fonds.

Annexe 3.2 : Fonds partage des savoirs – Formations

En CHF

RECETTES

1) Contribution DDC pour l'année 2019	200 000
2) Remboursement solde projet 16-33	1 986

TOTAL RECETTES 201 986

DEPENSES

1) Charges salariales diverses en 2019	111 377
2) Honoraires et logistique pour ateliers et formations	16 027
3) Frais de réunion et de représentation	664
4) Plateforme thématique souveraineté alimentaire	28 632
5) Documents et supports	1 475
6) Mandat analyse des besoins	25 635
7) Diffusion et débat	3 379
8) Projet	25 000

19-52 TRAD "Revalorisation des savoirs traditionnels andins sur la collecte, la conservation et la distribution de l'eau dans les Andes : une perspective internationale ; Bolivie-Pérou" 25 000

TOTAL DEPENSES 212 189

RECAPITULATIF

Solde initial au 1.1.2019	39 731
Plus recettes	201 986
Moins dépenses	<u>212 189</u>
SOLDE FINAL AU 31.12.2019	<u><u>29 528</u></u>

Le fonds partage des savoirs est financé par la DDC et permet de soutenir une dynamique d'échanges d'expériences, d'apprentissages mutuels, de capitalisation et de réflexion au sein de la FGC en vue d'améliorer et de consolider la qualité des projets des organisations membres (via le Programme de partage des savoirs). Il permet également aux organisations membres de contribuer au savoir collectif par leurs propres initiatives, via les projets échanges et apprentissages (PEA), qui concernent les dynamiques d'échanges et d'apprentissages réciproques et interactifs entre organisations membres et/ou leurs partenaires.

Annexe 3.3 : Fonds Études et bilans

En CHF

RECETTES

1) Contribution DDC pour l'année 2019	50 000,00
TOTAL RECETTES	<u><u>50 000,00</u></u>

DEPENSES

19-58 IDH "Étude de Capitalisation de l'expérience de terrain de l'Instituto para el Desarrollo Humano IDH Bolivia"	28 676,00
TOTAL DEPENSES	<u><u>28 676,00</u></u>

RECAPITULATIF

Solde initial au 1.1.2019	<u><u>55 720,00</u></u>
Plus recettes	50 000,00
Moins dépenses	<u>28 676,00</u>
SOLDE FINAL AU 31.12.2018	<u><u>77 044,00</u></u>

Le fonds études et bilans est financé par la DDC pour soutenir des projets qui permettent de contribuer au savoir collectif et à le pérenniser, et augmenter la capacité de réaction et d'adaptation aux situations nouvelles. Il vise à soutenir des projets de capitalisation d'expériences qui ont un potentiel d'extension à d'autres situations, voire de généralisation.

Annexe 3.4 : Coordination renforcée du Federeso

En CHF

RECETTES

1) Contribution DDC pour l'année 2019	18 500
2) Contributions des Fédérations cantonales	18 500
TOTAL RECETTES	37 000

DEPENSES

1) Charges salariales diverses en 2019	19 647
2) Intérim coordination 2019	1 858
3) Mandat pour sélection des candidatures	1 000
4) Informatique, logiciel, entretien	1 771
5) Publications, site internet, etc...	20
TOTAL DEPENSES	24 296

RECAPITULATIF

Solde initial au 1.1.2019	0
Plus recettes	37 000
Moins dépenses	24 296
SOLDE FINAL AU 31.12.2019	12 704

Le Federeso est un réseau de sept fédérations cantonales de coopération se situant dans les cantons de la Suisse latine : FEDEVACO (Vaud), Fribourg Solidaire, Fédération genevoise de coopération, Fédération interjurassienne de coopération et de développement, Latitude 21 (Neuchâtel), Fédération des ONG de Suisse Italienne FOSIT, Valais Solidaire. À elles sept, les fédérations cantonales regroupent près de 250 organisations non gouvernementales actives dans la coopération au développement et la solidarité internationale. Elle joue ainsi le rôle de plateforme entre leurs membres, les communes, les cantons et la confédération, et traduit l'engagement de leur canton et des communes partenaires en faveur de la solidarité internationale.

La coordination renforcée du Federeso est rattachée administrativement à la Fédération genevoise de coopération. Elle est financée à 50% par la DDC et à 50% par les Fédérations cantonales membres du Federeso.

Annexe 4 : Contributions versées pour les projets

Récapitulatif des contributions versées pour les projets en 2019

Contributions projets DDC (Annexe 4.1)	2 771 000
Contributions projets État de Genève (Annexe 4.2)	2 214 148
Contributions projets Ville de Genève (Annexe 4.3)	2 124 000
Contributions projets des Communes genevoises (Annexe 4.4)	2 886 349
Contributions projets des réaffectations (Annexe 4.5)	157 772
TOTAL DES CONTRIBUTIONS PROJETS	10 153 269

Projets Partage des savoirs (Annexe 3.2)	25 000
Projets Étude & Bilan (Annexe 3.3)	28 676
TOTAL VERSÉ AUX ORGANISATIONS MEMBRES (Annexe 2.2 / 5)	10 206 945

Annexe 4.1 : Contributions de la DDC pour les projets

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2016-32	ESFA	Projet agro-écologie pour la souveraineté alimentaire dans les communes de Butaganswa et Kayanza en province de Kayanza et Mwumba en province de Ngozi, Burundi	04.04.20119	05.04.19	12'302
2016-42	MADR	"Construisant l'autosuffisance" - Formation de Promoteurs et Promotrices en permaculture et consolidation de 9 parcelles démonstratives au Chiapas, Mexique et Guatemala	04.04.19		25'201
2016-44	JACO	Lutte contre le VIH-SIDA dans la région du bassin du fleuve Sénégal	04.04.19		21'772
2016-49	ESFA	Promotion de la production alimentaire durable au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo	04.04.19		21'760
2016-51	TOUR	Offrir une alternative pour l'intégration socio-économique de jeunes maliens défavorisés dans la région de Ségou à travers une formation professionnelle innovante et qualifiante, Mali	04.04.19		16'000
2016-52	ESFA	Appui aux coopératives agricoles du district de Gatsibo au Rwanda	04.04.19		22'212
2017-03	MCI	Renforcement des capacités et de la participation de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale au Brésil	04.04.19		20'000
2017-04	ESFA	Création d'un réseau de fermes agro-écologiques en Afrique des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Rwanda, Burundi)	04.04.19		20'000
2017-27	IREDD	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique - PA/EESSA au Burkina Faso et au Cameroun	04.04.19		20'000
2017-40	ACCE	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida au Sénégal	04.04.19		20'000
2017-56	SIT	Formation des jeunes en situation précaire, République de Guinée Conakry	04.04.19		15'000
2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvopastoraux et artisanaux au Mali	04.04.19		15'000
2018-16	ACCE	Appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo	04.04.19		10'000
2018-17	ACCE	Création des professionnels pour la maîtrise de l'énergie solaire et solidaire (PROMESS) - Centre de formation, d'application et d'incubation de techniciens et d'entrepreneurs en énergie renouvelable: la filière photovoltaïque	04.04.19		16'488
2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	04.04.19		10'900
2018-21	MCI	Récupération des territoires traditionnels mapuche en Argentine	04.04.19		16'453

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2018-25	SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	04.04.19	05.04.19	15'000
2018-27	ASVD	"Valorisation des ressources en eau du Sourou"	04.04.19		15'000
2018-28	EFI	Agro-écologie et féminisme dans le Vale do Ribeira au Brésil	04.04.19		10'000
2018-30	MCI	Education bilingue et interculturelle dans des communautés indigènes Embera et Senú en Colombie	04.04.19		20'000
2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Native du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	04.04.19		10'000
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	04.04.19		20'000
2018-50	ACCE	Education et protection sociale des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel au Togo	04.04.19		15'000
2018-52	IDH	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent · e · s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication en Bolivie	04.04.19		15'000
2018-56	EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	04.04.19		15'000
2018-66	OMOA	Santé mentale pour anciens enfants soldats, Ouganda	04.04.19		16'628
2019-06	ACCE	Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économique des jeunes de la ville de Thiès	04.04.19		10'000
2019-07	ACCE	Promotion de l'apprentissage par alternance dans la chaudronnerie au Mali	04.04.19		11'136
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	04.04.19		12'823
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	04.04.19		7'000
2018-20	AIDE	Création d'un centre socio-économique pour les parents des enfants du foyer en Colombie	04.04.19	09.04.19	15'000
2018-41	GETM	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines au Pérou	04.04.19		6'400
2018-60	GETM	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables (3PEAV) – 2ème phase, Togo	04.04.19		15'000
2019-03	GETM	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau en Colombie	04.04.19		10'000
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	28.05.19	29.05.19	140'000
2017-06	ASSO	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa en RD Congo	28.05.19		26'459

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2017-11	TRAD	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle Kichwa. Phase II en Equateur	28.05.19	29.05.19	20'000
2018-25	SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	28.05.19		15'000
2018-30	MCI	Education bilingue et interculturelle dans des communautés indigènes Embera et Senú en Colombie	28.05.19		31'920
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	28.05.19		20'000
2018-53	GETM	Promotion des droits des filles et adolescentes en situation de travail domestique au Pérou	28.05.19		15'000
2018-56	EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	28.05.19		15'000
2018-60	GETM	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables (3PEAV) - 2ème phase, Togo	28.05.19		15'000
2018-62	GETM	Renforcement des chaînes de production agroalimentaires et artisanales des groupements de femmes et d'artisans des communes de Cotonou et de Dogbo, Bénin	28.05.19		20'000
2019-02	GETM	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables, Colombie	28.05.19		15'000
2019-03	GETM	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau en Colombie	28.05.19		10'000
2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	28.05.19	30'000	
2019-17	URBA	Appui au renforcement du réseau de l'habitat participatif en Asie	28.05.19	30'000	
2019-22	MCI	Jakon Nete, renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables en Amazonie péruvienne	28.05.19	35'000	
2019-23	ACCE	Scolarisons non enfants! Projet "soutien à la scolarisation dans le village de Kalwaka au Burkina Faso	28.05.19	35'000	
2019-28	ANS	Amélioration de la qualité de vie de 450 familles paysannes à La Dalia Matagalpa, Nicaragua	28.05.19	35'000	
2017-19	TRAD	La revitalisation culturelle pour l'autonomie régionale de la Côte Caribéenne Nord du Nicaragua	27.06.19	01.07.19	19'605
2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	27.06.19		17'000
2018-47	GETM	Promotion de l'économie rurale dans le respect du développement durable au Togo	27.06.19		20'000
2019-13	GLOC	Activités génératrices de revenus pour les femmes des ménages dans l'extrême pauvreté. Agenda 21 des trois communes rurales malgaches	27.06.19		30'000

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2019-29	KALL	Des institutions éducatives engagées pour l'amélioration des perspectives d'avenir de l'adolescence rurale d'Acomayo	27.06.19	01.07.19	30'000
2019-35	KALL	Centre de Jeunesse emploi inclusif -CJEI - Insertion professionnelle et sociale de jeunes filles et garçons vivant avec un handicap à Cusco et San Juan de Miraflores (Lima), Pérou	27.06.19		35'000
2019-36	ESFA	Appui aux caféiculteurs au Nord du Burundi, PACNOB, Phase III.	27.06.19	16.07.19	30'000
2019-39	GETM	Ciudad Mujer, femmes organisées pour une ville inclusive et égalitaire	27.06.19		30'000
2016-28	ADAP	Gestion communautaire de la zone apicole de Mele et appui aux populations riveraines, Tanzanie	11.07.19		23'105
2019-21	GLOC	Education et revenus pour les ménages démunis. Agenda 21 des deux communes rurales malgaches d'Alakamisy et de Tsarasotra	11.07.19		30'000
2019-37	TOUR	Centre Nonvignon, restaurant et hôtel de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés au Bénin	11.07.19		25'000
2019-38	TOUR	Centre de formation Keur Yakaar, hôtel et restaurant d'application, nouvelle filière en transformation et commercialisation de produits locaux	11.07.19		30'000
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	11.07.19		25'000
2019-42	ASVD	Amélioration de l'accès à eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	11.07.19	26'000	
2019-44	GETM	Renforcement de la sécurité alimentaire dans les régions centrale et Kara au Togo (PReSAT)	11.07.19	30'000	
2016-52	ESFA	Appui aux coopératives agricoles du district de Gatsibo au Rwanda	04.09.19	09.09.19	30'000
2017-06	ASSO	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa en RD Congo	04.09.19		19'113
2017-39	ESFA	Appui aux coopératives de caféiculteurs du Territoire d'Uvira, RDCongo	04.09.19		11'250
2018-25	SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	04.09.19		26'000
2018-36	IREDD	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	04.09.19		15'450
2018-52	IDH	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent · e · s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication en Bolivie	04.09.19		25'000
2018-53	GETM	Promotion des droits des filles et adolescentes en situation de travail domestique au Pérou	04.09.19		24'000
2019-20	FDF	Conservation de semences traditionnelles d'agriculture durable pour les paysans marginaux de deux districts du Tamil Nadu, Inde	04.09.19		39'000

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2019-23	ACCE	Scolarisons non enfants! Projet "soutien à la scolarisation dans le village de Kalwaka au Burkina Faso	04.09.19	09.09.19	20'000
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	04.09.19		25'000
2019-45	IREL	Promotion de l'Agro-écologie par la Formation et le plaidoyer des Organisations Paysannes (PAFOP)	04.09.19		20'000
2017-04	ESFA	Création d'un réseau de fermes agro-écologiques en Afrique des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Rwanda, Burundi)	26.09.19	30.09.19	17'000
2017-16	GETM	Appui au Renforcement de la Démocratie et du Développement Economique Local (PARDEL) au Togo	26.09.19		20'000
2018-02	AIDE	"Proyecto Arte": projet de renforcement des connaissances et des aptitudes sociales des enfants à travers l'Art, Colombie	26.09.19		15'091
2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et artisanaux au Mali	26.09.19		5'000
2018-17	ACCE	Création des professionnels pour la maîtrise de l'énergie solaire et solidaire (PROMESS) - Centre de formation, d'application et d'incubation de techniciens et d'entrepreneurs en énergie renouvelable: la filière photovoltaïque	26.09.19		8'000
2018-28	EFI	Agro-écologie et féminisme dans le Vale do Ribeira au Brésil	26.09.19		15'000
2018-39	GETM	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia en Colombie	26.09.19		25'633
2018-41	GETM	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines au Pérou	26.09.19		22'000
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	26.09.19		30'000
2018-47	GETM	Promotion de l'économie rurale dans le respect du développement durable au Togo	26.09.19		17'600
2018-60	GETM	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables (3PEAV) - 2ème phase, Togo	26.09.19	28'852	
2018-66	OMOA	Santé mentale pour anciens enfants soldats, Ouganda	26.09.19	13'372	
2019-02	GETM	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables, Colombie	26.09.19	18'496	
2019-03	GETM	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau en Colombie	26.09.19	38'700	
2019-07	ACCE	Promotion de l'apprentissage par alternance dans la chaudronnerie au Mali	26.09.19	18'000	
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	26.09.19	10'000	

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2019-11	EDFU	Ouverture d'un service d'urgence et juridique dans le centre de la Libellule pour les jeunes filles victimes de violences graves et d'abus sexuels et mise en place d'un réseau d'associations en soutien à ces victimes dans la ville de Tarija en Bolivie	26.09.19	30.09.19	20'000
2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	26.09.19		25'000
2019-28	ANS	Amélioration de la qualité de vie de 450 familles paysannes à La Dalia Matagalpa, Nicaragua	26.09.19		15'000
2019-36	ESFA	Appui aux caféiculteurs au Nord du Burundi, PACNOB, Phase III.	26.09.19		30'000
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	26.09.19	10.10.19	100'000
2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	26.09.19		11'653
2018-09	SIT	Plan d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles du Sénégal	26.09.19		10'000
2018-36	IRED	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	26.09.19		29'550
2019-04	SIT	Création d'une plateforme syndicale, pour l'étude juridique et pour l'information des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, pour une protection sociale universelle en Côte d'Ivoire	26.09.19		25'000
2019-29	KALL	Des institutions éducatives engagées pour l'amélioration des perspectives d'avenir de l'adolescence rurale d'Acomayo	26.09.19		35'000
2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	12.11.19	15.11.19	26'197
2017-56	SIT	Formation des jeunes en situation précaire, République de Guinée Conakry	12.11.19		11'000
2018-16	ACCE	Appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo	12.11.19		7'964
2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	12.11.19		25'117
2018-20	AIDE	Création d'un centre socio-économique pour les parents des enfants du foyer en Colombie	12.11.19		28'534
2018-27	ASVD	"Valorisation des ressources en eau du Sourou"	12.11.19		22'900
2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Native du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	12.11.19		8'666
2019-45	IRED	Promotion de l'Agro-écologie par la Formation et le plaidoyer des Organisations Paysannes (PAFOP)	12.11.19		16'604
2019-51	TOUR	Benkadi Bougou, ferme école agro-écologique pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes, des femmes et des groupements paysans au Mali	12.11.19		20'000

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	13.12.19	16.12.19	38'996
2017-16	GETM	Appui au Renforcement de la Démocratie et du Développement Economique Local (PARDEL) au Togo	13.12.19		5'000
2017-27	IREL	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique - PA/EESSA au Burkina Faso et au Cameroun	13.12.19		19'250
2017-40	ACCE	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida au Sénégal	13.12.19		37'400
2019-17	URBA	Appui au renforcement du réseau de l'habitat participatif en Asie	13.12.19		3'000
2019-35	KALL	Centre de Jeunesse emploi inclusif -CJEl - Insertion professionnelle et sociale de jeunes filles et garçons vivant avec un handicap à Cusco et San Juan de Miraflores (Lima), Pérou	13.12.19		22'083
2019-42	ASVD	Amélioration de l'accès à eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	13.12.19		30'000
2019-66	ASSO	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa	13.12.19		30'000
2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	19.12.19		23.12.19
2018-66	OMOA	Santé mentale pour anciens enfants soldats, Ouganda	19.12.19	40'000	
2019-20	FDL	Conservation de semences traditionnelles d'agriculture durable pour les paysans marginaux de deux districts du Tamil Nadu, Inde	19.12.19	20'000	
2020-01	MCI	Construire l'avenir en consolidant la gouvernance et la gestion territoriale et environnementale Yanomami, Brésil	19.12.19	53'000	
124					2'771'000

Annexe 4.2 : Contributions de l'État de Genève pour les projets

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF	
2018-03	IHEID	Red-concerto, Développement territorial post-conflit au Catatumbo (Norte de Santander), Colombie.	23.01.19	04.02.19	30'000	
2018-04	SWGE	Amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement de la production maraichère dans le Dallol Bosso, Niger	23.01.19		17'000	
2018-44	IHEID	Colloque : Souveraineté disputée - politiques publiques inclusives : Quels enjeux pour la paix et le développement en Colombie ?	23.01.19		10'725	
2018-51	SOLI	Gouvernance des communes rurales et urbaines, la démocratie «pas à pas» au Mozambique	23.01.19		30'000	
2018-57	EIRE	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	23.01.19		30'000	
2018-58	CEAS	Fourche verte: Cultiver du moringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	23.01.19		20'000	
2018-61	ECHA	Renforcer l'équipe technique et la performance de l'Association pour la Recherche et la Formation en agro-écologie (ARFA)	23.01.19		14'000	
2019-01	ASSO	Spectacle "Nazali Lokola Yo, Je suis comme toi" - Echange culturel avec la Compagnie Théâtre des Intrigants	23.01.19		26'250	
2016-62	EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophone	01.03.19		04.03.19	30'000
2018-01	SWGE	Appui à la société civile dans le secteur des industries extractives au Niger	01.03.19			10'000
2018-08	URBA	Afrique Renforcement de l'habitat collaboratif et autogéré en Afrique	01.03.19	21'000		
2018-40	URBA	Appui au développement de coopératives d'habitation et au mouvement pour le droit au logement au Nicaragua	01.03.19	30'000		
2018-63	ECHA	Promouvoir la souveraineté alimentaire à travers la solidarité internationale Sud-Sud, Brésil	01.03.19	20'000		
2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	01.03.19	30'000		
2019-07	ACCE	Promotion de l'apprentissage par alternance dans la chaudronnerie au Mali	01.03.19	20'000		
2018-36	IRED	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	21.03.19	25.03.19		30'000
2018-39	GETM	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia en Colombie	21.03.19			20'000
2018-53	GETM	Promotion des droits des filles et adolescentes en situation de travail domestique au Pérou	21.03.19			30'000
2019-02	GETM	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables, Colombie	21.03.19		19'203	
2019-06	ACCE	Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économique des jeunes de la ville de Thiès	21.03.19		19'277	

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF	
2016-42	MADR	"Construisant l'autosuffisance" - Formation de Promoteurs et Promotrices en permaculture et consolidation de 9 parcelles démonstratives au Chiapas, Mexique et Guatemala	15.04.19	17.04.19	20'000	
2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et artisanaux au Mali	15.04.19		23'445	
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	15.04.19		20'000	
2018-60	GETM	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables (3PEAV) – 2ème phase, Togo	15.04.19		15'000	
2018-66	OMOA	Santé mentale pour anciens enfants soldats, Ouganda	15.04.19		20'000	
2019-03	GETM	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau en Colombie	15.04.19		20'000	
2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	15.04.19		30'000	
2019-07	ACCE	Promotion de l'apprentissage par alternance dans la chaudronnerie au Mali	15.04.19		10'000	
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	28.05.19		31.05.19	86'000
2017-16	GETM	Appui au Renforcement de la Démocratie et du Développement Economique Local (PARDEL) au Togo	28.05.19			20'000
2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Native du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	28.05.19	10'000		
2018-41	GETM	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines au Pérou	28.05.19	20'000		
2018-50	ACCE	Education et protection sociale des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel au Togo	28.05.19	13'843		
2018-52	IDH	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent · e · s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication en Bolivie	28.05.19	10'000		
2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	28.05.19	15'000		
2018-27	ASVD	"Valorisation des ressources en eau du Sourou"	18.06.19	24.06.19		10'800
2018-65	JACO	Exposition et campagne sur les semences agricoles (titre provisoire)	18.06.19		11'223	

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF	
2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	18.06.19	24.06.19	29'000	
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	18.06.19		10'000	
2019-11	EDFU	Ouverture d'un service d'urgence et juridique dans le centre de la Libellule pour les jeunes filles victimes de violences graves et d'abus sexuels et mise en place d'un réseau d'associations en soutien à ces victimes dans la ville de Tarija en Bolivie	18.06.19		8'040	
2019-17	URBA	Appui au renforcement du réseau de l'habitat participatif en Asie	18.06.19		20'000	
2019-24	SOLI	Jeunes et droits humains. De Cochabamba à Genève, un spectacle pour partager ses aspirations.	18.06.19		9'230	
2019-25	EDM	Sensibilisation aux droits de l'enfant dans le cadre des 30 ans de la convention des droits de l'enfant	18.06.19		11'250	
2019-26	CTM	21e Festival Filmar	18.06.19		12'500	
2019-27	IREDD	Table ronde sur l'économie sociale et solidaire	18.06.19		1'056	
2019-31	URBA	Campagne d'information genevoise "Un habitat digne et durable pour les populations vulnérables des villes du Sud."	18.06.19		11'932	
2019-34	MAGM	Campagne de sensibilisation 2019 " Qui cultive ton café "	18.06.19		1'500	
2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	11.07.19		16.07.19	15'000
2018-16	ACCE	Appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo	11.07.19			10'000
2018-17	ACCE	Création des professionnels pour la maîtrise de l'énergie solaire et solidaire (PROMESS) - Centre de formation, d'application et d'incubation de techniciens et d'entrepreneurs en énergie renouvelable: la filière photovoltaïque	11.07.19			5'000
2018-43	EIRE	Projet de formation d'enseignants pour une éducation adaptée à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent en Artibonite en Haïti.	11.07.19	8'400		
2019-15	EDM	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	11.07.19	20'000		
2019-21	GLOC	Education et revenus pour les ménages démunis. Agenda 21 des deux communes rurales malgaches d'Alakamisy et de Tsarasotra	11.07.19	11'896		
2019-23	ACCE	Scolarisons non enfants! Projet "soutien à la scolarisation dans le village de Kalwaka au Burkina Faso	11.07.19	20'000		
2019-37	TOUR	Centre Nonvignon, restaurant et hôtel de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés au Bénin	11.07.19	15'000		

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2019-38	TOUR	Centre de formation Keur Yakaar, hôtel et restaurant d'application, nouvelle filière en transformation et commercialisation de produits locaux	11.07.19	16.07.19	10'000
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	11.07.19		10'000
2019-42	ASVD	Amélioration de l'accès à eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	11.07.19		10'000
2016-49	ESFA	Promotion de la production alimentaire durable au Sud-Kivu en République Démocratique du Congo	04.09.19	09.09.19	18'952
2018-45	EIRE	Appui au renforcement du droit des femmes en Ouganda	04.09.19		20'000
2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	04.09.19		20'000
2019-10	HELV	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	04.09.19		18'000
2019-16	CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux des villes secondaires	04.09.19		35'000
2019-20	FD	Conservation de semences traditionnelles d'agriculture durable pour les paysans marginaux de deux districts du Tamil Nadu, Inde	04.09.19		30'000
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	19.09.19		30'000
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	19.09.19		20'000
2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	19.09.19		20'000
2019-14	HELV	Développement Économique Rural Territorial au Guatemala, PRODERT	19.09.19		20'000
2019-22	MCI	Jakon Nete, renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables en Amazonie péruvienne	19.09.19	25'000	
2019-28	ANS	Amélioration de la qualité de vie de 450 familles paysannes à La Dalia Matagalpa, Nicaragua	19.09.19	20'000	
2019-29	KALL	Des institutions éducatives engagées pour l'amélioration des perspectives d'avenir de l'adolescence rurale d'Acomayo	19.09.19	12'000	
2019-40	URBA	Appui aux coopératives d'habitation en Amérique du Sud	19.09.19	30'000	
2016-62	EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophone	17.10.19	21.10.19	20'764
2017-03	MCI	Renforcement des capacités et de la participation de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale au Brésil	17.10.19		20'000
2017-11	TRAD	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle Kichwa. Phase II en Equateur	17.10.19		31'606
2018-58	CEAS	Fourche verte: Cultiver du moringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	17.10.19		7'000

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2018-67	EDM	Programme d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation au Burkina Faso	17.10.19	21.10.19	12'125
2019-14	HELV	Développement Économique Rural Territorial au Guatemala, PRODETT	17.10.19		30'000
2019-18	CSS	Service intégral pour les personnes les plus vulnérables au VIH à Cochabamba, Bolivie	17.10.19		37'002
2019-39	GETM	Ciudad Mujer, femmes organisées pour une ville inclusive et égalitaire	17.10.19		5'000
2019-51	TOUR	Benkadi Bougou, ferme école agro-écologique pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes, des femmes et des groupements paysans au Mali	17.10.19		10'000
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	11.11.19	15.11.19	80'000
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	11.11.19		80'000
2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvopastoraux et artisanaux au Mali	11.11.19		7'651
2018-30	MCI	Education bilingue et interculturelle dans des communautés indigènes Embera et Senú en Colombie	11.11.19		20'000
2018-57	EIRE	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	11.11.19		9'148
2019-10	HELV	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	11.11.19		30'000
2019-15	EDM	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	11.11.19		35'000
2019-16	CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux des villes secondaires	11.11.19		11'604
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	11.11.19		15'000
2019-50	GRAD	Édition du livre de l'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM), collection « Porter les paroles paysannes »	11.11.19		6'384
2019-56	ECHA	La gastronomie comme outil d'intégration des jeunes en Bolivie	11.11.19		5'000
2019-60	EIRE	Pérennisation et dissémination des acquis du travail de thérapie sociale dans le traitement des traumatismes	11.11.19		20'000
2019-61	SWGE	Table ronde « Nutrition saine, le rôle oublié des parents »	11.11.19		3'662
2019-70	ECHA	Campagne « L'engagement collectif et solidaire : une réponse aux replis identitaires ? »	11.11.19		6'000
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	13.12.19		16.12.19
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	13.12.19	29'467	
2017-48	URBA	URBA DTK 3: Programme d'appui à la Fédération Sénégalaise des Habitants au Sénégal.	13.12.19	28'794	

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2018-03	IHEID	Red-concerto, Développement territorial post-conflit au Catatumbo (Norte de Santander), Colombie.	13.12.19	16.12.19	8'000
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	13.12.19		30'000
2018-51	SOLI	Gouvernance des communes rurales et urbaines, la démocratie «pas à pas» au Mozambique	13.12.19		260
2018-56	EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	13.12.19		28'000
2019-14	HELV	Développement Économique Rural Territorial au Guatemala, PRODERT	13.12.19		10'000
2019-37	TOUR	Centre Nonvignon, restaurant et hôtel de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés au Bénin	13.12.19		20'000
2019-42	ASVD	Amélioration de l'accès à eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	13.12.19		30'000
2019-54	ECHA	Promouvoir les droits humains et la participation citoyenne au Burkina Faso	13.12.19		36'910
2019-59	SOLI	LanzArte - Les jeunes, artisans de la démocratie et promoteurs des droits humains	13.12.19		30'000
107					2'214'148

Annexe 4.3 : Contributions de la Ville de Genève pour les projets

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	26.03.19	28.03.19	57'000
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	26.03.19		83'000
2017-03	MCI	Renforcement des capacités et de la participation de multiplicateurs interculturels Yanomami pour affronter des nouveaux défis découlant du contact avec la société régionale au Brésil	26.03.19		18'456
2017-06	ASSO	Promotion du théâtre en milieu scolaire à Kinshasa en RD Congo	26.03.19		40'000
2017-11	TRAD	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle Kichwa. Phase II en Equateur	26.03.19		40'000
2017-16	GETM	Appui au Renforcement de la Démocratie et du Développement Economique Local (PARDEL) au Togo	26.03.19		18'000
2017-48	URBA	URBA DTK 3: Programme d'appui à la Fédération Sénégalaise des Habitants au Sénégal.	26.03.19		38'000
2018-02	AIDE	"Proyecto Arte": projet de renforcement des connaissances et des aptitudes sociales des enfants à travers l'Art, Colombie	26.03.19		20'000
2018-03	IHEID	Red-concerto, Développement territorial post-conflit au Catatumbo (Norte de Santander), Colombie.	26.03.19		30'000
2018-06	OMOA	Promotion d'une prévention et réponse globale aux violences sexistes dans les communautés du district de Nwoya, au nord de l'Ouganda	26.03.19		10'000
2018-43	EIRE	Projet de formation d'enseignants pour une éducation adaptée à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent en Artibonite en Haïti.	26.03.19		15'000
2018-45	EIRE	Appui au renforcement du droit des femmes en Ouganda	26.03.19		25'000
2018-51	SOLI	Gouvernance des communes rurales et urbaines, la démocratie «pas à pas» au Mozambique	26.03.19		30'000
2018-58	CEAS	Fourche verte: Cultiver du moringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	26.03.19		30'000
2019-04	SIT	Création d'une plateforme syndicale, pour l'étude juridique et pour l'information des travailleuses et travailleurs de l'économie informelle, pour une protection sociale universelle en Côte d'Ivoire	26.03.19		10'000
2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	26.03.19		30'000
2019-11	EDFU	Ouverture d'un service d'urgence et juridique dans le centre de la Libellule pour les jeunes filles victimes de violences graves et d'abus sexuels et mise en place d'un réseau d'associations en soutien à ces victimes dans la ville de Tarija en Bolivie	26.03.19		20'000
2019-14	HELV	Développement Économique Rural Territorial au Guatemala, PRODERT	26.03.19		15'875

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2016-62	EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophone	06.06.19	07.06.19	30'000
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	06.06.19		85'000
2017-27	IREDD	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique - PA/EESSA au Burkina Faso et au Cameroun	06.06.19		10'000
2017-40	ACCE	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida au Sénégal	06.06.19		9'968
2017-56	SIT	Formation des jeunes en situation précaire, République de Guinée Conakry	06.06.19		10'000
2018-01	SWGE	Appui à la société civile dans le secteur des industries extractives au Niger	06.06.19		25'151
2018-04	SWGE	Amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement de la production maraichère dans le Dallol Bosso, Niger	06.06.19		23'422
2018-08	URBA	Afrique Renforcement de l'habitat collaboratif et autogéré en Afrique	06.06.19		30'000
2018-09	SIT	Plan d'action contre les violences faites aux femmes et aux filles du Sénégal	06.06.19		7'936
2018-20	AIDE	Création d'un centre socio-économique pour les parents des enfants du foyer en Colombie	06.06.19		5'000
2018-21	MCI	Récupération des territoires traditionnels mapuche en Argentine	06.06.19	5'000	
2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Native du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	06.06.19	11'234	
2018-39	GETM	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia en Colombie	06.06.19	5'000	
2018-57	EIRE	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	06.06.19	10'000	
2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	06.06.19	20'800	
2019-10	HELV	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	06.06.19	32'500	
2019-15	EDM	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	06.06.19	30'000	
2019-18	CSS	Service intégral pour les personnes les plus vulnérables au VIH à Cochabamba, Bolivie	06.06.19	30'000	
2018-65	JACO	Exposition et campagne sur les semences agricoles (titre provisoire)	18.06.19	24.06.19	33'665
2019-24	SOLI	Jeunes et droits humains. De Cochabamba à Genève, un spectacle pour partager ses aspirations.	18.06.19		27'690
2019-25	EDM	Sensibilisation aux droits de l'enfant dans le cadre des 30 ans de la convention des droits de l'enfant	18.06.19		33'750
2019-26	CTM	21e Festival Filmar	18.06.19		37'500

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2019-27	IRED	Table ronde sur l'économie sociale et solidaire	18.06.19	24.06.19	3'168
2019-31	URBA	Campagne d'information genevoise "Un habitat digne et durable pour les populations vulnérables des villes du Sud."	18.06.19		35'795
2019-32	TDH	Fiches pédagogiques sur le Sénégal "La parole aux enfants"	18.06.19		5'985
2019-33	HELV	Etape genevoise du Cinéma Sud 2019	18.06.19		6'000
2019-34	MAGM	Campagne de sensibilisation 2019 " Qui cultive ton café "	18.06.19		4'500
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	27.06.19		80'000
2017-19	TRAD	La revitalisation culturelle pour l'autonomie régionale de la Côte Caribéenne Nord du Nicaragua	27.06.19		10'000
2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	27.06.19		20'000
2018-25	SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	27.06.19		15'000
2018-36	IRED	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	27.06.19		5'000
2018-40	URBA	Appui au développement de coopératives d'habitation et au mouvement pour le droit au logement au Nicaragua	27.06.19	20'000	
2018-50	ACCE	Education et protection sociale des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel au Togo	27.06.19	15'000	
2018-56	EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	27.06.19	9'000	
2019-13	GLOC	Activités génératrices de revenus pour les femmes des ménages dans l'extrême pauvreté. Agenda 21 des trois communes rurales malgaches	27.06.19	6'000	
2019-16	CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux des villes secondaires	27.06.19	10'000	
2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	11.11.19	15.11.19	7'000
2018-05	OMOA	Centre de réhabilitation pour enfants séropositifs ou malnutris: Omoana Child Rehabilitation Centre (OCRC), Ouganda	11.11.19		9'250
2018-61	ECHA	Renforcer l'équipe technique et la performance de l'Association pour la Recherche et la Formation en agro-écologie (ARFA)	11.11.19		14'000
2018-63	ECHA	Promouvoir la souveraineté alimentaire à travers la solidarité internationale Sud-Sud, Brésil	11.11.19		15'000
2019-02	GETM	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables, Colombie	11.11.19		10'000

Réf. projet	Association	Nom du projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF	
2019-03	GETM	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau en Colombie	11.11.19	15.11.19	30'000	
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	11.11.19		15'000	
2019-21	GLOC	Education et revenus pour les ménages démunis. Agenda 21 des deux communes rurales malgaches d'Alakamisy et de Tsarasotra	11.11.19		10'000	
2019-37	TOUR	Centre Nonvignon, restaurant et hôtel de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés au Bénin	11.11.19		10'000	
2019-42	ASVD	Amélioration de l'accès à eau et à l'assainissement dans le cercle de Bankass, Mali	11.11.19		10'000	
2019-46	EIRE	Table ronde « Victimes et auteur · e · s de violence : comment se reconstruire ? »	11.11.19		3'713	
2019-49	GRAD	Édition du livre de Demba Keïta, Collection : « Porter les paroles paysannes »	11.11.19		6'000	
2019-50	GRAD	Édition du livre de l'Union des Groupements Paysans de Meckhé (UGPM), collection « Porter les paroles paysannes »	11.11.19		19'152	
2019-51	TOUR	Benkadi Bougou, ferme école agro-écologique pour la formation et l'appui à l'installation des jeunes, des femmes et des groupements paysans au Mali	11.11.19		10'000	
2019-55	CETI	Soutien 2019 aux pages Solidarité du Courrier	11.11.19		50'000	
2019-56	ECHA	La gastronomie comme outil d'intégration des jeunes en Bolivie	11.11.19		10'000	
2019-60	EIRE	Pérennisation et dissémination des acquis du travail de thérapie sociale dans le traitement des traumatismes	11.11.19		20'000	
2015-98 PA	SDEV	Plan d'action quadriennal 2016-2019, Service Coopération au Développement de Caritas Genève	13.12.19		16.12.19	94'793
2016-62	EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophone	13.12.19			23'000
2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	13.12.19	18'533		
2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	13.12.19	30'648		
2018-14	CSS	Amélioration de la santé de la population affectée par les opérations pétrolières, Equateur. Phase 2.	13.12.19	27'062		
2018-25	SIT	L'accompagnement des groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel, par l'Inter-Centrale syndicale de Guinée Conakry	13.12.19	15'000		
2018-40	URBA	Appui au développement de coopératives d'habitation et au mouvement pour le droit au logement au Nicaragua	13.12.19	28'000		

Réf. projet	Association	Nom du Projet	Date Accord	Date viré	Montant viré CHF
2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité /souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	13.12.19	16.12.19	15'000
2018-52	IDH	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent·e·s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication en Bolivie	13.12.19		29'130
2018-53	GETM	Promotion des droits des filles et adolescentes en situation de travail domestique au Pérou	13.12.19		25'000
2018-57	EIRE	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	13.12.19		25'852
2018-60	GETM	Projet de promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables (3PEAV) – 2ème phase, Togo	13.12.19		10'000
2018-62	GETM	Renforcement des chaînes de production agroalimentaires et artisanales des groupements de femmes et d'artisans des communes de Cotonou et de Dogbo, Bénin	13.12.19		5'000
2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	13.12.19		18'328
2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	13.12.19		12'893
2019-09	ADAP	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales au Niger	13.12.19		35'000
2019-10	HELV	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	13.12.19		27'500
2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	13.12.19		10'000
2019-14	HELV	Développement Économique Rural Territorial au Guatemala, PRODERT	13.12.19		50'000
2019-15	EDM	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	13.12.19		10'000
2019-40	URBA	Appui aux coopératives d'habitation en Amérique du Sud	13.12.19		30'000
2019-41	EFI	Construire la paix dans la dignité	13.12.19		10'000
2019-54	ECHA	Promouvoir les droits humains et la participation citoyenne au Burkina Faso	13.12.19		20'000
2019-59	SOLI	LanzArte - Les jeunes, artisans de la démocratie et promoteurs des droits humains	13.12.19		14'751
96					2'124'000

Annexe 4.4 : Contributions des Communes genevoises pour les projets

Commune	Réf/projet	Association	Nom du projet	Montant accord CHF	Accord reçu le	Montant reçu CHF	Date reçu	Montant net viré	Date viré à l'association
COMMUNE DE BERNEX	2017-11	TRAD	Le poids des mots et le choc de l'image pour l'identité culturelle Kichwa. Phase II en Equateur	21600	28.06.19	21600	11.03.19	21276	16.07.19
	2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	21600	28.06.19	21600	11.03.19	21276	
	2018-41	GETM	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines au Pérou	21600	28.06.19	21600	11.03.19	21276	
	2018-43	EIRE	Projet de formation d'enseignants pour une éducation adaptée à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent en Haïti.	21600	28.06.19	21600	11.03.19	21276	
	4			86400		86400		85104	
COMMUNE DE CAROUGE	2017-04	ESFA	Création d'un réseau de fermes agro-écologiques en Afrique des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Rwanda, Burundi)	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	09.09.19
	2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2017-39	ESFA	Appui aux coopératives de caféiculteurs du Territoire d'Uyva, RDCongo	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2017-48	URBA	URBA DTK 3: Programme d'appui à la Fédération Sénégalaise des Habitants au Sénégal.	100000	04.07.19	100000	29.08.19	96500	
	2018-02	AIDE	"Proyecto Arte": projet de renforcement des connaissances et des aptitudes sociales des enfants à travers l'Art, Colombie	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2018-03	IHEID	Red-concerto. Développement territorial post-conflit au Catalumbo (Nord de Santander), Colombie.	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2018-06	ONMOA	Promotion d'une prévention et réponse globale aux violences sexistes dans les communautés du district de Nwoya, au nord de l'Ouganda	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2018-17	ACCE	Création des professionnels pour la maîtrise de l'énergie solaire et solidaire (PROMESS) - Centre de formation, d'application et d'incubation de techniciens et d'entrepreneurs en énergie renouvelable: la filière photovoltaïque	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	2018-57	EIRE	Jeunes et participation citoyenne en Haïti	43000	04.07.19	43000	29.08.19	42355	
	10			487000		487000		479695	
COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES	2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	42875	04.04.19	42875	04.04.19	42875	08.04.19
	2018-02	AIDE	"Proyecto Arte": projet de renforcement des connaissances et des aptitudes sociales des enfants à travers l'Art, Colombie	42875	04.04.19	42875	04.04.19	42875	
	2018-67	EDM	Programme d'appui à l'amélioration de la qualité de l'éducation au Burkina Faso	42875	04.04.19	42875	04.04.19	42875	
	3			128625		128625		128625	
COMMUNE DE CHENE-BOURG	2017-40	ACCE	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida au Sénégal	7300	16.05.19	7300	23.05.19	7300	31.05.19
	2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	7300	16.05.19	7300	23.05.19	7300	
	2018-47	GETM	Promotion de l'économie rurale dans le respect du développement durable au Togo	7400	16.05.19	7400	23.05.19	7400	
	3			22000		22000		22000	

Commune	Réf projet	Association	Nom du projet	Montant accord CHF	Accord reçu le	Montant reçu CHF	Date reçu	Montant net viré	Date viré à l'association
COMMUNE DE CHOULEX	2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	4'000	19.09.19	4'000	29.01.19	4'000	30.09.19
	2018-17	ACCE	Création des professionnels pour la maîtrise de l'énergie solaire et solidaire (PROMESS) - Centre de formation, d'application et d'incubation de techniciens et d'entrepreneurs en énergie renouvelable: la filière photovoltaïque	4'000	19.09.19	4'000	29.01.19	4'000	
	2018-45	EIRE	Appui au renforcement du droit des femmes en Ouganda	4'000	19.09.19	4'000	29.01.19	4'000	
	2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone gôaviennne	4'000	19.09.19	4'000	29.01.19	4'000	
	2019-02	GETM	Femmes rurales en mouvement pour la construction de territoires pacifiques et équitables, Colombie	4'000	19.09.19	4'000	29.01.19	4'000	
	5			20'000		20'000		20'000	
COMMUNE DE CONFIGNON	2018-16	ACCE	Appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo	11'000	19.09.19	11'000	01.10.19	10'835	21.10.19
	2018-58	CEAS	Fourche verte: Cultiver du moringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	11'000	19.09.19	11'000	01.10.19	10'835	
	2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone gôaviennne	12'930	19.09.19	12'930	01.10.19	12'736	
	3			34'930		34'930		34'406	
COMMUNE DE LANCY	2016-51	TOUR	Offrir une alternative pour l'intégration socio-économique de jeunes maliens défavorisés dans la région de Ségou à travers une formation professionnelle innovante et qualifiante, Mali	30'000	14.01.19	30'000	27.12.18	29'550	04.03.19
	2017-21	BAOB	Développement rural villageois par l'agroécologie Province du Boulgou au Burkina Faso	34'872	01.03.19	34'872	01.03.19	34'349	
	2018-05	OMOA	Centre de réhabilitation pour enfants séropositifs ou malnutris: Omoana Child Rehabilitation Centre (OCCRC), Ouganda	40'000	14.01.19	40'000	27.12.18	39'400	
	2018-14	CSS	Amélioration de la santé de la population affectée par les opérations pétrolières, Equateur, Phase 2.	30'000	14.01.19	30'000	27.12.19	29'550	
	2018-08	URBA	Afrique Renforcement de l'habitat collaboratif et autogéré en Afrique	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2018-36	IRED	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2018-50	ACCE	Education et protection sociale des enfants filles démunies travailleuses dans le secteur informel au Togo	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2018-52	IDH	D'amour et de sexe. Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent-e-s au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication en Bolivie	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2018-66	OMOA	Santé mentale pour anciens enfants soldats, Ouganda	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2019-06	ACCE	Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économique des jeunes de la ville de Thies	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2019-14	HELV	Développement Economique Rural Territorial au Guatemala, PROPERT	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	
	2018-30	MCI	Education bilingue et interculturelle dans des communautés indigènes Embera et Senué en Colombie	40'000	02.09.19	40'000	13.09.19	39'400	15.11.19

Commune	Réf/projet	Association	Nom du projet	Montant accord CHF	Accord reçu le	Montant reçu CHF	Date reçu	Montant net viré	Date viré à l'association
COMMUNE DE LANCY	2019-20	FDJ	Conservation de semences traditionnelles d'agriculture durable pour les paysans marginaux de deux districts du Tamil Nadu, Inde	43'000	16.12.19	43'000	26.12.19	42'355	23.12.19
	2019-22	MCI	Jakon Neta: renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables en Amazonie péruvienne	40'000	16.12.19	40'000	26.12.19	39'400	
COMMUNE DE MEINIER	14			53'872		53'872		529'804	
	2017-39	ESFA	Appui aux coopératives de caféiculteurs du Territoire d'Uvira, RD Congo	5'000	11.12.18	5'000	24.12.18	4'925	04.02.19
	2018-39	GETM	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia en Colombie	5'000	11.12.18	5'000	24.12.18	4'925	
	2019-06	ACCE	Projet d'appui à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'insertion socio-économique des jeunes de la ville de Ities	5'000	26.11.19	5'000	26.11.19	4'925	16.12.19
	2019-28	ANS	Amélioration de la qualité de vie de 450 familles paysannes à La Dalía Matagalpa, Nicaragua	5'000	26.11.19	5'000	26.11.19	4'925	
COMMUNE DE MEYRIN	4			20'000		20'000		19'700	
	2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	51'300	27.06.19	51'300	22.11.19	50'531	09.12.19
	2018-04	SWGÉ	Amélioration de la sécurité alimentaire grâce au développement de la production maraichère dans le Dailoli Bosso, Niger	49'200	27.06.19	49'200	22.11.19	48'462	
	2018-27	ASVD	"Valorisation des ressources en eau du Sourou"	51'300	27.06.19	51'300	22.11.19	50'531	
	2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone goâvienne	53'425	27.06.19	53'425	22.11.19	52'624	
	4			205'225		205'225		202'148	
COMMUNE DE ONEX	2018-39	GETM	Pour la pérennité de la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia en Colombie	32'000	16.01.19	32'000	29.01.19	31'520	25.02.19
	2018-36	IREJ	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	32'000	10.12.18	32'000	21.12.18	31'520	28.03.19
	2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - "Pour un développement solidaire"	20'000	13.11.19	20'000	04.12.19	20'000	09.12.19
	2017-40	ACCE	Appui à l'insertion et à la réinsertion scolaire et professionnelle des orphelins de guerre et du sida au Sénégal	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2018-56	EFL	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2018-58	CEAS	Fourche verte: Cultiver du maringa pour prévenir la malnutrition des populations du Bam et du Yatenga	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2019-07	ACCE	Promotion de l'apprentissage par alternance dans la chaudronnerie au Mali	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2019-10	HELJ	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale au Bhoutan	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2019-17	URBA	Appui au renforcement du réseau d'habitat participatif en Asie	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	
	2019-35	KALL	Centre de jeunesse emploi inclusif -CJIEI - Insertion professionnelle et sociale de jeunes filles et garçons vivant avec un handicap à Cusco et San Juan de Miraflores (Lima), Pérou	32'000	13.11.19	32'000	04.12.19	31'520	

Commune	Réf/projet	Association	Nom du projet	Montant accord CHF	Accord reçu le	Montant reçu CHF	Date reçu	Montant net viré	Date viré à l'association
COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES	10			308'000		308'000		303'660	
	2016-62	EFI	Formation en ligne (e-learning) en genre et développement, Afrique de l'Ouest et Europe francophone	20'000	15.07.19	20'000	25.06.19	19'700	30.07.19
	2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - Pour un développement solidaire	13'000	15.07.19	13'000	25.06.19	13'000	
	2018-06	OMOA	Promotion d'une prévention et réponse globale aux violences sexistes dans les communautés du district de Nwoya, au nord de l'Ouganda	20'000	15.07.19	20'000	25.06.19	19'700	
	2018-11	CSS	Lutte contre la mortalité maternelle; soutien à la formation des élèves infirmières du département de Matagalpa au Nicaragua	20'000	15.07.19	20'000	25.06.19	19'700	
	2018-19	ADAP	Gestion communautaire des forêts du corridor de la Rungwa en Tanzanie	20'000	17.07.19	20'000	25.06.19	19'700	
	2018-41	GETM	Femmes actives de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines au Pérou	20'000	15.07.19	20'000	25.06.19	19'700	
	2018-51	SOLI	Gouvernance des communes rurales et urbaines, la démocratie «pas à pas» au Mozambique	21'100	15.07.19	21'100	25.06.19	20'784	
	2018-68	EDM	Programme d'amélioration de la santé maternelle et néonatale dans la zone gvaïenne	22'000	15.07.19	22'000	25.06.19	21'670	
	2017-04	ESFA	Création d'un réseau de fermes agro-écologiques en Afrique des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Rwanda, Burundi)	20'000	15.07.19	20'000	25.06.19	19'700	30.09.19
COMMUNE DE PREGNY-CHAMBESY	9			176'100		176'100		173'654	
	2018-20	AIDE	Création d'un centre socio-économique pour les parents des enfants du foyer en Colombie	10'000	19.06.19	10'000	03.07.19	9'850	16.07.19
	2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Natives du Haut-Tigre, FELCONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	10'000	19.06.19	10'000	03.07.19	9'850	
	2018-40	URBA	Appui au développement de coopératives d'habitation et au mouvement pour le droit au logement au Nicaragua	10'000	19.06.19	10'000	03.07.19	9'850	
	2018-42	ESFA	Amélioration de la sécurité/souveraineté alimentaire et de la résilience des communautés touchées par la sécheresse dans le district d'Amudat, région de Karamoja en Ouganda	10'000	19.06.19	10'000	03.07.19	9'850	
	2018-47	GETM	Promotion de l'économie rurale dans le respect du développement durable au Togo	10'000	19.06.19	10'000	03.07.19	9'850	
	2018-56	EFI	Autodétermination des femmes, prévention et lutte contre les violences de genre au Nicaragua	50'000	11.10.19	50'000	28.10.19	49'250	
	2019-12	JACO	Sécurisation des filières oignons et piments au Sénégal	15'000	11.10.19	15'000	28.10.19	14'775	04.11.19
COMMUNE DE SATTIGNY	2019-39	GETM	Ciudad Mujer, femmes organisées pour une ville inclusive et égalitaire	15'000	11.10.19	15'000	28.10.19	14'775	
	2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et artisanaux au Mali	15'000	11.10.19	15'000	28.10.19	14'775	15.11.19
	4			60'000		60'000		59'100	
	2016-95	TDH	Programme 2017-2020 (Plan d'Action) de Terre des Hommes Suisse (Section romande) - Pour un développement solidaire	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	60'000	16.12.19

Commune	Réf.projet	Association	Nom du projet	Montant accord CHF	Accord reçu le	Montant reçu CHF	Date reçu	Montant net viré	Date viré à l'association
COMMUNE DE VERNIER	2017-27	IRED	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique - PA/ EESSA au Burkina Faso et au Cameroun	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	59'100	16.12.19
	2018-03	IHEID	Red-concerto. Développement territorial post-conflit au Catalumbo (Norte de Santander), Colombie.	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	59'100	
	2018-62	GETM	Renforcement des chaînes de production agroalimentaires et artisanales des groupements de femmes et d'artisans des communes de Cotonou et de Dogbo, Bénin	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	59'100	
	2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	59'100	
	2019-15	EDM	Programme d'appui aux écoles bilingues au Burkina Faso	60'000	03.12.19	60'000	12.12.19	59'100	
	2019-30	CEAS	ECO-Ensemble contre les ordures, Sénégal	136'000	03.12.19	136'000	12.12.19	133'960	
		7			496'000		496'000		489'460
COMMUNE DE VERSOIX	2018-10	ACCE	Formation professionnelle, entrepreneuriale et insertion pour les jeunes dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et artisanaux au Mali	23'396	27.09.19	23'396	04.10.19	23'045	21.10.19
	2019-11	EDFU	Ouverture d'un service d'urgence et juridique dans le centre de la Libellule pour les jeunes filles victimes de violences graves et d'abus sexuels et mise en place d'un réseau d'associations en soutien à ces victimes dans la ville de Tarjaj et en Bolivie	23'396	27.09.19	23'396	04.10.19	23'045	
	2019-16	CEAS	Projet d'appui à la gestion des déchets municipaux des villes secondaires	23'396	27.09.19	23'396	04.10.19	23'045	
	2019-45	IRED	Promotion de l'Agro-écologie par la Formation et le plaidoyer des Organisations Paysannes (PAFOP)	23'396	27.09.19	23'396	04.10.19	23'045	
		4			93'584		93'584		92'180
COMMUNE DE VEYRIER	2018-36	IRED	Projet de renforcement des capacités d'employabilité et d'auto emploi des jeunes au Burundi: PRO JEUNES EMPLOI II	17'550	11.12.18	17'550	21.12.18	17'287	28.03.19
	2017-39	ESFA	Appui aux coopératives de catécteurs du Territoire d'Uvira, RDCongo	15'750	23.08.19	15'750	30.09.19	15'514	21.10.19
	2018-05	OMOA	Centre de réhabilitation pour enfants séropositifs ou malnutris: Omoana Child Rehabilitation Centre (OCHR), Ouganda	15'750	23.08.19	15'750	30.09.19	15'514	
	2017-42	CSS	Amélioration du bien-être psychosocial des enfants palestiniens ex-détenus par la dramathérapie et le théâtre. Phase II	15'750	23.08.19	15'750	30.09.19	15'514	15.11.19
	2017-27	IRED	Appui aux Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire en Afrique - PA/ EESSA au Burkina Faso et au Cameroun	15'750	23.08.19	15'750	30.09.19	15'514	09.12.19
		5			80'550		80'550		79'343
	2018-16	ACCE	Appui à l'éducation et à la prise en charge psychosociale des enfants séropositifs démunis au Togo	30'000	20.08.19	30'000	06.09.19	29'550	23.09.19
COMMUNE DU GRAND-SACONNEX	2018-31	MCI	Soutien à la Fédération des Communautés Natives du Haut-Tigre, FECONAT et à son programme de surveillance environnementale au Pérou	30'000	20.08.19	30'000	06.09.19	29'550	
	2018-51	SOLI	Gouvernance des communes rurales et urbaines, la démocratie «pas à pas» au Mozambique	30'000	20.08.19	30'000	06.09.19	29'550	
	2019-05	SWGE	Soutien à une amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et des conditions de vie et de travail des mines de petite et moyenne échelle en Tanzanie	30'000	20.08.19	30'000	06.09.19	29'550	23.08.19
	4			120'000		120'000		118'200	
	98			2'926'286		2'926'286		2'886'349	

Annexe 4.5 : Réaffectation aux projets des montants rendus par les organisations membres

Lorsque les projets sont terminés, il peut rester un solde de subvention non utilisé. Ces montants sont alors remboursés à la FGC par les organisations membres. Les montants qui sont rendus sont alors attribués dans les fonds à réaffecter à des projets.

Les tableaux ci-dessous détaillent les montants remboursés en 2017, 2018 qui n'ont toujours pas été réaffectés fin 2018. Le tableau à la page suivante détaille les montants remboursés en 2019 qui ont pour partie été réaffectés en cours d'année (179'701 CHF). Il reste à la date de clôture 2019 un solde de 6'431 CHF à réaffecter sur les projets en 2020.

Montant rendu	Ref. projet	Titre du projet	Montant	Code bailleur	Ref projet	Montant réaffecté en 2019	Montant à réaffecté en 2020
Sommers rendues à la FGC				Sommers réaffectées à			
2017							
1044	13-30 EFI	Souveraineté alimentaire - Colombie	1 044	CHRG	18-19 ADAP	1 044	
2023	13-03 CSS	Réhabilitation blessés Salvador	2 023	PLAN	18-19 ADAP	2 023	
3 720	14-22 EQUI	Adaptation pratiques pastorales - Niger	3 720	ONEX	18-60 GETM	3 720	
5 071	14-10 MCI	Récupération territoires traditionnels - Argentine	5 071	LANC	18-39 GETM	5 071	
20 351	13-25 KALL	Municipalité promotrice santé - Pérou	5 529 14 822	LANC VERN	18-39 GETM 19-35 KALL	5 529 14 822	
6 951	14-06 KALL	Santé communautaire Pérou	5 222 1 729	CARO VEYR	15-98 PA SDEV + Remb 17-42 CSSR	5 222 1 729	
39 085	12-32 ADAP	Faune et développement dans les périphéries des réserves de Pama Arly	31 569 5 319 2 197	CARO LANC ONEX	15-98 PA SDEV + Remb 18-39 GETM 18-60 GETM	31 569 5 319 2 197	
18 348	15-26 MEDE	Formation formateurs locaux en santé - Mali	18 348	CARO	15-98 PA SDEV + Remb	18 348	
13 024	13-51 ACCE	Sensibilisation jeunes Colombie	13 024	MEYR	17-42 CSSR	13 024	
109 617	TOTAL DES SOMMES RENDUES EN 2017						
2018							
26 108	13-18 MADR	formation promoteurs de santé communautaire -	18 517 7 591	MEYR CARO	18-68 EDM 15-98 PA SDEV + Remb	18 517 7 591	
2 314	13-32 TRAD	Les poids des mots et le l'image - Equateur	2 314	CARO	15-98 PA SDEV + Remb	2 314	
3 428	13-34 TRAD	Pratiques et savoirs andi communautés Aymaras - Pérou	3 428	LANC	18-39 GETM	3 428	
242	13-40 CSS	Humanisation prise en d maternité - Uruguay	242	LANC	18-39 GETM	242	
3 300	14-42 ACCED	Insertion scolaire d'orph guerre et du sida - Sénégal	3 300	CARO	15-98 PA SDEV + Remb	3 300	
2 859	15-17 EDM	Santé maternelle et néonatale Burkina Faso	1 968 241 650	LANC MEIN CARO	18-39 GETM 15-98 PA SDEV + Remb	1 968 650	241
1 850	16-25 MCI	Programme de surveillance environnementale de FECONAT - Pérou	949 810 91	CARO LANC PLAN	15-98 PA SDEV + Remb 18-39 GETM 18-19 ADAP	949 810 91	
873	16-38 EQUI		403 156 231 83	DDC EGEN ONEX PLAN	15-98 PA SDEV 15-98 PA SDEV 18-60 GETM 18-19 ADAP		403 156
40 974	TOTAL SOMMES RENDUES EN 2018						
150 591	TOTAL SOMMES RENDUES EN 2017 ET 2019						

Montant rendu	Ref. projet	Titre du projet	Montant	Code bailleur	Ref projet	Montant réaffecté en 2019	Montant à réaffecté en 2020
2019							
1 958	18-38 EIRE	PPI Droit au logement Habitat social Nicaragua	1 958	VGEN	15-98 PA SDEV	1 958	
1 605	15-02 TRAD	Identité culturelle Bolivie	1 605	DDC	15-98 PA SDEV	1 605	
1 986	16-33 TRAD	E&B : Echange revalorisation culturelles autochtones	1 986	DDC	Fonds E&B FGC	1 986	
4 088	18-23 MAGM	GPI Sesinilisation sur le café	4 087	EGEN	15-98 PA SDEV	4 087	
399	16-16 ADAP	Centre apprentissage couture Banfora Burkina Faso	161	DDC	15-98 PA SDEV	161	
			96	EGEN	15-98 PA SDEV	96	
			142	VGEN	15-98 PA SDEV	142	
1 950	16-27 SOLI	Gouvernane communes rurales et urbaines Mozambique	806	EGEN	15-98 PA SDEV	806	
			823	VGEN	15-98 PA SDEV	823	
			321	MEYR			321
1 732	15-39 MPF	Ferme traditionnelle paysanne sécurité alim. Colombie	1 145	DDC	15-98 PA SDEV	1 145	
			220	EGEN	15-98 PA SDEV	220	
			367	VGEN	15-98 PA SDEV	367	
1 167	15-01 JACO	Planteurs Maraichers, 2e Micro-barrage, et capacités horticulteurs Mali	288	DDC	15-98 PA SDEV	288	
			278	EGEN	15-98 PA SDEV	278	
			462	CARO			462
			139	ONEX			139
2 919	16-05 JACO	Agriculture familiale Sécurité alimentaire Mali	1 861	EGEN	15-98 PA SDEV	1 861	
			574	VERS			574
			484	VEYR			484
8 337	16-18 MCI	Recuperation territoires traditionnels, Argentine	5 301	DDC	15-98 PA SDEV	5 301	
			3 036	EGEN	15-98 PA SDEV	3 036	
5 750	15-03 IRED	Formation et dev. Local organisations paysannes Cameroun	2 466	DDC	15-98 PA SDEV	2 466	
			1 367	EGEN	15-98 PA SDEV	1 367	
			1 917	VGEN	15-98 PA SDEV	1 917	
3 652	12-42 ADAP	Prévention violences genre et accès justice Nicaragua	3 652		Remboursement partiel de l'OM : En attente		3 652
35 543	TOTAL SOMMES RENDUES EN 2019						
TOTAL DES SOMMES A REAFFECTER EN 2019					186 134		
Sommes réaffectés aux projets de développement en 2019					-157 772		
Sommes réaffectés au fonds Partage des savoirs en 2019					-1 986		
Sommes rendues aux bailleurs en 2019					-19 943		
TOTAL DES SOMMES REAFFECTEES EN 2019						- 179 701	
TOTAL A REAFFECTER EN 2020							6 432

Annexe 5 : Contributions versées par projets et par organisations membres

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association	
ACCE	2017-40	Formation à l'insertion et réinsertion scolaire d'orphelins VIH	213'335	DDC	20'000	20'000	05.04.19	
				CHRG	7'300	7'300	31.05.19	
				VGEN	9'968	9'968	07.06.19	
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19	
				DDC	37'400	37'400	16.12.19	
	2018-10	Formation professionnelle dans les métiers agro-sylvo-pastoraux et artisanaux	259'492	DDC	15'000	15'000	05.04.19	
				EGEN	23'445	23'445	17.04.19	
				DDC	5'000	5'000	30.09.19	
				VERS	23'396	23'045	21.10.19	
				EGEN	7'651	7'651	15.11.19	
	2018-16	Education et prise en charge psychosociale des enfants séropositifs	197'936	DDC	10'000	10'000	05.04.19	
				EGEN	10'000	10'000	16.07.19	
				GSAC	30'000	29'550	23.09.19	
				CONF	11'000	10'835	21.10.19	
				DDC	7'964	7'964	15.11.19	
	2018-17	Formation de spécialistes en énergie solaire	212'986	DDC	16'488	16'488	05.04.19	
				EGEN	5'000	5'000	16.07.19	
				CARO	43'000	42'355	09.09.19	
				DDC	8'000	8'000	30.09.19	
	2018-50	Education et protection sociale des enfants filles travailleuses dans le secteur informel	196'854	DDC	15'000	15'000	05.04.19	
				EGEN	13'843	13'843	31.05.19	
				VGEN	15'000	15'000	01.07.19	
				LANC	40'000	39'400	23.09.19	
2019-06	Education et formation professionnelle pour l'insertion socio-économique	172'213	EGEN	19'277	19'277	25.03.19		
			DDC	10'000	10'000	05.04.19		
			LANC	40'000	39'400	23.09.19		
			MEIN	5'000	4'925	16.12.19		
2019-07	Promotion de l'apprentissage de la chaudronnerie	182'272	EGEN	20'000	20'000	04.03.19		
			DDC	11'136	11'136	05.04.19		
			EGEN	10'000	10'000	17.04.19		
			DDC	18'000	18'000	30.09.19		
			ONEX	32'000	31'520	09.12.19		
2019-23	Scolarisons nos enfants!	190'167	DDC	35'000	35'000	29.05.19		
			EGEN	20'000	20'000	16.07.19		
			DDC	20'000	20'000	09.09.19		
					665'868	661'797		
ADAP	2016-28	Gestion communautaire apicole en zone de réserve	476'105	DDC	23'105	23'105	16.07.19	
	2018-19	Gestion communautaire des forêts en Tanzanie	309'386	DDC	10'900	10'900	05.04.19	
				CHRG	1'044	1'044	31.05.19	
				CHRG	7'300	7'300		
				BERN	21'600	21'276	16.07.19	
				PLAN	20'000	19'700	30.07.19	
				CARO	43'000	42'355	09.09.19	
				PLAN	2'197	2'197	15.11.19	
	2019-09	Appui aux stratégies de résilience des communautés pastorales	157'716	DDC	12'823	12'823	05.04.19	
				EGEN	10'000	10'000	24.06.19	
EGEN				20'000	20'000	23.09.19		
DDC				10'000	10'000	30.09.19		
					VGEN	15'000	15'000	15.11.19
					VGEN	35'000	35'000	16.12.19
					257'086	255'817		
AIDE	2018-02	Connaissances et aptitudes sociales des enfants à travers l'Art	300'966	VGEN	20'000	20'000	28.03.19	
				CHRI	42'875	42'875	08.04.19	

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association	
AIDE	2018-02	Connaissances et aptitudes sociales des	300'966	CARO	43'000	42'355	09.09.19	
				DDC	15'091	15'091	30.09.19	
	2018-20	Formation socio-économique pour les parents des enfants du foyer Bambi	193'534	DDC	15'000	15'000	09.04.19	
				VGEN	5'000	5'000	07.06.19	
				PREG	10'000	9'850	16.07.19	
				DDC	28'534	28'534	15.11.19	
					179'500	178'705		
ANS	2019-28	Amélioration de la qualité de vie de 450 familles paysannes à La Dalia	321'677	DDC	35'000	35'000	29.05.19	
				EGEN	20'000	20'000	23.09.19	
				DDC	15'000	15'000	30.09.19	
				MEIN	5'000	4'925	16.12.19	
					75'000	74'925		
ASSO	2017-06	Promotion du théâtre en milieu scolaire	363'572	VGEN	40'000	40'000	28.03.19	
				DDC	26'459	26'459	29.05.19	
				DDC	19'113	19'113	09.09.19	
	2019-01	"Nazali Lokola Yo, Je suis comme toi" par le Théâtre des Intrigants	52'500	EGEN	26'250	26'250	04.02.19	
2019-66	Promotion du théâtre en milieu scolaire	366'655	DDC	30'000	30'000	16.12.19		
					141'822	141'822		
ASVD	2018-27	Amélioration de la production agricole pour la sécurité alimentaire	282'970	DDC	15'000	15'000	05.04.19	
				EGEN	10'800	10'800	24.06.19	
				DDC	22'900	22'900	15.11.19	
				MEYR	51'300	50'531	09.12.19	
	2019-42	Amélioration de l'accès à l'eau	542'529	DDC	26'000	26'000	16.07.19	
				EGEN	10'000	10'000		
				VGEN	10'000	10'000	15.11.19	
				EGEN	30'000	30'000	16.12.19	
				DDC	30'000	30'000		
					206'000	205'231		
BAOB	2017-21	Développement rural par l'agroécologie Province du Boulgou	568'735	LANC	34'872	34'349	04.03.19	
				CHRI	42'875	42'875	08.04.19	
				CARO	43'000	42'355	09.09.19	
				CHOU	4'000	4'000	30.09.19	
				DDC	11'653	11'653	10.10.19	
				VGEN	7'000	7'000	15.11.19	
				VGEN	30'648	30'648	16.12.19	
CEAS	2018-58	Culture du moringa pour prévenir la malnutrition	301'250	EGEN	20'000	20'000	04.02.19	
				VGEN	30'000	30'000	28.03.19	
				CONF	11'000	10'835	21.10.19	
				EGEN	7'000	7'000		
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19	
	2019-16	Appui à la gestion des déchets municipaux	315'313	VGEN	10'000	10'000	01.07.19	
				EGEN	35'000	35'000	09.09.19	
				VERS	23'396	23'045	21.10.19	
					EGEN	11'604	11'604	15.11.19
	2019-30	Gestion des déchets	504'500	VERN	136'000	133'960	16.12.19	
					316'000	312'964		
CETI	2019-55	Pages « Solidarité » du journal Le Courrier	50'000	VGEN	50'000	50'000	15.11.19	
					50'000	50'000		
CSS	2017-42	Amélioration psychosociale par le théâtre des jeunes ex-détenus	432'524	DDC	17'000	17'000	01.07.19	
				VGEN	20'000	20'000		
				EGEN	15'000	15'000	16.07.19	
				VEYR	15'750	15'514	15.11.19	
				VEYR	1'729	1'729		
				DDC	26'197	26'197		
				MEYR	13'024	13'024	09.12.19	
				MEYR	51'300	50'531		
	DDC	15'365	15'365	23.12.19				
2018-11	Formation d'étèves infirmières pour lutter contre la mortalité maternelle	242'299	PLAN	20'000	19'700	30.07.19		

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
CSS	2018-14	Amélioration de la santé de la population affectée par les opérations pétrolières	127'280	LANC	30'000	29'550	04.03.19
	2019-18	Service intégral pour les personnes les plus vulnérables au VIH	67'002	VGEN	27'062	27'062	16.12.19
				VEGEN	30'000	30'000	07.06.19
				EGEN	37'002	37'002	21.10.19
					319'429	317'674	
CTM	2019-26	21e Festival Filmar en America Latina	50'000	EGEN	12'500	12'500	24.06.19
				VGEN	37'500	37'500	
					50'000	50'000	
ECHA	2018-61	Renforcement institutionnel pour améliorer la recherche en agro-écologie	85'090	EGEN	14'000	14'000	04.02.19
	2018-63	Promouvoir la souveraineté alimentaire à travers la solidarité internationale Sud-Sud	80'519	EGEN	20'000	20'000	04.03.19
				VGEN	15'000	15'000	15.11.19
				EGEN	45'519	45'519	15.11.19
	2019-54	Promotion des droits humains et de la participation citoyenne	583'498	EGEN	36'910	36'910	16.12.19
	2019-56	La gastronomie comme outil d'intégration des jeunes	69'361	EGEN	5'000	5'000	15.11.19
				VGEN	10'000	10'000	
2019-70		6'000	EGEN	6'000	6'000	15.11.19	
					140'910	140'910	
EDFU	2019-11	Soutien au jeunes victimes de violences et d'abus sexuels	144'041	VEGEN	20'000	20'000	28.03.19
				EGEN	8'040	8'040	24.06.19
				DDC	20'000	20'000	30.09.19
				VERS	23'396	23'045	21.10.19
					71'436	71'085	
EDM	2018-67	Amélioration de la qualité de l'éducation	150'000	CHRI	42'875	42'875	08.04.19
	2018-68	amélioration santé maternelle et néonatale	400'000	EGEN	12'125	12'125	21.10.19
				EGEN	30'000	30'000	04.03.19
				VGEN	20'800	20'800	07.06.19
				PLAN	22'000	21'670	30.07.19
				EGEN	20'000	20'000	09.09.19
				CHOU	4'000	4'000	30.09.19
				CONF	12'930	12'736	21.10.19
				MEYR	53'425	52'624	09.12.19
				MEYR	18'517	18'517	16.12.19
	VGEN	18'328	18'328	16.12.19			
	2019-15	appui aux écoles bilingues	355'000	VEGEN	30'000	30'000	07.06.19
				EGEN	20'000	20'000	16.07.19
				EGEN	35'000	35'000	15.11.19
VERN				60'000	59'100	16.12.19	
VGEN				10'000	10'000	16.12.19	
2019-25	30 ans de la convention des droits de l'enfant	45'000	EGEN	11'250	11'250	24.06.19	
					33'750	33'750	
					455'000	452'775	
EFI	2016-62	Formation francophone e-learning genre et développement	439'954	EGEN	30'000	30'000	04.03.19
				VGEN	30'000	30'000	07.06.19
				PLAN	20'000	19'700	30.07.19
				EGEN	20'764	20'764	21.10.19
				VGEN	23'000	23'000	16.12.19
	2018-28	Agro-écologie et féminisme	111'309	DDC	10'000	10'000	05.04.19
				DDC	15'000	15'000	30.09.19
	2018-56	Prévention et lutte contre les violences de genre	283'556	DDC	15'000	15'000	05.04.19
				DDC	15'000	15'000	29.05.19
				VGEN	9'000	9'000	01.07.19
				SATI	15'000	14'775	04.11.19
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19
				EGEN	28'000	28'000	16.12.19
2019-41	Renforcement de compétences genre et construction d'un lieu de réconciliation	336'656	DDC	7'000	7'000	05.04.19	

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
EFI	2019-41	Renforcement de compétences genre et	336'656	DDC	25'000	25'000	16.07.19
				EGEN	10'000	10'000	
				DDC	25'000	25'000	09.09.19
				EGEN	15'000	15'000	15.11.19
				VGEN	10'000	10'000	16.12.19
					354'764	353'759	
EIRE	2018-43	Enseignement adapté à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent	129'404	VGEN	15'000	15'000	28.03.19
				BERN	21'600	21'276	16.07.19
				EGEN	8'400	8'400	
	2018-45	Appui au renforcement du droit des femmes	162'640	VGEN	25'000	25'000	28.03.19
				EGEN	20'000	20'000	09.09.19
				CHOU	4'000	4'000	30.09.19
	2018-57	Jeunes et participation citoyenne	363'165	EGEN	30'000	30'000	04.02.19
				VGEN	10'000	10'000	07.06.19
				CARO	43'000	42'355	09.09.19
				EGEN	9'148	9'148	15.11.19
				VGEN	25'852	25'852	16.12.19
	2019-46	Table ronde « Victimes et auteur·e·s de violence : comment se reconstruire ? »	37'13	VGEN	3'713	3'713	15.11.19
2019-60	Thérapie sociale pour le traitement des traumatismes de guerre	167'646	EGEN	20'000	20'000	15.11.19	
			VGEN	20'000	20'000		
					255'713	254'744	
ESFA	2016-32	Promotion de l'agro-écologie et la souveraineté alimentaire	424'096	DDC	12'302	12'302	05.04.19
	2016-49	Production alimentaire durable	389'601	DDC	21'760	21'760	05.04.19
				EGEN	18'952	18'952	09.09.19
	2016-52	Augmenter la sécurité alimentaire des coopératives	379'598	DDC	22'212	22'212	05.04.19
				DDC	30'000	30'000	09.09.19
	2017-04	Création du réseau de fermes agroécologiques aux Grands-Lacs	447'886	DDC	20'000	20'000	05.04.19
				CARO	43'000	42'355	09.09.19
				PLAN	20'000	19'700	30.09.19
				DDC	17'000	17'000	
	2017-39	Renforcement aux coopératives de café	329'966	MEIN	5'000	4'925	04.02.19
				CARO	43'000	42'355	09.09.19
				DDC	11'250	11'250	
				VEYR	15'750	15'514	21.10.19
2018-42	Sécurité alimentaire pour la résilience à la sécheresse	495'042	DDC	20'000	20'000	05.04.19	
			EGEN	20'000	20'000	17.04.19	
			DDC	20'000	20'000	29.05.19	
			PREG	10'000	9'850	16.07.19	
			DDC	30'000	30'000	30.09.19	
			VGEN	15'000	15'000	16.12.19	
2019-36	Appui aux caféiculteurs au Nord du Burundi	346'414	DDC	30'000	30'000	01.07.19	
			DDC	30'000	30'000	30.09.19	
					485'226	483'175	
FDF	2019-20	Conservation de semences traditionnelles pour les paysans marginaux du Tamil Nadu	433'945	DDC	39'000	39'000	09.09.19
				EGEN	30'000	30'000	
				LANC	43'000	42'355	23.12.19
				DDC	20'000	20'000	
					132'000	131'355	
GETM	2017-16	Développement économique local	424'006	VGEN	18'000	18'000	28.03.19
				EGEN	20'000	20'000	31.05.19
				DDC	20'000	20'000	30.09.19
				DDC	5'000	5'000	16.12.19
	2018-39	Consolider la gestion communautaire de l'eau dans le département d'Antioquia	375'408	MEIN	5'000	4'925	04.02.19
				ONEX	32'000	31'520	25.02.19
				EGEN	20'000	20'000	25.03.19
					5'000	5'000	07.06.19

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
GETM	2018-39	Consolider la gestion communautaire de	375'408	LANC	22'367	22'367	23.09.19
				DDC	25'633	25'633	30.09.19
	2018-41	Femmes actrices de l'amélioration des conditions de vie des familles rurales hautes andines	358'631	DDC	6'400	6'400	09.04.19
				EGEN	20'000	20'000	31.05.19
				BERN	21'600	21'276	16.07.19
				PLAN	20'000	19'700	30.07.19
				DDC	22'000	22'000	30.09.19
	2018-47	Soutien des agriculteurs et éleveurs pour la promotion d'une économie rurale durable	189'676	CHRG	7'400	7'400	31.05.19
				DDC	20'000	20'000	01.07.19
				PREG	10'000	9'850	16.07.19
				DDC	17'600	17'600	30.09.19
	2018-53	Promotion des droits des adolescentes en situation de travail domestique	301'228	EGEN	30'000	30'000	25.03.19
				DDC	15'000	15'000	29.05.19
				DDC	24'000	24'000	09.09.19
				VGEN	25'000	25'000	16.12.19
	2018-60	Promotion des petits producteurs en entrepreneurs agricoles viables	356'233	DDC	15'000	15'000	09.04.19
				EGEN	15'000	15'000	17.04.19
				DDC	15'000	15'000	29.05.19
				DDC	28'852	28'852	30.09.19
				ONEX	6'148	6'148	09.12.19
VGEN				10'000	10'000	16.12.19	
2018-62	Renforcement de la production agroalimentaire et artisanale des femmes et d'artisans	372'492	DDC	20'000	20'000	29.05.19	
			VERN	60'000	59'100	16.12.19	
			VGEN	5'000	5'000		
2019-02	Femmes pour la construction de territoires pacifiques	237'716	EGEN	19'203	19'203	25.03.19	
			DDC	15'000	15'000	29.05.19	
			DDC	18'496	18'496	30.09.19	
			CHOU	4'000	4'000		
			VGEN	10'000	10'000	15.11.19	
2019-03	Renforcement de la gestion communautaire et environnementale de l'eau	344'294	DDC	10'000	10'000	09.04.19	
			EGEN	20'000	20'000	17.04.19	
			DDC	10'000	10'000	29.05.19	
			DDC	38'700	38'700	30.09.19	
			VGEN	30'000	30'000	15.11.19	
2019-39	Ciudad Mujer, femmes organisées pour une ville inclusive et égalitaire	318'136	DDC	30'000	30'000	01.07.19	
			EGEN	5'000	5'000	21.10.19	
			SATI	15'000	14'775	04.11.19	
2019-44	Renforcement de la sécurité alimentaire	275'215	DDC	30'000	30'000	16.07.19	
					842'399	839'945	
GLOC	2019-13	Activités génératrices de revenus pour les femmes en extrême pauvreté	41'873	DDC	30'000	30'000	01.07.19
				VGEN	6'000	6'000	
	2019-21	Education et revenus pour les ménages démunis.	178'962	DDC	30'000	30'000	16.07.19
				EGEN	11'896	11'896	
					10'000	10'000	15.11.19
					87'896	87'896	
GRAD	2019-49	Collection : « Porter les paroles paysannes »	6'000	VGEN	6'000	6'000	15.11.19
	2019-50	Collection « Porter les paroles paysannes »	25'536	VGEN	19'152	19'152	15.11.19
				EGEN	6'384	6'384	
					31'536	31'536	
HELV	2019-10	Renforcement de la décentralisation et de la gouvernance locale	337'500	VGEN	32'500	32'500	07.06.19
				EGEN	18'000	18'000	09.09.19
				EGEN	30'000	30'000	15.11.19
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
HELV	2019-10	Renforcement de la décentralisation et Développement économique rural territorial	337'500	VGEN	27'500	27'500	16.12.19
	2019-14		309'375	VGEN	15'875	15'875	28.03.19
				LANC	40'000	39'400	23.09.19
				EGEN	20'000	20'000	
				EGEN	30'000	30'000	21.10.19
				VGEN	50'000	50'000	16.12.19
	2019-33	Cinéma Sud	6'000	VGEN	6'000	6'000	24.06.19
				311'875	310'795		
IDH	2018-52	Amélioration de la santé sexuelle et affective des adolescent·e·s au moyen des NTIC	344'480	DDC	15'000	15'000	05.04.19
				EGEN	10'000	10'000	31.05.19
				DDC	25'000	25'000	09.09.19
				LANC	40'000	39'400	23.09.19
	2019-58	Étude de Capitalisation de l'expérience de terrain d'IDH Bolivie	28'676	DDCB	28'676	28'676	16.12.19
				147'806	147'206		
IHEID	2018-03	Renforcement des réseaux d'organisations sociales pour la paix en Colombie (RedConcerto)	599'504	EGEN	30'000	30'000	04.02.19
				VGEN	30'000	30'000	28.03.19
				CARO	43'000	42'355	09.09.19
				VERN	60'000	59'100	16.12.19
	2018-44	Colloque «enjeux pour la paix et le développement en Colombie»	10'725	EGEN	10'725	10'725	04.02.19
				181'725	180'180		
IRED	2017-27	Appui aux entreprises d'économie solidaire	375'000	DDC	20'000	20'000	05.04.19
				VGEN	10'000	10'000	07.06.19
				VEYR	15'750	15'514	09.12.19
				DDC	19'250	19'250	16.12.19
				VERN	60'000	59'100	
	2018-36	Renforcement des capacités et opportunités d'emplois pour les jeunes	420'000	EGEN	30'000	30'000	25.03.19
				VEYR	17'550	17'287	28.03.19
				ONEX	32'000	31'520	
				VGEN	5'000	5'000	01.07.19
				DDC	15'450	15'450	09.09.19
	2019-27	Table ronde « L'économie sociale et solidaire : réalités, impacts et défis »	4'224	VGEN	3'168	3'168	24.06.19
				EGEN	1'056	1'056	
				DDC	15'450	15'450	09.09.19
2019-45	Promotion de l'Agro-écologie par la Formation et le plaidoyer	440'884	DDC	20'000	20'000	09.09.19	
			VERS	23'396	23'045	21.10.19	
			DDC	16'604	16'604	15.11.19	
				358'774	355'944		
JACO	2016-44	Programme de lutte contre le VIH-sida dans le bassin du fleuve Sénégal	331'972	DDC	21'772	21'772	05.04.19
	2018-65	Exposition et campagne sur les semences agricoles (titre provisoire)	44'888	EGEN	11'223	11'223	24.06.19
				VGEN	33'665	33'665	
	2019-12	Sécurisation des filières oignons et piments	172'343	DDC	30'000	30'000	29.05.19
				EGEN	15'000	15'000	31.05.19
				EGEN	20'000	20'000	23.09.19
				DDC	25'000	25'000	30.09.19
				SATI	15'000	14'775	04.11.19
VGEN	10'000	10'000	16.12.19				
				181'660	181'435		
KALL	2019-29	Formation des enseignants pour l'amélioration des perspectives d'avenir de l'adolescence rurale	194'141	DDC	30'000	30'000	01.07.19
				EGEN	12'000	12'000	23.09.19
				DDC	35'000	35'000	10.10.19

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
KALL	2019-35	Insertion professionnelle et sociale des jeunes handicapés	283'436	DDC	35'000	35'000	01.07.19
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19
				DDC	22'083	22'083	16.12.19
				VERN	14'822	14'822	
					180'905	180'425	
MADR	2016-42	Formation et promotion de la permaculture, Chiapas	409'358	DDC	25'201	25'201	05.04.19
				EGEN	20'000	20'000	17.04.19
					45'201	45'201	
MAGM	2019-34	Campagne « Qui cultive ton café »	6'000	EGEN	1'500	1'500	24.06.19
				VGEN	4'500	4'500	
					6'000	6'000	
MCI	2017-03	Formation des multiplicateurs interculturels Yanomami	424'323	VGEN	18'456	18'456	28.03.19
				DDC	20'000	20'000	05.04.19
				EGEN	20'000	20'000	21.10.19
	2018-21	Renforcement des communautés mapuches	161'818	DDC	16'453	16'453	05.04.19
				VGEN	5'000	5'000	07.06.19
	2018-30	Education bilingue et interculturelle des communautés Embera et Senú	362'171	DDC	20'000	20'000	05.04.19
				DDC	31'920	31'920	29.05.19
				LANC	40'000	39'400	15.11.19
				EGEN	20'000	20'000	
	2018-31	Soutien à la Fédération FECONAT et au programme de surveillance environnementale	233'167	DDC	10'000	10'000	05.04.19
				EGEN	10'000	10'000	31.05.19
				VGEN	11'234	11'234	07.06.19
				PREG	10'000	9'850	16.07.19
				GSAC	30'000	29'550	23.09.19
				DDC	8'666	8'666	15.11.19
	2019-22	Renforcement des capacités scolaires et sociales d'enfants vulnérables	349'295	DDC	35'000	35'000	29.05.19
				EGEN	25'000	25'000	23.09.19
LANC				40'000	39'400	23.12.19	
2020-01	Renforcer la gouvernance et la gestion territoriale et environnementale Yanomami	413'284	DDC	53'000	53'000	23.12.19	
					424'729	422'929	
OMOA	2018-05	Réhabilitation des enfants séropositifs ou malnutris	271'148	LANC	40'000	39'400	04.03.19
				VEYR	15'750	15'514	21.10.19
				VGEN	9'250	9'250	15.11.19
	2018-06	Prévention et réponse aux violences sexistes, Nwoya, Ouganda	222'448	VGEN	10'000	10'000	28.03.19
				PLAN	20'000	19'700	30.07.19
	2018-66	Santé mentale pour anciens enfants soldats	423'998	CARO	43'000	42'355	09.09.19
				DDC	16'628	16'628	05.04.19
EGEN				20'000	20'000	17.04.19	
LANC				40'000	39'400	23.09.19	
					268'000	265'619	
SDEV	2015-98	Plan d'action Secodev 2016-2019	3'800'000	VGEN	57'000	57'000	28.03.19
				DDC	140'000	140'000	29.05.19
				VGEN	80'000	80'000	01.07.19
				EGEN	30'000	30'000	23.09.19
				CARO	50'000	50'000	
				DDC	100'000	100'000	10.10.19
				EGEN	80'000	80'000	15.11.19
				DDC	10'966	10'966	16.12.19
				EGEN	11'751	11'751	
				DDC	38'996	38'996	
				VGEN	5'207	5'207	
				VGEN	94'793	94'793	
				EGEN	78'249	78'249	

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
					776'962	776'962	
SIT	2017-56	Formation de jeunes défavorisés	128'490	DDC	15'000	15'000	05.04.19
				VGEN	10'000	10'000	07.06.19
				DDC	11'000	11'000	15.11.19
	2018-09	Programme contre les violences faites aux femmes et aux filles	75'936	VGEN	7'936	7'936	07.06.19
				DDC	10'000	10'000	10.10.19
	2018-25	Accompagnement aux groupements de femmes passant du secteur informel au secteur formel	192'305	DDC	15'000	15'000	05.04.19
				DDC	15'000	15'000	29.05.19
				VGEN	15'000	15'000	01.07.19
				DDC	26'000	26'000	09.09.19
	2019-04	Création d'une plateforme syndicale pour une protection sociale dans l'économie informelle	96'376	VGEN	10'000	10'000	28.03.19
VGEN				15'000	15'000	16.12.19	
DDC				25'000	25'000	10.10.19	
					174'936	174'936	
SOLI	2018-51	Renforcement de la gouvernance des communes rurales et urbaines	211'360	EGEN	30'000	30'000	04.02.19
				VGEN	30'000	30'000	28.03.19
				PLAN	21'100	20'784	30.07.19
				GSAC	30'000	29'550	23.09.19
				EGEN	260	260	16.12.19
	2019-24	De Cochabamba à Genève, un spectacle pour partager ses aspirations	36'920	VGEN	27'690	27'690	24.06.19
				EGEN	9'230	9'230	
	2019-59	Promotion de la démocratie et des droits humains à travers l'art	194'711	VGEN	14'751	14'751	16.12.19
				EGEN	30'000	30'000	
						193'031	192'265
SWGE	2018-01	Appui à la société civile pour la gestion de la redevance minière par le budget participatif	174'151	EGEN	10'000	10'000	04.03.19
				VGEN	25'151	25'151	07.06.19
	2018-04	Sécurité alimentaire maraichère Daliol Bosso	192'122	EGEN	17'000	17'000	04.02.19
				VGEN	23'422	23'422	07.06.19
				MEYR	49'200	48'462	09.12.19
	2019-05	Soutien à la gouvernance pour l'amélioration des conditions de travail dans les industries extractives	399'263	VGEN	30'000	30'000	28.03.19
				EGEN	30'000	30'000	17.04.19
				EGEN	29'000	29'000	24.06.19
				GSAC	30'000	29'550	23.09.19
				VGEN	12'893	12'893	16.12.19
2019-61	Table ronde « Nutrition saine, le rôle oublié des parents »	3'662	EGEN	3'662	3'662	15.11.19	
					320'328	318'240	
TDH	2016-95	Plan d'Action 2017-2020	1'900'000	VGEN	83'000	83'000	28.03.19
				EGEN	86'000	86'000	31.05.19
				VGEN	85'000	85'000	07.06.19
				PLAN	13'000	13'000	30.07.19
				EGEN	80'000	80'000	15.11.19
				ONEX	20'000	20'000	09.12.19
				VGEN	18'533	18'533	16.12.19
				VERN	60'000	60'000	
				EGEN	29'467	29'467	
	2019-32	Fiches pédagogiques sur le Sénégal	5'985	VGEN	5'985	5'985	24.06.19
					480'985	480'985	
TOUR	2016-51	Formation professionnelle de jeunes à Ségou	300'000	LANC	30'000	29'550	04.03.19
				DDC	16'000	16'000	05.04.19
	2019-37	Restaurant et hôtel de formation pour l'insertion de jeunes défavorisés	292'359	EGEN	15'000	15'000	16.07.19
				DDC	25'000	25'000	
				VGEN	10'000	10'000	15.11.19
					20'000	20'000	16.12.19

Code Association	No. Projet	Nom abrégé du projet	Requête effective FGC	Code Bailleur	Contribution brute accordée	Contribution nette virée à l'association	Date virement à l'association
TOUR	2019-38	Keur Yakaar, hôtel et restaurant d'application	309'336	EGEN	10'000	10'000	16.07.19
	2019-51	Ferme école agro-écologique pour la formation des jeunes	300'167	DDC	30'000	30'000	21.10.19
				EGEN	10'000	10'000	
				VGEN	10'000	10'000	15.11.19
				DDC	20'000	20'000	
					196'000	195'550	
TRAD	2017-11	Renforcement de l'identité Kichwa par la radio et la TV	406'528	VGEN	40'000	40'000	28.03.19
				DDC	20'000	20'000	29.05.19
				BERN	21'600	21'276	16.07.19
				EGEN	31'606	31'606	21.10.19
	2019-19	Revitalisation culturelle Caraïbe par la TV	143'405	VGEN	10'000	10'000	01.07.19
				DDC	19'605	19'605	
	2019-52	Echanges et apprentissages sur les savoirs traditionnels andins de gestion de l'eau en Bolivie	25'000	DDCP	25'000	25'000	04.11.19
					167'811	167'487	
URBA	2017-48	Amélioration de l'habitat de populations marginalisées	567'000	VGEN	38'000	38'000	28.03.19
				CARO	100'000	98'500	09.09.19
				EGEN	28'794	28'794	16.12.19
	2018-08	Promotion et renforcement de l'habitat coopératif	243'338	EGEN	21'000	21'000	04.03.19
				VGEN	30'000	30'000	07.06.19
				LANC	40'000	39'400	23.09.19
	2018-40	Appui au développement de coopératives d'habitation	262'366	EGEN	30'000	30'000	04.03.19
				VGEN	20'000	20'000	01.07.19
				PREG	10'000	9'850	16.07.19
				VGEN	28'000	28'000	16.12.19
	2019-17	Renforcement de l'habitat participatif	453'105	DDC	30'000	30'000	29.05.19
				EGEN	20'000	20'000	24.06.19
				ONEX	32'000	31'520	09.12.19
				DDC	3'000	3'000	16.12.19
2019-31	Un habitat digne et durable pour les populations vulnérables des villes du Sud.	47'727	VGEN	35'795	35'795	24.06.19	
			EGEN	11'932	11'932		
2019-40	Appui aux coopératives d'habitation en Amérique du Sud	378'142	EGEN	30'000	30'000	23.09.19	
			VGEN	30'000	30'000	16.12.19	
					538'521	535'791	
	439				10'246'882	10'206'945	

Liste des abréviations (Bailleurs et organisations membres)

Code	Nom du bailleur	Code	Nom du bailleur
BERN	COMMUNE DE BERNE	MEIN	COMMUNE DE MEINIER
CARO	COMMUNE DE CAROUGE	MEYR	COMMUNE DE MEYRIN
CHRG	COMMUNE DE CHENE-BOURG	ONEX	COMMUNE DE ONEX
CHRI	COMMUNE DE CHENE-BOUGERIES	PLAN	COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
CHOU	COMMUNE DE CHOULEX	SATI	COMMUNE DE SATIGNY
CONF	COMMUNE DE CONFIGNON	TROI	COMMUNE DE TROINEX
DDC	Direction du développement et de la coopération (DDC)	VERN	COMMUNE DE VERNIER
EGEN	ETAT DE GENEVE	VERS	COMMUNE DE VERSOIX
GSAC	COMMUNE DE GRAND-SACONNEX	VEYR	COMMUNE DE VEYRIER
LANC	COMMUNE DE LANCY	VGEN	VILLE DE GENEVE

Code	Association membre	Code	Association membre
ACCE	AccEd - Association pour l'accès à l'Education et à la Formation	GETM	Genève Tiers-Monde
ACTA	ACTARES - Actionariat pour une économie durable	GLOC	Glocal
ADAP	Association pour le développement des aires protégées (ADAP)	GRAD	Groupe de réalisations et d'accompagnement pour le développement GRAD-s
AIDE	Fondation Aide aux Enfants - Foyers Bambi	HELV	Helvetas Swiss Intercooperation, Section de Genève
ANS	Association de solidarité Nicaragua - El Salvador	HUMA	Humanitel
ASAC	Aide suisse à l'action communautaire en Haïti	IDH	IDH - Suisse (Institut pour le développement humain)
ASC	Association Suisse-Cameroun	IHEID	Institut de hautes études internationales et du développement
ASED	Action de soutien à l'enfance démunie	IRED	IRED.ORG
ASSA	ASSAFI - association d'appui aux femmes Ituriennes (Congo)	JACO	Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud
ASSO	ASSOTIC - Association de Soutien au Théâtre des Intrigants - Congo	KALL	Association Kallpa-Genève
ASVD	Association Amis suisses - Villages dogons	KOMB	Association Kombit
ATDQ	ATD Quart-Monde	MADR	Madre Tierra Suisse
AWRA	Afghanistan's Women Rights Association	MAGM	Magasins du Monde GE
BALA	Fondation le Balafon	MCI	Mouvement pour la Coopération Internationale
BAOB	Graine de Baobab Genève-Burkina	MPF	Mouvement Populaire des Familles, Genève
CEAS	Association CEAS- Genève	OMQA	Omoana
CETI	Centre Europe Tiers-Monde	PHIL	Philéa
CIOM	Fondation CIOMAL	PRTI	Association Protierradentro
COTC	Commission tiers-monde de l'Eglise catholique	QUAK	Soc. religieuse suisse des Amis (Quakers) - Genève
CSS	Centrale Sanitaire Suisse Romande	RAFA	Recherches et applications de financements alternatifs au développement
CTM	Cinéma des trois mondes	SDEV	SeCoDév, Service Coopération au développement (ex Caritas-Genève - CARI)
DB	Public Eye, Comité genevois	SOLI	Solidaire Suisse Genève (ex OSEO)
ECHA	E-CHANGER-Genève	SIT	Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs
EDFU	Education et Futur (Bolivie)	SWGE	Swissaid Genève
EDM	Enfants du Monde	TDH	Terre des Hommes Suisse
EFI	Espace Femmes International	TOUR	Tourism for Help
EIRE	Eirene Suisse	TRAD	Traditions pour Demain
ESFA	FH Suisse	UNIT	Uniterre - Commission Internationale
FDL	Frères de nos Frères	UNS	Utopie Nord-Sud
FLOR	Association La Florida - Pérou	URBA	urbaMonde